

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020 - TABLEAU DE
SYNTHESE**

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>Division organique 01. Parlement de Wallonie.</i>		
Programme 01.00	Dotation au Parlement de Wallonie.	65 000	65 000
Programme 01.01	Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.	1 620	1 620
	<i>Totaux pour la division organique 01.</i>	66 620	66 620
	<i>Division organique 02. Dépenses de cabinet</i>		
	<i>Ministre-Président de la Wallonie</i>		
Programme 02.01	Subsistance	4 075	4 075
	<i>Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences</i>		
Programme 02.02	Subsistance	3 435	3 435
	<i>Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité</i>		
Programme 02.03	Subsistance	3 319	3 319
	<i>Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes</i>		
Programme 02.04	Subsistance	3 319	3 319
	<i>Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives</i>		
Programme 02.05	Subsistance	2 448	2 448
	<i>Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville</i>		
Programme 02.06	Subsistance	2 505	2 505
	<i>Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière</i>		
Programme 02.07	Subsistance	2 447	2 447
	<i>Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal</i>		
Programme 02.08	(Nouveau) Subsistance	2 506	2 506
	<i>Totaux pour la division organique 02.</i>	24 054	24 054
	<i>Division organique 09. Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.</i>		
Programme 09.01	(Modifié) Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.	6 133	6 133
Programme 09.02	Service social.	6 217	6 217
Programme 09.03	Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	3 808	3 808
Programme 09.04	e-Wallonie-Bruxelles-Simplification	5 631	5 880
Programme 09.06	Secrétariat du Gouvernement wallon	640	640
Programme 09.07	Collaborateurs des Ministres sortis de charge	1 059	1 059
Programme 09.08	Commissariat général au Tourisme	60 545	60 545
Programme 09.09	Relations extérieures	23 300	23 300
Programme 09.10	Commerce extérieur et investisseurs étrangers	68 779	68 779
Programme 09.11	Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique	5 840	5 840
	<i>Totaux pour la division organique 09.</i>	181 952	182 201
	<i>Division organique 10. Secrétariat général</i>		

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020 - TABLEAU DE
SYNTHESE**

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 10.01	Fonctionnel	31 774	2 463
Programme 10.02	Secrétariat général	817	821
Programme 10.03	Service de la Présidence et Chancellerie.	5 391	5 428
Programme 10.04	Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels	422	422
Programme 10.05	Audits	649	521
Programme 10.06	Communication, archives et documentation	1 710	1 710
Programme 10.07	Géomatique	1 361	1 287
Programme 10.08	(Modifié) Plan Wallon d'Investissements et de Transition	450 000	350 000
Programme 10.09	(Nouveau) Déploiement des stratégies informatiques du SPW - CIO TEAM	2 860	5 027
Programme 10.50	(Nouveau) Fonds budgétaire en matière de Loterie	4 085	4 085
	<i>Solde au 1^{er} janvier</i>	8 804	10 237
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	4 085	4 085
	<i>Disponible pour l'année</i>	12 889	14 322
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	4 085	4 085
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	8 804	10 237
	Totaux pour la division organique 10.	499 069	371 764
	Division organique 11.		
	Personnel et affaires générales		
Programme 11.02	Gestion du personnel	607 146	607 346
Programme 11.04	Ressources Humaines, Sélection, Formation, Fonction publique	8 366	8 696
Programme 11.06	Affaires juridiques	239	89
	Totaux pour la division organique 11.	615 751	616 131
	Division organique 12.		
	Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication		
Programme 12.01	Fonctionnel	5 819	17 327
Programme 12.02	Budget-Comptabilité-Trésorerie	3 650	3 650
Programme 12.05	Gestion du Trésor	373	499
Programme 12.07	Dettes et garanties	1 232 778	1 232 778
Programme 12.09	Finance et Comptabilité	2 151	2 151
Programme 12.11	Fiscalité	1 704	1 704
Programme 12.21	Gestion informatique du Service Public de Wallonie	35 173	35 973
Programme 12.22	Equiperment et fournitures.	32 903	33 465
Programme 12.23	Gestion immobilière et bâtiments.	36 245	36 118
Programme 12.31	Implantation immobilière.	15 625	16 484
Programme 12.50	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds de gestion énergétique immobilière	0	0
	<i>Solde au 1^{er} janvier</i>	72	72
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	30	30
	<i>Disponible pour l'année</i>	102	102
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	102	102
	Totaux pour la division organique 12.	1 366 421	1 380 149
	Division organique 14.		
	(Modifié) Mobilité et infrastructures		
Programme 14.01	Fonctionnel	625	1 235

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020 - TABLEAU DE
SYNTHESE**

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme	14.02	Actions et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière.	10 967	13 004
Programme	14.03	Transport urbain, interurbain et scolaire	585 428	571 831
Programme	14.04	Aéroports et aéroports régionaux.	86 215	87 715
Programme	14.06	(Nouveau) Infrastructures sportives.	55 718	56 375
Programme	14.07	(Nouveau) Travaux subsidiés	85 820	96 066
Programme	14.11	(Modifié) Réseau routier, autoroutier et voies hydrauliques	456 536	409 578
Programme	14.50	Construction et entretien du réseau.		
		(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière	5 100	5 100
		<i>Solde au 1er janvier</i>	9 169	14 310
		<i>Recettes de l'année en cours</i>	5 100	5 100
		<i>Disponibles pour l'année</i>	14 269	19 410
		<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	5 100	5 100
		<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	9 169	14 310
Programme	14.51	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial	900	900
		<i>Solde au 1er janvier</i>	389	2 800
		<i>Recettes de l'année en cours</i>	900	900
		<i>Disponibles pour l'année</i>	1 289	3 700
		<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	900	900
		<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	389	2 800
Programme	14.52	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier	4 469	4 469
		<i>Solde au 1er janvier</i>	23 877	38 864
		<i>Recettes de l'année en cours</i>	15 469	15 469
		<i>Disponibles pour l'année</i>	39 346	54 333
		<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	4 469	4 469
		<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	34 877	49 864
Programme	14.53	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales	5 000	5 000
		<i>Solde au 1er janvier</i>	22 926	29 252
		<i>Recettes de l'année en cours</i>	17 813	17 813
		<i>Disponibles pour l'année</i>	40 739	47 065
		<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	5 000	5 000
		<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	35 739	42 065
Programme	14.54	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds des études techniques	1 163	1 163
		<i>Solde au 1er janvier</i>	7 290	9 164
		<i>Recettes de l'année en cours</i>	2 400	2 400
		<i>Disponibles pour l'année</i>	9 690	11 564
		<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1 163	1 163
		<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	8 527	10 401
Programme	14.55	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique	800	800
		<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0
		<i>Recettes de l'année en cours</i>	800	800
		<i>Disponibles pour l'année</i>	800	800
		<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	800	800
		<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0
		Totaux pour la division organique 14.	1 298 741	1 253 236
		Division organique 15.		
		Agriculture, ressources naturelles et environnement		
Programme	15.01	Fonctionnel	2 508	2 508
Programme	15.02	Coordination des politiques agricole et environnementale	16 287	17 445
Programme	15.03	Développement et Etude du milieu	70 519	70 242
Programme	15.04	Aides à l'Agriculture	80 080	73 923
Programme	15.05	Bien-être animal	1 196	1 167
Programme	15.11	Nature, Forêt, Chasse-pêche	31 919	32 605
Programme	15.12	Espace rural et naturel	33 904	38 653
Programme	15.13	Prévention et Protection : Air, Eau, Sol	50 776	54 769

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020 - TABLEAU DE
SYNTHESE**

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 15.14	Police et contrôle	1 158	1 163
Programme 15.15	Politique des déchets-ressources	16 592	21 904
Programme 15.50	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003)	809	809
	<i>Solde au 1er janvier</i>	2 169	2 741
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	809	809
	<i>Disponible pour l'année</i>	2 978	3 550
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	809	809
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	2 169	2 741
Programme 15.51	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C	157	157
	<i>Solde au 1er janvier</i>	999	1 001
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	157	157
	<i>Disponible pour l'année</i>	1 156	1 158
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	157	157
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	999	1 001
Programme 15.52	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire du bien-être animal	1 134	1 134
	<i>Solde au 1er janvier</i>	731	803
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	1 134	1 134
	<i>Disponible pour l'année</i>	1 865	1 937
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1 134	1 134
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	731	803
Programme 15.53	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie	1 300	1 300
	<i>Solde au 1er janvier</i>	1 198	1 552
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	1 400	1 400
	<i>Disponible pour l'année</i>	2 598	2 952
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1 300	1 300
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	1 298	1 652
Programme 15.54	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de protection de la biodiversité	1 500	1 500
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	1 500	1 500
	<i>Disponible pour l'année</i>	1 500	1 500
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1 500	1 500
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0
Programme 15.55	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne "Gruerie d'Arlon" (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)	170	170
	<i>Solde au 1er janvier</i>	2 778	2 784
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	170	170
	<i>Disponible pour l'année</i>	2 948	2 954
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	170	170
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	2 778	2 784
Programme 15.56	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la domaniale du 1er juillet 1983)	79	79
	<i>Solde au 1er janvier</i>	919	922
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	79	79
	<i>Disponible pour l'année</i>	998	1 001
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	79	79
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	919	922
Programme 15.57	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt de Saint Michel-Freyr	175	175
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	175	175
	<i>Disponible pour l'année</i>	175	175
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	175	175
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0
Programme 15.58	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole	2 029	2 029
	<i>Solde au 1er janvier</i>	4 476	4 656
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	2 029	2 029
	<i>Disponible pour l'année</i>	6 505	6 685
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	2 029	2 029
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	4 476	4 656

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020 - TABLEAU DE
SYNTHESE**

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 15.59	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques	111 000	111 000
	<i>Solde au 1er janvier</i>	262 273	269 227
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	124 810	124 810
	<i>Disponibles pour l'année</i>	387 083	394 037
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	111 000	111 000
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	276 083	283 037
Programme 15.60	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement	39 988	44 988
	<i>Solde au 1er janvier</i>	191 831	228 037
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	75 588	75 588
	<i>Disponibles pour l'année</i>	267 419	303 625
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	39 988	44 988
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	227 431	258 637
Programme 15.61	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau	0	0
	<i>Solde au 1er janvier</i>	620	620
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0
	<i>Disponibles pour l'année</i>	620	620
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	620	620
Programme 15.62	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets	23 828	23 828
	<i>Solde au 1er janvier</i>	92 725	102 169
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	37 311	37 311
	<i>Disponibles pour l'année</i>	130 036	139 480
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	23 828	23 828
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	106 208	115 652
Totaux pour la division organique 15.		487 108	501 548
Division organique 16.			
Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie			
Programme 16.01	Fonctionnel	814	549
Programme 16.02	Aménagement du territoire et urbanisme.	19 245	19 628
Programme 16.03	Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la Ville et sites d'activité économique désaffectés.	77 094	77 138
Programme 16.11	Logement : secteur privé.	174 627	172 325
Programme 16.12	Logement : secteur public.	198 990	205 435
Programme 16.21	Monuments, sites et fouilles.	42 705	42 705
Programme 16.31	Energie.	92 871	87 737
Programme 16.41	Première Alliance Emploi - Environnement.	30 967	49 967
Programme 16.42	Développement durable	6 073	6 089
Programme 16.50	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale	100	100
	<i>Solde au 1er janvier</i>	10 747	10 747
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	2 322	2 322
	<i>Disponibles pour l'année</i>	13 069	13 069
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	100	100
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	12 969	12 969
Programme 16.51	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial)	100	100
	<i>Solde au 1er janvier</i>	2 180	2 209
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0
	<i>Disponibles pour l'année</i>	2 180	2 209
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	100	100
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	2 080	2 109
Programme 16.52	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds régional pour le relogement	75	75
	<i>Solde au 1er janvier</i>	97	97
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	75	75
	<i>Disponibles pour l'année</i>	172	172
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	75	75
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	97	97

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020 - TABLEAU DE
SYNTHESE**

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 16.53	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds Energie	8 080	10 000
	<i>Solde au 1^{er} janvier</i>	24 260	36 144
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	13 500	13 500
	<i>Disponible pour l'année</i>	37 760	49 644
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	8 080	10 000
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	29 680	39 644
Programme 16.54	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.2	90 118	83 948
	<i>Solde au 1^{er} janvier</i>	88 289	88 289
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	43 118	43 118
	<i>Disponible pour l'année</i>	131 407	131 407
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	90 118	83 948
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	41 289	47 459
Totaux pour la division organique 16.		741 859	755 796
Division organique 17.			
Pouvoirs locaux, action sociale et santé			
Programme 17.01	Fonctionnel	1 095	518
Programme 17.02	Affaires intérieures	1 804 589	1 797 533
Programme 17.11	Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire	4 901	4 920
Programme 17.12	Dotations diverses aux politiques de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles	5 155 238	5 134 399
Programme 17.13	Action sociale.	207 235	206 276
Programme 17.14	Crèches et petite enfance	5 882	5 882
Totaux pour la division organique 17.		7 178 940	7 149 528
Division organique 18.			
Entreprises, emploi et recherche			
Programme 18.01	Fonctionnel	5 955	4 545
Programme 18.02	(Modifié) ENTREPRISES - Aides à l'investissement	129 000	111 500
Programme 18.03	(Modifié) ENTREPRISES - Outils économiques et financiers	249 115	218 840
Programme 18.04	(Modifié) Zones d'activités économiques	54 498	53 314
Programme 18.06	(Modifié) ENTREPRISES - Compétitivité - Innovation - Développement	40 617	34 143
Programme 18.07	(Nouveau) Actions cofinancées dans le cadre des fonds structurels	0	0
Programme 18.11	Promotion de l'Emploi.	47 441	47 529
Programme 18.12	Forem.	420 844	420 844
Programme 18.13	Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.	709 027	709 027
Programme 18.15	Economie sociale	26 092	24 943
Programme 18.16	Contrôle disponibilité chômeurs - FOREM	21 605	21 605
Programme 18.17	Titres services - FOREM	450 617	450 617
Programme 18.18	Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM	591 405	591 405
Programme 18.19	Emplois de proximité	39 762	39 772
Programme 18.21	Formation professionnelle	8 042	8 193
Programme 18.22	Forem - Formation.	277 030	278 067
Programme 18.23	Formation agricole.	0	1 200
Programme 18.24	IFAPME	61 581	61 581
Programme 18.25	Politiques croisées dans le cadre de la formation	18 785	18 091
Programme 18.31	(Modifié) RECHERCHE - Soutien, promotion, diffusion et valorisation	238 813	204 906
Programme 18.32	(Modifié) Numérique	33 420	30 747

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020 - TABLEAU DE
SYNTHESE**

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 18.50	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)	0	0
	<i>Solde au 1er janvier</i>	102	102
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0
	<i>Disponibles pour l'année</i>	102	102
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	102	102
Programme 18.51	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi	0	0
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0
	<i>Disponibles pour l'année</i>	0	0
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0
Programme 18.52	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation	17 000	17 000
	<i>Solde au 1er janvier</i>	64 700	96 091
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	19 000	19 000
	<i>Disponibles pour l'année</i>	83 700	115 091
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	17 000	17 000
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	66 700	98 091
	Totaux pour la division organique 18.	3 440 649	3 347 869
	Division organique 19.		
	Fiscalité		
Programme 19.01	Fonctionnel	0	0
Programme 19.02	Fiscalité	15 973	18 669
	Totaux pour la division organique 19.	15 973	18 669
	Division organique 34.		
	Provisions interdépartementales pour la programmation 2014-2020 des cofinancements européens		
Programme 34.01	Cofinancements européens 2014 - 2020	61 526	123 153
	Totaux pour la division organique 34.	61 526	123 153
	TOTAUX GENERAUX.	15 978 663	15 790 718
	<u>Dont fonds budgétaires :</u>	319 159	319 909
	<i>Solde au 1er janvier</i>	823 621	952 890
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	369 774	369 774
	<i>Disponibles pour l'année</i>	1 193 395	1 322 664
	<i>Dépenses à charge des Fonds</i>	319 159	319 909
	<i>Solde au 31 décembre</i>	874 236	1 002 755

**BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020 - TABLEAU DE
SYNTHESE**

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux						
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation					
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
DI	41	01	70	00	Division organique 01. Parlement de Wallonie. Programme 01.00. Dotation au Parlement de Wallonie. Titre I. - Dépenses courantes						
				(Modifié) Dotation au Parlement de Wallonie	65 000	65 000					
				Totaux pour le Titre I.	65 000	65 000					
				Totaux pour le programme 01.00.	65 000	65 000					
				Dont programme d'investissement	—	—					
				Dont fonds budgétaires	—	—					
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—					
				DI	41	01	70	01	Programme 01.01. Dotation au service du médiateur de la Région wallonne. Titre I. - Dépenses courantes		
								(Modifié) Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du Médiateur	1 620	1 620	
								Totaux pour le Titre I.	1 620	1 620	
Totaux pour le programme 01.01.	1 620	1 620									
Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—									
Dont programme d'investissement	—	—									
Dont fonds budgétaires	—	—									
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—									
Totaux pour la division organique 01.	66 620	66 620									
Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—									
Dont programme d'investissement	—	—									
Dont fonds budgétaires	—	—									
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—									

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				Division organique 02.		
				Dépenses de cabinet		
				Programme 02.01.		
				Subsistance		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	11	01	00	01 Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	113	113
DI	11	05	00	01 Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	2 956	2 956
DI	11	06	40	01 Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	204	204
DI	12	01	12	01 Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	9	9
DI	12	20	11	01 Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	643	643
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 925	3 925
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DI	74	01	22	01 Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	150	150
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	150	150
				Totaux pour le programme 02.01.	4 075	4 075
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 02.02.		
				Subsistance		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	11	01	00	02 Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	113	113
WB	11	03	00	02 Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	2 485	2 485
WB	11	05	40	02 Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	80	80
WB	12	01	12	02 Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	9	9
WB	12	20	11	02 Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	550	550
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 237	3 237
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	74	01	22	02 Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	198	198
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	198	198
				Totaux pour le programme 02.02.	3 435	3 435
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 02.03.		
				Subsistance		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
HE	11	01	00	03 Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	113	113
HE	11	03	00	03 Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	2 400	2 400
HE	11	05	40	03 Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	150	150

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
HE	12	01	12	03 Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	9	9
HE	12	20	11	03 Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	547	547
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 219	3 219
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
HE	74	01	22	03 Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	100	100
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	100	100
				Totaux pour le programme 02.03.	3 319	3 319
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 02.04.		
				Subsistance		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	11	01	00	04 Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	113	113
MO	11	03	00	04 Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	2 517	2 517
MO	11	05	40	04 Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	140	140
MO	12	01	12	04 Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	9	9
MO	12	20	11	04 Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	490	490
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 269	3 269
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MO	74	01	22	04 Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	50	50
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	50	50
				Totaux pour le programme 02.04.	3 319	3 319
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 02.05.		
				Subsistance		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	11	01	00	05 Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	113	113
CR	11	03	00	05 Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	2 000	2 000
CR	11	05	40	05 Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	100	100
CR	12	01	12	05 Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	9	9
CR	12	20	11	05 Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	175	175
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2 397	2 397

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
CR	74	01	22	05	Titre II. - Dépenses de capital		
				Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024			
				Totaux pour le Titre II.			
				Totaux pour le programme 02.05.			
				Dont programme d'investissement			
				Dont fonds budgétaires			
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			
				Programme 02.06.			
				Subsistance			
				Titre I. - Dépenses courantes			
DR	11	01	00	06	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	113	113
DR	11	05	00	06	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	1 830	1 830
DR	11	06	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	153	153
DR	12	01	12	06	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	9	9
DR	12	20	11	06	Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	300	300
					Totaux pour le Titre I.	2 405	2 405
					Titre II. - Dépenses de capital		
DR	74	01	22	06	Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	100	100
				Totaux pour le Titre II.			
				Totaux pour le programme 02.06.			
				Dont programme d'investissement			
				Dont fonds budgétaires			
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			
				Programme 02.07.			
				Subsistance			
				Titre I. - Dépenses courantes			
				Titre II. - Dépenses de capital			
DB	11	01	00	07	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	113	113
DB	11	05	00	07	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	2 005	2 005
DB	11	06	40	07	Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	70	70
DB	12	01	12	07	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	9	9
DB	12	20	11	07	Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	180	180
					Totaux pour le Titre I.	2 377	2 377
					Titre II. - Dépenses de capital		
DB	74	01	22	07	Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	70	70
				Totaux pour le Titre II.			
				Totaux pour le programme 02.07.			
				Dont programme d'investissement			
				Dont fonds budgétaires			
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec				
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
TE	11	01	00	08	Programme 02.08. (Nouveau) Subsistance		
					Titre I. - Dépenses courantes		
					(Modifié) Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	113	113
					(Modifié) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	1 650	1 650
					(Modifié) Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	120	120
					(Modifié) Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	9	9
					(Modifié) Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	500	500
					Totaux pour le Titre I.	2 392	2 392
					Titre II. - Dépenses de capital		
					(Modifié) Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	114	114
					Totaux pour le Titre II.	114	114
					Totaux pour le programme 02.08.	2 506	2 506
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
Totaux pour la division organique 02.	24 054	24 054					
Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—					
Dont programme d'investissement	—	—					
Dont fonds budgétaires	—	—					
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—					

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				Division organique 09.		
				Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.		
				Programme 09.01.		
				(Modifié) Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	41	01	40	01 (Modifié) Dotation au Conseil économique, social et environnemental de wallonie	5 563	5 563
DI	41	02	40	01 (Modifié) Dotation complémentaire aux organisations membres du bureau du CESE	470	470
MO	41	03	40	01 (Modifié) Dotation complémentaire au CESE destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes "CAW"	100	100
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	6 133	6 133
				Totaux pour le programme 09.01.	6 133	6 133
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 09.02.		
				Service social.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	41	01	40	02 (Modifié) Subvention en matière de Service social	6 217	6 217
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	6 217	6 217
				Totaux pour le programme 09.02.	6 217	6 217
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 09.03.		
				Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	11	01	20	03 indemnités et frais de couverture sociale spécifique des ministres membres du Gouvernement	41	41
DI	11	02	00	03 Traitements et indemnités du personnel	1 243	1 243
DI	11	03	11	03 Charges liées à la fin du Gouvernement - AFD	823	823
DI	11	04	40	03 Indemnités généralement quelconques au personnel	58	58
DI	12	01	11	03 (Modifié) Charges d'entretien	483	483
DI	12	04	11	03 Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	71	71
DI	12	05	11	03 Cotisation au MEDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone	35	35
DI	12	06	12	03 Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SePAC	502	502
DI	12	07	11	03 Frais d'études et consultations juridiques	41	41
DI	12	08	11	03 Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets	40	40
DI	12	09	11	03 Frais de fonctionnement lié au siège du Gouvernement wallon	184	184
DI	12	10	11	03 Frais d'assurance divers	200	200
DI	12	19	11	03 Frais de fonctionnement	52	52
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 773	3 773
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec				
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
DI	74	01	22	03			
					Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique	35	35
					Totaux pour le Titre II.	35	35
					Totaux pour le programme 09.03.	3 808	3 808
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.04.		
					e-Wallonie-Bruxelles-Simplification		
					Titre I. - Dépenses courantes		
					Rémunérations des agents de la cellule eWBS	2 868	2 868
					Moyens complémentaires liés à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	0	0
					Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	1 093	1 093
					Projet BCED et partage des données	0	152
DB	11	11	00	04	Etudes et prestations de services	0	70
					Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	0	0
					Subventions relatives à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	0	0
					Totaux pour le Titre I.	3 961	4 183
					Titre II. - Dépenses de capital		
					Développement d'applications	1 625	1 652
					Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	45	45
					Développement d'applications	0	0
					Totaux pour le Titre II.	1 670	1 697
					Totaux pour le programme 09.04.	5 631	5 880
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.06.		
Secrétariat du Gouvernement wallon							
Titre I. - Dépenses courantes							
DI	11	01	40	06	Charges liées à la fin de la législature	0	0
					Traitement et indemnités du personnel	480	480
					Indemnités généralement quelconques au personnel	20	20
					Analyses juridiques dans le cadre des travaux du Gouvernement	50	50
					Frais de fonctionnement	60	60
					Totaux pour le Titre I.	610	610
					Titre II. - Dépenses de capital		
					Dépenses patrimoniales	30	30
					Totaux pour le Titre II.	30	30
					Totaux pour le programme 09.06.	640	640
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					DI	11	01
Collaborateurs des Ministres sortis de charge							
Titre I. - Dépenses courantes							
DI	11	01	00	07	Traitement et indemnités	1 023	1 023

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec				
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
DI	11	02	00	07	Indemnités généralement quelconques	36	36
					Totaux pour le Titre I.	1 059	1 059
					Totaux pour le programme 09.07.	1 059	1 059
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.08		
					Commissariat général au Tourisme		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DB	41	01	40	08	(Modifié) Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (nouvelle programmation)	0	0
DB	41	06	40	08	Intervention régionale en faveur du CRAC	6 590	6 590
DB	41	09	40	08	Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement	53 955	53 955
DB	41	10	40	08	Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre du PDR 2014-2020	0	0
					Totaux pour le Titre I.	60 545	60 545
					Titre II. - Dépenses de capital		
DB	61	04	41	08	Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels 2007-2013	0	0
DB	61	05	41	08	Subvention au CGT dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0
					Totaux pour le programme 09.08.	60 545	60 545
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.09		
					Relations extérieures		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DI	12	01	11	09	Achats de biens et services dans le cadre des Relations Internationales	0	0
DI	31	01	32	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes privés - programmation 2014-2020	0	0
DI	41	01	40	09	Dotation à WBI	23 300	23 300
DI	41	04	40	09	Subvention à WBI dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens	0	0
DI	43	02	00	09	Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	0	0
DI	43	03	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	0	0
DI	43	05	00	09	Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics - programmation 2014-2020 - cofinancement par le FEDER	0	0
					Totaux pour le Titre I.	23 300	23 300
					Totaux pour le programme 09.09.	23 300	23 300
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
WB	41	01	40	10	Programme 09.10		
					Commerce extérieur et investisseurs étrangers		
					Titre I. - Dépenses courantes		
					Dotation à l'AWEX	67 484	67 484
					Dotation à l'AWEX - commerce extérieur	0	0
					Subvention à l'AWEX - missions économiques spécifiques	905	905
					Actions de sensibilisation des jeunes professionnels aux métiers de l'international	0	0
					Stratégie de diversification sectorielle au travers des filières innovantes et des écosystèmes structurants	0	0
					Soutenir l'internationalisation des entreprises	0	0
					Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur	390	390
					Totaux pour le Titre I.	68 779	68 779
					Totaux pour le programme 09.10.	68 779	68 779
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
DI	41	01	40	11	Programme 09.11.		
					Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique		
					Titre I. - Dépenses courantes		
					Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	5 840	5 840
					Totaux pour le Titre I.	5 840	5 840
					Totaux pour le programme 09.11.	5 840	5 840
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 09.	181 952	182 201
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				Division organique 10		
				Secrétariat général		
				Programme 10.01.		
				Fonctionnel		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	01	01	00	01 Provision frais avocats	0	0
DB	01	03	00	01 Mise en place d'un observatoire des marchés publics au service du développement durable	0	0
DB	01	04	00	01 Provision recrutement (gouvernance, fiscalité, ressources humaines)	0	0
DB	01	05	00	01 Dépenses liées à la mise en place de maisons des citoyens	0	0
DB	12	01	11	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	145	145
DB	12	02	11	01 (Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	290	290
DI	12	04	11	01 (Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	15	15
DB	12	05	11	01 (Nouveau) Frais de fonctionnement du SICPP	36	36
DB	12	06	11	01 Frais d'avocats	4	4
CR	12	07	11	01 Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicule du Secrétariat général	0	0
DB	12	08	11	01 (Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	0	0
DB	32	01	00	01 Frais de condamnations judiciaires et transactions	4	4
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	494	494
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	01	22	01 Achat de biens meubles durables	0	0
DB	74	02	22	01 (Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	810	1 149
DI	74	03	22	01 (Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	100	100
CR	74	04	10	01 Achat de biens meubles durables - Véhicules du Secrétariat général	0	0
DB	74	05	22	01 (Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	0	0
DB	74	06	22	01 (Modifié) Dépenses informatiques d'investissement en lien avec la stratégie numérique - Dématérialisation des marchés publics liés au plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.1	1 070	720
DI	74	07	22	01 (Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques - Programmation 2014-2020 - Cofinancement par le FEDER	0	0
DB	74	08	22	01 (Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de la réalisation du SIRH	29 300	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	31 280	1 969
				Totaux pour le programme 10.01.	31 774	2 463
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec				
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Programme 10.02. Secrétariat général		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	12	01	11	02	Etudes, enquêtes et mise en œuvre des projets transversaux du contrat d'administration du Service Public de Wallonie et des projets du Secrétariat général, frais de fonctionnement de la Cellule PMO et de la Cellule des Stratégies transversales	245	245
DI	12	03	11	02	Etudes relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'autorité de certification et aux échanges d'expériences	23	23
DI	12	04	11	02	Dépenses relatives au fonctionnement de la Commission des Arts, aux frais d'études, de documentation, de publications et d'exposition, aux frais de valorisation des intégrations artistiques, aux jetons de présence et frais de parcours des membres de la Commission	45	45
DI	12	05	11	02	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du Centre régional de Crise	130	153
DI	33	01	00	02	Subventions et indemnités	294	275
DI	33	02	00	02	Subventions pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	—	—
DI	33	03	00	02	(Nouveau) Dépenses relatives aux subventions octroyées par la Commission des arts de Wallonie - ASBL	—	—
DI	34	01	50	02	Dépenses relatives à la procédure de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts (prix, défraiements) et subventions octroyées par la Commission	30	30
DI	43	01	22	02	Commission des arts - Subventions au secteur public	15	15
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	782	786
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DI	63	01	21	02	Subventions en matière de situations de crise	—	—
DI	74	01	22	02	Frais d'équipement du Centre régional de Crise	20	20
DI	74	02	22	02	Frais d'équipement de l'autorité de Certification	5	5
DI	74	03	22	02	Frais d'équipement de la Commission des Arts	5	5
DI	74	05	22	02	Frais d'équipement de la Cellule des Stratégies transversales et de la Cellule PMO	5	5
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	35	35
					Totaux pour le programme 10.02.	817	821
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 10.03. Service de la Présidence et Chancellerie.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	12	02	11	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	290	290
DI	12	03	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au développement et à la croissance de la Wallonie	477	477
DI	12	05	11	03	Etudes, relations publiques et prestations de services liés à l'identité et aux publications de la Wallonie	55	55
DI	12	09	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	118	118
DI	12	12	11	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	14	14
DI	12	13	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	112	112
DI	12	16	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services afférentes à l'image de la Wallonie	253	253
DI	12	18	11	03	Etudes, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes	12	12
DI	12	20	11	03	Service citoyen - Assurance des stagiaires	—	—
DB	12	21	11	03	Participation de la Wallonie à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse	0	0
DI	12	22	11	03	Actions menées dans le cadre de la lutte contre le radicalisme violent	125	125
DI	31	01	22	03	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	169	169
DI	33	01	00	03	Service citoyen - subside à l'ASBL Plateforme pour le Service Citoyen	0	0
DI	33	03	00	03	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	460	460
DI	33	04	00	03	Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	58	58
DI	33	05	00	03	Subventions à l'Institut Jules Destrée	330	330

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DI	33	10	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté pour l'opérationnalisation du Plan de lutte contre la pauvreté	224	224
DI	33	11	00	03	Subventions, indemnités et soutien aux études et actions en matière de développement régional	543	570
DI	33	12	00	03	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	18	18
DI	33	13	00	03	Subvention en faveur du Mouvement wallon pour la qualité	0	0
DI	33	14	00	03	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	250	250
DI	33	16	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	18	18
DI	33	17	00	03	Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes - GRIP	150	150
DI	34	31	41	03	Service citoyen - indemnités des stagiaires	0	0
DI	43	03	22	03	Subventions en faveur des institutions publiques oeuvrant à la promotion de la Wallonie	150	150
DI	43	04	22	03	Subventions aux institutions publiques dans le cadre du plan d'action des commémorations du centenaire de la fin de la guerre 14-18	0	0
DI	43	05	22	03	Subventions en faveur d'exercices locaux de prospectives	0	10
DI	45	01	26	03	Subvention à la Communauté germanophone	1 497	1 497
DI	45	02	24	03	Subvention à l'UCL dans le cadre de la plate-forme wallonne pour le GIEC	38	38
Totaux pour le Titre I.						5 361	5 398
Titre II. - Dépenses de capital							
DI	01	02	00	03	Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe	—	30
CR	74	01	22	03	(Modifié) Achats de biens meubles durables spécifiques au programme (Direction de l'Identité, des Publications et de l'Edition)	—	—
CR	74	02	22	03	(Modifié) Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	—
DI	74	03	22	03	(Nouveau) Achats de biens meubles pour le Château de la Hulpe	30	—
Totaux pour le Titre II.						30	30
Totaux pour le programme 10.03.						5 391	5 428
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 10.04.							
Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels							
Titre I. - Dépenses courantes							
DI	12	01	11	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi	200	200
DI	12	03	11	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FSE	0	0
DI	12	04	11	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - programmation 2014-2020 - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	0	0
DI	12	05	11	04	Frais relatifs à la mise en œuvre du plan de communication réglementaire - programmation 2014-2020 - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	0	0
DI	12	07	11	04	Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	19	19
DI	41	01	40	04	(Nouveau) Partenariat avec l'IWEPS – Programmation 2014-2020 – Cofinancement par le FEDER	0	0
DI	45	01	24	04	Dotation à l'Agence Fonds social européen	0	0
DI	45	02	24	04	Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	203	203
DI	45	03	24	04	Subventions aux organismes publics - COFINANCEMENT PAR LE FSE	0	0
Totaux pour le Titre I.						422	422

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
CR	74 01 22	04	Titre II. - Dépenses de capital			
			Achats de biens meubles durables spécifiques au programme		0	0
			Totaux pour le Titre II.		0	0
			Totaux pour le programme 10.04.		422	422
			Dont programme d'investissement		—	—
			Dont fonds budgétaires		—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		—	—
			Programme 10.05.			
			Audits			
			Titre I. - Dépenses courantes			
CR	11 01 00	05	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens		115	115
CR	12 02 11	05	Frais de fonctionnement du Département d'Audit		265	204
CR	12 03 11	05	Frais de fonctionnement du Service Commun d'Audit		50	50
CR	12 06 11	05	Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens		39	39
CR	12 07 11	05	Prestation d'assistance pour la CAIF		162	95
CR	12 09 21	05	Remboursements de traitements du personnel de la CAIF pour les Fonds européens		0	0
Totaux pour le Titre I.					631	503
Titre II. - Dépenses de capital						
CR	74 04 22	05	(Modifié) Frais d'équipement du service commun d'Audit		0	0
CR	74 05 22	05	(Modifié) Frais d'équipement du Département d'Audit		0	0
CR	74 07 22	05	Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens		18	18
Totaux pour le Titre II.					18	18
Totaux pour le programme 10.05.					649	521
Dont programme d'investissement					—	—
Dont fonds budgétaires					—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre					—	—
Programme 10.06.						
Communication, archives et documentation						
Titre I. - Dépenses courantes						
DB	12 01 11	06	Mise à disposition permanente de ressources documentaires pour l'ensemble du Service Public de Wallonie		684	684
DI	12 02 11	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)		576	576
DB	12 03 11	06	Développement de la Bibliothèque du Service Public de Wallonie, du Centre des Archives régionales et de la revue de presse		212	212
DB	12 04 11	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)		165	165
DB	12 05 11	06	Dépenses et prestations de services liées à la gestion de l'information multicanale		73	73
Totaux pour le Titre I.					1 710	1 710
Titre II. - Dépenses de capital						
CR	74 01 22	06	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme (documentation et archives)		0	0
CR	74 06 22	06	Achat de biens meubles spécifiques au programme (communication externe)		0	0
CR	74 07 22	06	Achats de biens meubles spécifiques au programme (communication interne)		0	0
Totaux pour le Titre II.					0	0
Totaux pour le programme 10.06.					1 710	1 710
Dont programme d'investissement					—	—
Dont fonds budgétaires					—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre					—	—
Programme 10.07.						
Géomatique						

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Titre I. - Dépenses courantes			
WB	12	03	11	07	Frais de fonctionnement du département	52	52	
WB	12	06	11	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	248	102	
WB	33	01	00	07	Subventions au secteur privé en matière de géomatique	0	0	
WB	43	01	12	07	Subventions et indemnités	0	25	
WB	45	01	24	07	Subventions aux universités en matière de géomatique	0	50	
					Totaux pour le Titre I.	300	229	
					Titre II. - Dépenses de capital			
CR	74	01	22	07	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0	
WB	74	02	22	07	Centralisation des licences géomatiques du SPW	1 061	1 058	
					Totaux pour le Titre II.	1 061	1 058	
					Totaux pour le programme 10.07.	1 361	1 287	
					Dont programme d'investissement	—	—	
					Dont fonds budgétaires	—	—	
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	
					Programme 10.08.			
					(Modifié) Plan Wallon d'Investissements et de Transition			
					Titre II. - Dépenses de capital			
DI	i	01	01	00	08	Provision Plan Wallon d'Investissements	0	0
DI	i	01	02	00	08	(Nouveau) Plan de transition (PWT)	450 000	350 000
					Totaux pour le Titre II.	450 000	350 000	
					Totaux pour le programme 10.08.	450 000	350 000	
					Dont programme d'investissement	450 000	350 000	
					Dont fonds budgétaires	—	—	
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	
					Programme 10.09			
					(Nouveau) Déploiement des stratégies informatiques du SPW - CIO TEAM			
					Titre I. - Dépenses courantes			
DB	12	01	11	09	(Nouveau) Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, formations spécifiques, frais de réunion, frais de publication, frais divers professionnels.	60	60	
DB	12	03	11	09	(Nouveau) Dépenses liées à la mise en place du CIO	0	2 167	
DB	12	04	11	09	(Nouveau) Accompagnement au déploiement des stratégies informatiques des entités du SPW dédiées à la numérisation et la digitalisation des entités du SPW – Activités et frais de fonctionnement	800	800	
					Totaux pour le Titre I.	860	3 027	
					Titre II. - Dépenses de capital			
DB	74	01	22	09	(Nouveau) Accompagnement au déploiement des stratégies informatiques des entités du SPW - Frais d'investissement en matériel, logiciel, développement d'applications et activités dédiées à la numérisation et la digitalisation des entités du SPW	2 000	2 000	
					Totaux pour le Titre II.	2 000	2 000	
					Totaux pour le programme 10.09.	2 860	5 027	
					Dont programme d'investissement	—	—	
					Dont fonds budgétaires	—	—	
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DI	01	01	00	50	Programme 10.50		
					(Nouveau) Fonds budgétaire en matière de Loterie		
					(Modifié) Fonds budgétaire en matière de Loterie		
					Solde au 1er janvier	8 804	10 237
					Recettes de l'année en cours	4 085	4 085
					Disponible pour l'année	12 889	14 322
					Dépenses à charge du Fonds	4 085	4 085
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	8 804	10 237
					Titre I. - Dépenses courantes		
					(Nouveau) Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
					(Nouveau) Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux Communes-contributions spécifiques		
					(Nouveau) Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux CPAS		
					(Nouveau) Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus à la Communauté française		
					(Nouveau) Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus au Pouvoir fédéral		
					Totaux pour le programme 10.50	4 085	4 085
Dont programme d'investissement	—	—					
Dont fonds budgétaires	4 085	4 085					
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	8 804	10 237					
Totaux pour la division organique 10.	499 069	371 764					
Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—					
Dont programme d'investissement	450 000	350 000					
Dont fonds budgétaires	4 085	4 085					
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	8 804	10 237					

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					</		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DB	12	08	11	04	Frais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection	120	120
DB	12	10	11	04	Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	27	27
DB	12	12	11	04	Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Fonction publique	209	209
DB	12	15	11	04	Frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la Fonction publique : Chambre de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux	0	0
DB	41	01	40	04	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	3 085	3 085
DB	41	02	40	04	Formations destinées aux agents du SPW et des OIP dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne et organisées par l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	325	325
DB	41	03	40	04	Dotation spécifique à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie dans le cadre de la réforme du certificat de management public	0	0
DB	45	01	24	04	Subvention destinée à la formation et au développement des compétences des mandataires publics	0	0
DB	45	02	24	04	Subventions pour l'organisation de cycles de formations universitaires	0	0
					Totaux pour le Titre I.	8 366	8 696
					Titre II. - Dépenses de capital		
CR	74	02	22	04	Achat de biens meubles durables spécifiques pour le Département du Support de la Fonction publique régionale	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0
					Totaux pour le programme 11.04.	8 366	8 696
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 11.06.		
					Affaires juridiques		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DB	12	01	11	06	(Nouveau) Mise en place d'un observatoire des marchés publics au service du développement durable	50	50
DB	12	02	11	06	Frais de fonctionnement de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	0	0
DB	12	03	11	06	Frais de fonctionnement de la Commission Wallonne des Marchés Publics (CWMP)	1	1
DB	12	04	11	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	14	14
DB	12	05	11	06	Honoraires d'avocats pour les dossiers transversaux	4	4
DB	12	06	11	06	Honoraires pour consultations juridiques et expertise	14	14
DB	34	01	41	06	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés	6	6
DB	45	01	40	06	(Nouveau) Transferts dans le cadre de la coopération en matière de dématérialisation des marchés publics	150	0
					Totaux pour le Titre I.	239	89

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
CR	74	01	22	06	Titre II. - Dépenses de capital	
					Achat de biens meubles durables spécifiques	
					0	
					Totaux pour le Titre II.	
					0	
					Totaux pour le programme 11.06.	
					239	
					Dont programme d'investissement	
					—	
					Dont fonds budgétaires	
					—	
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	
					—	
Totaux pour la division organique 11.						
615 751						
Dont crédits de liquidation non limitatifs						
—						
Dont programme d'investissement						
—						
Dont fonds budgétaires						
—						
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						
—						

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
				Division organique 12.		
				Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication		
				Programme 12.01.		
				Fonctionnel		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	12	01	11	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	14	14
DB	12	02	11	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	0	0
CR	12	03	11	01 (Nouveau) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) – WBFIN	4 299	2 162
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4 313	2 176
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	01	22	01 Achat de biens meubles durables	0	0
CR	74	02	22	01 (Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	1 146	14 515
CR	74	03	22	01 (Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques - Projets du Département de la Gestion mobilière	360	636
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1 506	15 151
				Totaux pour le programme 12.01.	5 819	17 327
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 12.02.		
				Budget-Comptabilité-Trésorerie		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	01	01	00	02 Frais relatifs à l'expertise financière et budgétaire	2 000	2 000
CR	01	02	00	02 Provision conjoncturelle	0	0
CR	11	01	12	02 (Nouveau) Indemnités généralement quelconques dues au personnel	500	500
CR	11	02	00	02 (Modifié) Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité (et de l'Inspection des Finances, ainsi que des cabinets ministériels dissous)	815	815
CR	12	01	11	02 (Nouveau) Frais d'études, de relations publiques et de documentation du service central de comptabilité, ainsi que les dépenses des cabinets ministériels dissous	149	149
CR	12	02	11	02 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	136	136
CR	12	03	11	02 (Nouveau) Frais d'études, de relations publiques et de documentation du Comité de concertation	50	50
CR	33	01	00	02 (Modifié) Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie	0	0
CR	43	01	22	02 Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie - administrations publiques locales	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 650	3 650
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	06	22	02 (Modifié) Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux du service central de comptabilité (ainsi que des cabinets ministériels dissous)	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
CR	74	07	22	02 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	0
				Totaux pour le programme 12.02.	3 650	3 650
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 12.05.		
				Gestion du Trésor		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	12	01	11	05 (Modifié) Remboursements généralement quelconques de l'administration	50	50
CR	12	02	11	05 Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	30	30
CR	12	04	11	05 Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	1	1
CR	12	06	11	05 Etudes, frais de consultance, frais de révisorat, frais divers de gestion de la dette	292	292
CR	12	08	11	05 Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette	0	126
CR	45	02	24	05 Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation)	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	373	499
				Totaux pour le programme 12.05.	373	499
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 12.07.		
				Dettes et garanties		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	21	01	11	07 Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	295 710	295 710
CR	21	02	10	07 Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	2 820	2 820
CR	21	03	30	07 Intérêts des dettes sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif)	0	0
CR	21	05	30	07 Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	300	300
CR	21	08	00	07 Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	1	1
CR	31	01	00	07 Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes	10 000	10 000
CR	41	01	40	07 (Modifié) Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	19 534	19 534
CR	45	01	23	07 Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de	605	605
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	328 970	328 970
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	91	10	00	07 Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	8	8
CR	91	15	10	07 Amortissements FADELS	80 000	80 000
CR	91	16	10	07 Amortissement de la dette en lien avec les missions déléguées «Sowaer»	0	0
CR	91	17	10	07 Amortissements d'emprunts de la Région wallonne	823 800	823 800
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	903 808	903 808
				Totaux pour le programme 12.07.	1 232 778	1 232 778
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 12.09.		
				Finance et Comptabilité		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
CR	01	01	00	09 Outil informatique reportings SPOC	0	0
CR	11	01	00	09 Traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF	1 798	1 798
CR	12	01	11	09 Frais de fonctionnement de la Cellule d'informations financières (CIF)	233	233
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2 031	2 031
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	01	22	09 Achat de biens meubles pour la CIF	120	120
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	120	120
				Totaux pour le programme 12.09.	2 151	2 151
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 12.11.		
				Fiscalité		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	11	01	00	11 Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne	869	869
CR	12	03	11	11 Frais de fonctionnement du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie CFFW	14	14
CR	12	04	11	11 Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	121	121
CR	12	05	11	11 Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe	261	261
CR	12	06	11	11 Etudes, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale	94	94
CR	12	07	21	11 Remboursement de traitements du personnel de la Cellule fiscale	315	315
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 674	1 674
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	05	00	11 Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne	30	30
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	30	30
				Totaux pour le programme 12.11.	1 704	1 704
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 12.21.		
				Gestion informatique du Service Public de Wallonie		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	12	01	11	21 Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, formations spécifiques, frais de réunion, frais de publication, frais divers professionnels	27	27
DB	12	03	11	21 Actions d'assistance informatique pour les cabinets	0	0
DB	12	04	11	21 Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	640	640
DB	12	05	11	21 Activités menées pour EWBS - Frais de fonctionnement	408	408
DB	12	06	11	21 Activités menées pour EWBS - Frais de fonctionnement	293	293
DB	12	07	11	21 (Nouveau) Gestion de l'informatique du SPW - outils bureautiques de travail collaboratif	0	0
DB	12	14	11	21 Gestion de l'informatique du SPW - Frais de fonctionnement	22 473	22 473
DB	12	15	11	21 Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	0	0
DB	12	16	11	21 Gestion de l'informatique du SPW- outils bureautiques de travail collaboratif	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	23 841	23 841
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DB	74	03	22	21 Gestion informatique du S.P.W. - Frais d'investissement en matériel et en logiciel et en développement d'applications	11 332	11 332
DB	74	04	22	21 Activités menées pour EWBS - Frais d'investissements en matériels et en logiciels	0	0
DB	74	05	22	21 Activités menées pour EWbs - Frais d'investissement en matériels et en logiciels	0	0
DB	74	06	22	21 Dépenses en lien avec la stratégie numérique - Tronc commun IT	0	800

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
CR	12	01	11	22	Totaux pour le Titre II.	11 332	12 132
				22	Totaux pour le programme 12.21.	35 173	35 973
				22	Dont programme d'investissement	—	—
				22	Dont fonds budgétaires	—	—
				22	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
				22	Programme 12.22.		
				22	Equipement et fournitures.		
				22	Titre I. - Dépenses courantes		
				22	(Nouveau) Provision : Acquisition de fournitures, biens divers et équipements (en ce compris les équipements de protection et de travail, uniformes), entretien de bâtiment	5 373	5 373
				22	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, frais de publication	88	88
				22	Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Fournitures de bureau	1 480	1 480
				22	(Nouveau) Provision : Véhicules – équipement, entretien, réparation, assurance et carburant	5 445	5 442
				22	Achat et entretien de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle	0	0
				22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Edition	0	0
				22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Cafétérias, catering, poste, entretien sanitaires, ...	7 550	6 374
				22	(Modifié) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules du SPW BLTIC	0	0
				22	Totaux pour le Titre I.	19 936	18 757
				22	Titre II. - Dépenses de capital		
				22	(Nouveau) Provision : Acquisition de biens meubles durables et patrimoniaux	7 816	9 048
				22	Achat de biens meubles durables - Mobilier et machine de bureau	0	0
				22	Achat de biens meubles durables - Edition	0	0
				22	(Nouveau) Provision : Acquisition de véhicules	5 151	5 660
				22	(Modifié) Achats de biens meubles durables - Véhicules du SPW BLTIC	0	0
				22	Totaux pour le Titre II.	12 967	14 708
				22	Totaux pour le programme 12.22.	32 903	33 465
				22	Dont programme d'investissement	—	—
				22	Dont fonds budgétaires	—	—
				22	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
				22	Programme 12.23.		
				22	Gestion immobilière et bâtiments.		
				22	Titre I. - Dépenses courantes		
				23	Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives, ainsi que les honoraires y relatifs	21 000	20 636
23	Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	6 623	6 623				
23	Contrôles légaux	141	121				
23	Déménagements	160	160				
23	Entretien (maintenance et réparation) des bâtiments administratifs de la Région wallonne	2 400	2 600				
23	Fournitures destinées aux travaux effectués par la Gestion immobilière	194	194				
23	Etudes liées à la fourniture d'énergie	10	10				
23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	5 639	5 696				
23	Travaux d'aménagement dans les bâtiments loués par la Région wallonne	78	78				
23	Totaux pour le Titre I.	36 245	36 118				
23	Titre II. - Dépenses de capital						
23	Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	0	0				
23	Totaux pour le Titre II.	0	0				
23	Totaux pour le programme 12.23.	36 245	36 118				
23	Dont programme d'investissement	—	—				
23	Dont fonds budgétaires	—	—				

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
CR	i	12	02	11	31	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
						Programme 12.31. Implantation immobilière.		
						Titre I. - Dépenses courantes		
						Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	145	190
						Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)	0	13
						Mesures pour le développement de marchés publics durables	145	194
						Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	30	30
						Subvention à Immowal dans le cadre du Plan wallon d'investissements	0	0
						Totaux pour le Titre I.	320	427
						Titre II. - Dépenses de capital		
						Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	3 520	6 901
						Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis	5 429	4 650
						Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe	350	453
						Mesures pour le développement durable	4 623	2 670
						Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)	1 383	1 383
						Totaux pour le Titre II.	15 305	16 057
						Totaux pour le programme 12.31.	15 625	16 484
Dont programme d'investissement	6 812	6 033						
Dont fonds budgétaires	—	—						
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—						

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
CR	01 01 00	50		Programme 12.50.		
				(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds de gestion énergétique immobilière		
				(Modifié) Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière		
				Solde au 1er janvier	72	72
				Recettes de l'année en cours	30	30
				Disponible pour l'année	102	102
				Dépenses à charge du Fonds	0	0
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	102	102
				Totaux pour le programme 12.50.	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	102	102
				Totaux pour la division organique 12.	1 366 421	1 380 149
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	6 812	6 033
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	102	102

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 14.02.		
					Actions et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière		
					Titre I. - Dépenses courantes		
HE	01	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes visant à améliorer la mobilité et cofinancés par l'Union européenne	0	0
HE	01	02	00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer les déplacements à vélo en Wallonie	0	65
HE	01	04	00	02	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de la semaine de la mobilité et à la promotion de la mobilité durable	0	9
HE	01	07	00	02	Dépenses de toute nature visant à favoriser l'utilisation, la disponibilité ou la fourniture de données relatives aux impacts économiques et/ou environnementaux de la mobilité	0	53
HE	01	12	00	02	Soutien aux initiatives de mobilité rurale complémentaire à l'offre de transport en commun et à leur coordination	0	13
HE	01	13	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de la Programmation 2014-2020 dans le cadre de la mobilité	0	0
HE	01	14	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région au Programme de développement rural de la Wallonie 2014-2020	120	258
HE	01	16	00	02	Dépenses de toute nature relative au développement et à la promotion des voies navigables et des politiques intermodales en matière de transport de personnes et de marchandises ainsi qu'à la gestion de la mobilité	0	15
HE	01	18	00	02	Amélioration de la mobilité dans les entreprises	750	750
HE	12	01	11	02	Dépenses de biens et services en vue de promouvoir et développer la mobilité durable en Wallonie	458	458
HE	12	02	11	02	Dépenses de biens et services en vue d'élaborer et mettre en œuvre des études de mobilité	204	204
HE	12	03	11	02	Dépenses destinées à la formation des acteurs locaux de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM	480	440
HE	12	04	11	02	Etudes relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité	240	200
HE	12	05	11	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	40	40
HE	12	06	11	02	Dépenses de biens et services visant à favoriser l'utilisation, la disponibilité ou la fourniture de données relatives aux impacts économiques et/ou environnementaux de la mobilité	83	83
HE	33	01	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	2 256	2 256
HE	33	02	00	02	(Modifié) Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer la pratique du covoiturage en Wallonie	0	38
HE	33	03	00	02	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	15	15
DB	33	05	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière	40	70
HE	41	02	40	02	Subventions pour la définition et l'exploitation des données relatives aux indicateurs de mobilité en Région wallonne	15	15
HE	41	03	40	02	Subvention à l'IWEPS pour le fonctionnement de l'observatoire de la mobilité	176	176
HE	41	04	40	02	Subvention aux organismes administratifs publics en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	13	13
HE	43	01	22	02	Subvention aux communes en vue d'élaborer, mettre en œuvre et actualiser les plans de mobilité et les plans de déplacements	800	500
HE	43	02	40	02	Subvention aux ASBL des pouvoirs publics en faveur d'actions, de sensibilisation et de prestation en matière de mobilité	0	0
HE	43	03	22	02	(Modifié) Subventions aux communes visant à encourager la mobilité durable, dont les Plans de mobilité et les Plans de déplacement	10	650
DB	43	05	22	02	(Modifié) Subventions au secteur public en matière de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière	50	60
HE	45	01	24	02	Subvention aux universités en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	3	3
					Totaux pour le Titre I.	5 753	6 384
					Titre II. - Dépenses de capital		
HE	01	08	00	02	Dépenses de toute nature en matière de mobilité	0	1 668
HE	01	11	00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et à développer les déplacements à vélo et le covoiturage en Wallonie	0	1 684
HE	51	01	12	02	(Modifié) Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité durable	7	7
HE	63	01	21	02	Subventions complémentaires d'impulsion cyclo-piétons aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité	1 042	1 896
HE	63	02	21	02	Subvention aux pouvoirs locaux pour l'achat de véhicules propres	0	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
HE	63	03	21	02	Subvention aux communes afin de leur permettre de développer le réseau communal en matière de mobilité douce	4 165	1 359	
HE	63	04	21	02	Subventions aux communes afin de leur permettre de développer leur réseau communal cyclo piéton (PWI)	0	0	
HE	65	01	24	02	Subventions d'investissement aux universités en matière de mobilité douce	0	6	
CR	74	06	22	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0	
Totaux pour le Titre II.						5 214	6 620	
Totaux pour le programme 14.02.						10 967	13 004	
Dont programme d'investissement						—	—	
Dont fonds budgétaires						—	—	
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—	
Programme 14.03.								
Transport urbain, interurbain et scolaire								
Titre I. - Dépenses courantes								
HE	12	01	11	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	5 800	5 600	
HE	12	02	11	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	390	390	
HE	12	03	11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	50	50	
HE	31	01	22	03	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants (dont la mise en œuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires)	10 000	6 320	
HE	33	01	00	03	Soutien aux actions innovantes en matière de mobilité rurale	1 255	1 255	
HE	33	02	00	03	Soutien aux actions mises en œuvre dans le cadre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite	65	65	
HE	33	03	00	03	(Modifié) Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains, interurbains et ruraux ainsi qu'à des actions diverses dans le domaine du développement ferroviaire	83	83	
HE	33	04	00	03	(Modifié) Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite	55	55	
HE	41	01	40	03	Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	0	0	
HE	41	02	40	03	(Nouveau) Intervention financière de la Région couvrant l'établissement et l'organisation de transport scolaire	39 667	39 667	
HE	41	03	40	03	(Nouveau) Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW pour le subventionnement des transporteurs de personnes à mobilité réduite (PMR)	4 252	4 252	
HE	41	04	40	03	Intervention financière variable de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de l'OTW	3 061	3 061	
HE	41	07	40	03	Intervention complémentaire et spécifique pour les cas particuliers de transports scolaires d'enfants présentant un handicap (OTW).	1 015	1 015	
HE	41	08	40	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de l'OTW	369 110	369 110	
HE	41	09	40	03	Intervention financière de la Région conditionnée	4 100	4 100	
HE	41	10	40	03	Engagements sociaux O.T.W	31 072	31 072	
HE	41	11	40	03	Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun	0	0	
HE	41	12	40	03	Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transports urbains et	0	0	
HE	41	13	40	03	(Modifié) Intervention financière de la région en faveur de l'OTW pour le développement de l'offre	16 124	15 000	
HE	43	01	22	03	Intervention financière de la Région au bénéfice des Intercommunales	0	0	
HE	45	01	26	03	Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	75	75	
Totaux pour le Titre I.						486 174	481 170	
Titre II. - Dépenses de capital								
HE	51	01	11	03	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants - SNCB (Gare de Mons)	2 942	2 942	
HE	61	01	41	03	Remboursement à l'OTW des coûts exposés pour le projet du tram de Liège	14 000	14 000	
HE	i	61	02	41	03	Subventions à l'OTW pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'infrastructure	15 379	17 000
HE	i	61	03	41	03	Subvention à l'OTW pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'exploitation	0	0
HE	i	61	04	41	03	Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par l'OTW	44 908	39 694
HE	i	61	05	41	03	Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi"	9 084	9 084

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs								
HE	i	61	07	41	03	Subventions à l'OTW afin de lui permettre de prendre en charge les dépenses relatives à la mise en œuvre de la programmation 2014-2020	0	0
HE	i	61	08	41	03	Intervention financière VARIABLE de la Région dans la couverture des investissements d'infrastructures de l'OTW	0	0
HE	i	61	09	41	03	Intervention financière VARIABLE de la Région dans la couverture des charges d'investissements d'exploitation de l'OTW	0	0
HE		61	10	41	03	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants - OTW (Gare de Namur)	3 550	3 550
HE		61	11	41	03	(Modifié) Subvention à l'OTW pour le verdissement de la flotte (PWI)	9 000	4 000
HE		73	01	10	03	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	200	200
CR		74	06	22	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
HE		81	01	41	03	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	191	191
						Totaux pour le Titre II.	99 254	90 661
						Totaux pour le programme 14.03.	585 428	571 831
						Dont programme d'investissement	69 371	65 778
						Dont fonds budgétaires	—	—
						Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
						Programme 14.04.		
						Aéroports et aérodromes régionaux.		
						Titre I. - Dépenses courantes		
CR		01	05	00	04	Indemnités dues à des tiers découlant des obligations de la Région	60	60
CR		12	02	11	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de mission à l'étranger, frais de téléphonie mobile (GSM)	110	110
CR		12	03	11	04	Assurances destinées à couvrir en responsabilité civile le personnel chargé des missions de police, de sécurité et d'inspection des transports, en ce compris, paiement de franchises et des études d'évaluation des risques afin de définir la couverture des polices	90	90
CR		12	04	21	04	(Modifié) Remboursement des frais supportés par Skeyes dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes	8 000	8 000
CR		12	05	11	04	Honoraires d'avocats et frais d'expertise destinés à défendre les intérêts de la Région en matière d'aéroports/aérodromes	100	100
CR		12	07	11	04	Frais d'expertises, de mandat, d'assistance et secrétariat de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires	125	125
CR		12	08	11	04	Etudes et prestations de services en relation avec les réglementations environnementales.	0	0
CR		12	09	11	04	Dépenses relatives à l'occupation des locaux mis à disposition par des tiers, dans le cadre des missions spécifiques au programme	2	2
CR		12	10	11	04	Frais de fonctionnement et de consultation d'experts pour l'AASIW (Autorité Aéroportuaire de supervision indépendante de Wallonie)	1	1
CR		12	11	11	04	Frais de fonctionnement et uniformes	0	0
CR		12	12	11	04	PEB-obstacles	0	0
CR		14	01	10	04	Entretien et gestion des aérodromes	44	44
CR		14	02	10	04	Dépenses d'entretien et de gestion du matériel spécifique des aéroports, en ce compris les bâtiments techniques	0	0
CR		14	04	10	04	Entretien et réparation du matériel spécifique aux mesures de bruit	0	0
CR		31	01	22	04	Subvention de fonctionnement accordée aux sociétés de gestion des aérodromes de Spa et de St-Hubert	0	0
CR		31	04	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Charleroi en exécution de la convention de concession entre BSCA et la Région	5 936	5 936
CR		31	05	32	04	Subvention à Liège Airport lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	11 567	11 567
CR		31	06	32	04	Subvention à la BSCA lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	0	0
CR		31	07	32	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Liège en exécution de la convention de concession entre Liège Airport et la Région	6 951	6 951
CR		33	01	00	04	Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	5	5
CR		41	01	40	04	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle	0	0
CR		41	02	40	04	Dotation complémentaire à la Sowaer pour l'accomplissement des missions de sûreté	6 261	6 261
CR		41	03	40	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéroport de Charleroi - Bruxelles - Sud	17 495	17 495
CR		41	04	40	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéronort de Liège	10 234	10 234

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
CR	41	05	40	04 (Modifié) Dotation à la SOWAER relative au service de la dette contractée pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnements et d'informations	0	0
CR	41	06	40	04 Dotation exceptionnelle à la SOWAER pour le suivi d'indemnisation des riverains suite à une décision de justice	0	0
CR	41	07	40	04 Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	15 834	15 834
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	82 815	82 815
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	51	01	12	04 Dotation complémentaire à BSCA pour l'accomplissement de missions de sûreté	3 000	3 000
CR	51	12	12	04 Développement de la capacité sécuritaire et infrastructurelle des aéroports wallons dans le cadre de PWI	0	1 500
CR	61	01	41	04 Dotation complémentaire à la Sowaer pour l'accomplissement de missions de sûreté	0	0
CR	61	02	41	04 Subventions à la SOWAER pour le renforcement de l'accessibilité des aéroports de Liège et Charleroi - PLAN WALLON D'INVESTISSEMENT (PWI)	0	0
CR	74	06	22	04 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
CR	74	07	22	04 Achat de biens meubles durables spécifiques aux mesures de bruit	0	0
CR	74	08	22	04 Dépenses patrimoniales de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires / ACNAW	0	0
CR	85	01	61	04 (Modifié) Augmentation de capital de la SOWAER	400	400
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3 400	4 900
				Totaux pour le programme 14.04.	86 215	87 715
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 14.06.		
				(Nouveau) Infrastructures sportives.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	12	02	11	06 (Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives - ex PRG 13.11	40	40
CR	12	09	11	06 (Modifié) Développement de l'application informatique "Cadaspot" - ex PRG 13.11	25	90
CR	31	01	22	06 (Modifié) Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie - ex PRG 13.11	250	250
CR	31	02	22	06 (Modifié) Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps - ex PRG 13.11	3 345	3 345
CR	33	02	00	06 (Modifié) Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives - ex PRG 13.11	735	735
CR	33	03	00	06 (Modifié) Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonne - ex PRG 13.11	195	195
CR	41	01	40	06 (Modifié) Subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle - ex PRG 13.11	46	46
CR	41	02	40	06 (Modifié) Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des Grandes infrastructures - ex PRG 13.11	13 221	13 221
CR	43	02	00	06 (Modifié) Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif du « Plan Piscines » et des prêts à taux zéro y afférents - ex PRG 13.11	5 000	5 000
CR	43	03	22	06 (Modifié) Subventions et indemnités aux administrations publiques locales en matière d'infrastructures sportives - ex PRG 13.11	75	75
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	22 932	22 997
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	01	01	00	06 (Nouveau) Subventions de toutes natures dans le cadre du projet Wallonie : Ambitions olympiques	5 000	5 000
CR	52	01	10	06 (Modifié) Subvention au secteur autre que public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive - ex PRG 13.11	400	320
CR	52	02	10	06 (Nouveau) Subventions d'investissement dans le cadre du PWT	0	0
CR	52	06	10	06 (Modifié) Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion - ex PRG 13.11	8 202	8 202
CR	63	01	21	06 (Modifié) Subvention au secteur public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive - ex PRG 13.11	600	480
CR	63	02	21	06 (Nouveau) Subventions d'investissement dans le cadre du PWT	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
CR	63	08	21	06	(Modifié) Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régions autonomes - ex	2 500	2 908	
CR	63	09	21	06	(Modifié) Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régions autonomes - ex PRG 13.11	13 284	13 468	
CR	63	11	21	06	(Modifié) Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régions autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue" - ex PRG 13.11	2 800	2 800	
CR	63	13	00	06	(Modifié) Achat d'abris vélos pour équiper les infrastructures sportives de Wallonie - ex PRG 13.11	0	200	
CR	74	01	22	06	(Modifié) Achat de biens meubles durables spécifiques au programme - ex PRG 13.11	0	0	
						Totaux pour le Titre II.	32 786	33 378
						Totaux pour le programme 14.06.	55 718	56 375
						Dont programme d'investissement	—	—
						Dont fonds budgétaires	—	—
						Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
						Programme 14.07.		
						(Nouveau) Travaux subsidiés		
						Titre I. - Dépenses courantes		
DR	12	03	11	07	(Modifié) Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques - ex PRG 13.12	60	60	
DR	12	06	11	07	(Modifié) Achat de biens meubles non durables - ex PRG 13.12	10	10	
DR	33	02	00	07	(Modifié) Subventions et indemnités - secteur privé - ex PRG 13.12	41	41	
DR	33	03	00	07	(Modifié) Subvention en vue de l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau" - ex PRG 13.12	108	108	
DR	43	02	30	07	(Modifié) Subventions et indemnités - secteur public - ex PRG 13.12	40	40	
						Totaux pour le Titre I.	259	259
						Titre II. - Dépenses de capital		
DR	51	02	11	07	(Modifié) Subvention à l'Intercommunale IGRETEC pour l'acquisition de bâtiments - ex PRG 13.12	0	0	
DR	51	12	12	07	(Modifié) Subvention au secteur privé pour des travaux et des études bénéficiant du concours du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) - programmation 2014-2020 - Axe IV - ex PRG 13.12	0	0	
DR	i	61	01	07	(Modifié) Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supra-local destinés aux Services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie communes - CPAS et subvention au CRAC pour le financement des travaux de voiries - ex	20 270	20 270	
DR		61	02	07	(Modifié) Subvention au CRAC pour le financement de travaux d'entretien de voirie - ex PRG 13.12	5 000	5 000	
DR		61	03	07	(Modifié) Versements au CRAC pour des travaux relevant des travaux subsidiés - ex PRG 13.12	2 600	2 600	
DR	i	63	01	07	(Modifié) Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsidiés - ex PRG 13.12	0	30	
DR	i	63	02	07	(Modifié) Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains, les travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de l'exercice de la morale laïque - Plan triennaux - ex PRG	2 300	2 300	
DR		63	03	07	(Modifié) Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux - Ex PRG 13.12	47 931	47 247	
DR		63	04	07	(Modifié) Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale - ex PRG	2 000	2 400	
DR		63	05	07	(Modifié) Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux – Plan Wallon d'Investissements (PWI) - ex PRG 13.12	0	10 000	
DR		63	06	07	(Nouveau) Appel à projet relatif aux équipements des zones reprises en habitat permanent	5 000	5 000	
DR		63	07	07	(Modifié) Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux dans le cadre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie - ex PRG 13.12	100	100	
DR	i	63	08	07	(Modifié) Subventions pour des investissements supracommunaux - ex PRG 13.12	360	360	
DR		63	12	07	(Modifié) Plan air-climat : éclairage public - ex PRG 13.12	0	0	
DR		63	13	07	(Modifié) Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe IV - ex PRG 13.12	0	0	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
DR	63	17	21	07 (Modifié) Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020 Axe I - ex PRG 13.12	0	0
DR	63	18	21	07 (Modifié) Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe III - ex PRG 13.12	0	0
DR	63	19	21	07 (Modifié) Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe V - ex PRG 13.12	0	0
DR	63	20	21	07 (Modifié) Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de la redynamisation urbaine via la mobilité durable et le développement urbain intégré - ex PRG 13.12	0	500
CR	74	06	22	07 (Modifié) Achat de biens meubles durables spécifiques au programme - ex PRG 13.12	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	85 561	95 807
				Totaux pour le programme 14.07.	85 820	96 066
				<i>Dont programme d'investissement</i>	22 930	22 960
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 14.11.		
					(Modifié) Réseau routier, autoroutier et voies hydrauliques – Construction et entretien du réseau.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
HE	01	03	00	11	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen pour le secteur de la pêche 2007-2013	0	0
HE	01	07	00	11	(Modifié) Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de l'accord politique entre la Région flamande, la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale pour une réforme de la fiscalité routière - ex PRG 13.02	271	271
HE	12	02	11	11	(Modifié) Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, de manifestations, de missions, de représentation, frais divers - ex PRG 13.02	165	165
HE	12	03	11	11	(Modifié) Etudes - ex PRG 13.02	870	900
HE	12	04	12	11	(Modifié) Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la construction du réseau routier - ex PRG 13.02	350	350
HE	12	05	11	11	Achat de biens meubles non durables, prestations de tiers spécifiques, dépenses de fonctionnement et entretien courant des bâtiments non directement liés à l'exploitation de la voie d'eau	500	500
HE	12	06	11	11	(Modifié) Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques - ex PRG 13.02	750	750
CR	12	07	11	11	(Modifié) Dépenses de fonctionnement et d'entretien des biens gérés par le SPW MIE (Bâtiments des districts, bâtiments techniques, biens expropriés,...) - ex PRG 13.02	0	0
CR	12	08	11	11	(Nouveau) Frais de carburant, réparation et entretien des véhicules spécifiques - ex PRG 13.02	0	0
HE	12	09	11	11	(Modifié) Gestion informatique spécifique - frais de fonctionnement - ex PRG 13.02	630	640
HE	12	10	11	11	(Modifié) Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration - ex PRG 13.02	900	850
HE	12	12	11	11	(Modifié) Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVeL - ex PRG 13.02	106	117
HE	14	01	10	11	(Modifié) Entretien du réseau non structurant (en ce compris les pistes cyclables) - ex PRG 13.02	47 000	34 000
HE	14	03	10	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	8 300	7 000
HE	14	04	10	11	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	2 872	2 872
HE	14	05	10	11	(Modifié) Dépenses énergétiques - ex PRG 13.02	9 800	9 800
HE	14	06	10	11	(Modifié) Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée - ex PRG 13.02	310	310
HE	14	07	10	11	(Modifié) Achat de fondants chimiques pour le réseau non structurant - ex PRG 13.02	3 800	3 800
HE	14	08	10	11	(Modifié) Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant - ex PRG 13.02	9 000	8 500
HE	14	09	10	11	(Modifié) Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant - ex PRG 13.02	9 000	9 000
HE	32	01	00	11	(Nouveau) Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	800	800
HE	33	01	00	11	Intervention en faveur de l'ITB dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Strasbourg	49	49
HE	33	02	00	11	(Modifié) Subventions à des organismes belges ou étrangers - ex PRG 13.02	105	105
HE	33	04	00	11	(Modifié) Subventions et indemnités au secteur privé pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux - ex PRG 13.02	45	45
HE	34	02	41	11	(Modifié) Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - ex PRG 13.02	800	800
HE	41	01	40	11	Subvention à l'ISSEP	1 000	1 170
HE	41	02	40	11	Intervention dans les frais de fonctionnement des Ports autonomes	200	200
HE	41	03	40	11	(Modifié) Achats de biens et services (SOFICO) - ex PRG 13.02	108 154	108 154
HE	43	01	12	11	(Modifié) Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes de coopération transnationale (Interreg) et cofinancés par l'Union européenne	0	0
HE	45	02	00	11	(Modifié) Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables - ex PRG 13.02	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	205 777	191 148
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
HE	i	01	04	00	11 (Modifié) FAST 2030 - Extension Ravel et soutien au vélo et à la marche	0	5 500
HE		51	01	11	(Modifié) Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
HE	51	19	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège et du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	0	0
HE	61	01	00	11	Subventions à des organismes belges en matière d'investissements	0	0
HE	61	02	41	11	(Modifié) Subvention à la SOFICO afin de lui permettre de réaliser le programme d'investissement prévu par le PW1 - ex PRG 13.02	0	
HE	61	03	41	11	(Nouveau) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour la couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif du redéploiement de l'activité économique des ports (Sowafinal 3)	0	0
HE	61	04	41	11	(Modifié) Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg - ex PRG 13.02	8 400	8 400
HE	61	05	41	11	(Modifié) Subventions dans le cadre de cofinancements européens - ex PRG 13.02	0	0
HE	61	06	41	11	(Modifié) Subvention à la SOFICO pour l'aménagement d'infrastructures favorisant les transports en commun sur les N5 et N53 à Charleroi, y compris le réaménagement de la gare multimodale de Charleroi - ex PRG 13.02	0	0
HE	i	61	07	41	11 (Modifié) FAST 2030 - Mobipôles - ex PRG 13.02	3 000	3 000
HE	i	61	08	41	11 (Modifié) Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège, du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées	3 000	3 000
HE	61	09	41	11	(Modifié) Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	2 000	1 500
HE	61	11	41	11	(Modifié) Intervention dans le capital de la SOFICO	0	0
HE	61	12	41	11	(Modifié) Intervention de la Région en faveur de la SOWAFINAL dans le cadre du Plan Marshall 2.vert	1 649	1 649
CR	i	72	01	10	11 (Modifié) Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de terrains - ex PRG 13.02	0	0
HE	73	01	20	11	Acquisitions de terrains, construction, aménagements et équipements à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	59 300	59 000
HE	73	02	20	11	Dragage de rivières et canaux, y compris dragage proprement dit , traitement, séchage et valorisation	20 000	17 000
HE	73	03	10	11	(Modifié) Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires - Phasing out - ex PRG 13.02	0	0
HE	73	04	10	11	(Modifié) Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne - Programmation 2014-2020 - ex PRG 13.02	0	0
HE	i	73	05	20	11 Acquisition de terrains, sécurisation, aménagement, équipement, rénovation, reconditionnement et réhabilitation (y compris d'installations électriques et électromécaniques) à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances (Plan infrastructures 2016-2019 et 2019-2024)	27 000	24 500
HE	73	06	20	11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques - Phasing out	0	0
HE	73	07	20	11	Financement des programmes RTE-T 2007-2013 et 2014-2020	13 984	26 984
HE	73	08	10	11	(Modifié) Investissements pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux - ex PRG 13.02	50	70
HE	i	73	09	20	11 Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	8 634	6 000
HE	i	73	10	10	11 (Modifié) Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant ainsi qu'aux infrastructures de télégestion du trafic, y compris l'entretien extraordinaire, ainsi que les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie - ex PRG 13.02	9 500	8 500
HE	i	73	11	40	11 Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'UE (Programmation 2014-2020)	0	0
HE	i	73	12	20	11 Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	2 152	2 152
HE	i	73	13	10	11 (Modifié) Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques - ex PRG 13.02	5 650	5 650
HE	i	73	14	10	11 (Modifié) Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques, les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries (Plan infrastructures 2014-2019 et 2019-2024) - ex PRG 13.02	75 000	34 000
HE	73	15	11	11	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE	i	73 16 10	11	(Modifié) Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries - ex PRG 13.02	0	0	
HE	i	73 17 10	11	(Modifié) Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes - ex PRG 13.02	0	0	
HE	i	73 18 10	11	(Modifié) Renovations et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques - ex PRG 13.02	0	0	
HE	i	73 19 20	11	Rénovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages	2 800	2 800	
HE	i	73 21 20	11	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	8 600	8 600	
HE		73 25 20	11	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	40	125	
HE		73 26 10	11	(Modifié) Aménagement d'infrastructures favorisant les transports en commun sur les N5 et N53 à Charleroi, y compris le réaménagement de la gare multimodale de Charleroi - ex PRG 13.02	0	0	
CR		74 01 22	11	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques	0	0	
CR		74 02 22	11	(Modifié) Achat de biens meubles durables destinés à l'exploitation et à l'entretien des réseaux routier autoroutier et des voies hydrauliques en ce compris les véhicules spécifiques - ex PRG 13.02	0	0	
CR		74 08 22	11	(Modifié) Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des réseaux routier, autoroutier et des voies hydrauliques (dont acquisitions en matière informatique) - ex PRG 13.02	0	0	
Totaux pour le Titre II.					250 759	218 430	
Totaux pour le programme 14.11.					456 536	409 578	
Dont programme d'investissement					145 336	103 702	
Dont fonds budgétaires					—	—	
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre					—	—	
Programme 14.50.							
(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière							
DB	i	01 01 00	50	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière			
Solde au 1er janvier					9 169	14 310	
Recettes de l'année en cours					5 100	5 100	
Disponibilité pour l'année					14 269	19 410	
Dépenses à charge du Fonds					5 100	5 100	
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre					9 169	14 310	
Titre I. - Dépenses courantes							
DB		11 01 00	50	(Nouveau) Fonds budgétaire de la sécurité routière - Salaire et charges sociales			
DB		12 01 11	50	(Nouveau) Fonds budgétaire de la sécurité routière - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé			
DB		31 01 22	50	(Nouveau) Fonds budgétaire de la sécurité routière - Autres subventions d'exploitation - entreprises publiques			
DB		31 02 32	50	(Nouveau) Fonds budgétaire de la sécurité routière - Autres subventions d'exploitation - entreprises privées			
DB		33 01 00	50	(Nouveau) Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages			
DB		41 01 40	50	(Nouveau) Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux UAP			
DB		43 01 12	50	(Nouveau) Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux Provinces - Contributions spécifiques			
DB		43 02 21	50	(Nouveau) Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux Communes - contributions générales			
DB		43 03 22	50	(Nouveau) Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux Communes - contributions spécifiques			
DB		43 04 26	50	(Nouveau) Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux Communes - contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement			
DB		45 01 24	50	(Nouveau) Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus à la Communauté française			
Titre II. - Dépenses de capital							
DB		61 01 41	50	(Nouveau) Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts en capital - aides à l'investissement aux UAP			

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
DB	74	01	22	50		
				(Nouveau) Fonds budgétaire de la sécurité routière - Achats autre matériel (biens d'investissement)		
				Totaux pour le programme 14.50.	5 100	5 100
				<i>Dont programme d'investissement</i>	5 100	5 100
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	5 100	5 100
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	9 169	14 310
				Programme 14.51.		
				(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial		
HE	01	01	00	51		
				(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial		
				Solde au 1er janvier	389	2 800
				Recettes de l'année en cours	900	900
				Disponible pour l'année	1 289	3 700
				Dépenses à charge du Fonds	900	900
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	389	2 800
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
HE	12	01	11	51		
				(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic fluvial - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
HE	14	01	10	51		
				(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic fluvial - Entretien VH et routes - secteur privé		
HE	14	02	20	51		
				(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic fluvial - Entretien VH et routes - secteur public		
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
HE	73	01	20	51		
				(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic fluvial - Travaux hydrauliques		
HE	73	02	40	51		
				(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic fluvial - autres ouvrages (travaux routiers et hydrauliques)		
				Totaux pour le programme 14.51.	900	900
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	900	900
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	389	2 800

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux										
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation									
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs														
HE	i	01	01	00	52	Programme 14.52.									
						(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier									
						(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier									
						Solde au 1er janvier			23 877	38 864					
						Recettes de l'année en cours			15 469	15 469					
						Disponible pour l'année			39 346	54 333					
						Dépenses à charge du Fonds			4 469	4 469					
						Solde du fonds budgétaire au 31 décembre			34 877	49 864					
						Titre I. - Dépenses courantes									
						(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic routier - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé									
						(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic routier - Frais généraux de fonctionnement - secteur public									
						(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic routier - Entretien VH et routes - secteur privé									
						(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic routier - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages									
						(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic routier - Transferts de revenus aux UAP									
						Titre II. - Dépenses de capital									
						(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic routier - Achats de terrains									
						(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic routier - Autres ouvrages (travaux routiers et hydrauliques)									
						(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic routier - Achats de matériel de transport									
						(Nouveau) Fonds budgétaire du trafic routier - Achats autre matériel (bien d'investissement)									
						Totaux pour le programme 14.52.			4 469	4 469					
						Dont programme d'investissement			4 469	4 469					
						Dont fonds budgétaires			4 469	4 469					
						Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			34 877	49 864					
						Programme 14.53.									
						(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales									
						DB			01	01	00	53	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales		
													Solde au 1er janvier		
Recettes de l'année en cours	17 813	17 813													
Disponible pour l'année	40 739	47 065													
Dépenses à charge du Fonds	5 000	5 000													
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	35 739	42 065													
Titre I. - Dépenses courantes															
(Nouveau) Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé															
Titre II. - Dépenses de capital															
(Nouveau) Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Achats autre matériel (bien d'investissement)															
DB	74	01	22	53	Totaux pour le programme 14.53.										
					Dont programme d'investissement			5 000	5 000						
					Dont fonds budgétaires			5 000	5 000						
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			35 739	42 065						

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux						
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation					
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
HE	01 01 00	54	Programme 14.54. (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds des études techniques								
			(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds des études techniques								
			Solde au 1er janvier				7 290	9 164			
			Recettes de l'année en cours				2 400	2 400			
			Disponible pour l'année				9 690	11 564			
			Dépenses à charge du Fonds				1 163	1 163			
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre				8 527	10 401			
			Titre I. - Dépenses courantes								
			(Nouveau) Fonds budgétaire des études techniques - Salaire et charges sociales								
			HE	11 01 00			54	(Nouveau) Fonds budgétaire des études techniques - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé			
			HE	12 01 11			54	(Nouveau) Fonds budgétaire des études techniques - Frais généraux de fonctionnement - secteur public			
			HE	12 02 21			54	(Nouveau) Fonds budgétaire des études techniques - Entretien VH et routes - secteur privé			
			HE	14 01 10			54	Titre II. - Dépenses de capital			
			HE	74 01 22			54	(Nouveau) Fonds budgétaire des études techniques - Achats autre matériel			
Totaux pour le programme 14.54.		1 163			1 163						
Dont programme d'investissement		—			—						
Dont fonds budgétaires		1 163			1 163						
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		8 527			10 401						
CR	01 01 00	55	Programme 14.55. (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique								
			(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique								
			Solde au 1er janvier				0	0			
			Recettes de l'année en cours				800	800			
			Disponible pour l'année				800	800			
			Dépenses à charge du Fonds				800	800			
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre				0	0			
			Titre I. - Dépenses courantes								
			(Nouveau) Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique - Autres subventions exploitation - entreprises publiques								
			CR	31 01 22			55	Totaux pour le programme 14.55.		800	800
								Dont programme d'investissement		—	—
								Dont fonds budgétaires		800	800
								Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		—	—
								Totaux pour la division organique 14.		1 298 741	1 253 236
Dont crédits de liquidation non limitatifs		—	—								
Dont programme d'investissement		247 206	202 009								
Dont fonds budgétaires		17 432	17 432								
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		88 701	119 440								

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
WB TE TE WB WB CR CR TE WB WB WB TE TE TE WB WB WB CR TE TE	12	01	01	Division organique 15	5	5
				Agriculture, ressources naturelles et environnement		
				Programme 15.01.		
				Fonctionnel		
				Titre I. - Dépenses courantes		
				(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (agriculture)		
				Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions		
				(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Nature et environnement		
				(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Agriculture et ruralité		
				(Modifié) Frais courants relatifs à la mise en œuvre et au maintien de niveaux de services informatiques pour l'Organisme payeur de Wallonie		
				(Modifié) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules du SPW-ARNE		
				Totaux pour le Titre I.		
				Titre II. - Dépenses de capital		
				Achat de biens meubles durables		
				(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Ressources naturelles et		
				(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Agriculture et ruralité)		
				(Modifié) Frais d'investissement relatifs à la mise en œuvre et au maintien de niveaux de services informatiques pour l'Organisme payeur de Wallonie		
				Totaux pour le Titre II.		
				Totaux pour le programme 15.01.		
				Dont crédits de liquidation non limitatifs		
				Dont programme d'investissement		
				Dont fonds budgétaires		
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		
				Programme 15.02.		
				Coordination des politiques agricole et environnementale		
				Titre I. - Dépenses courantes		
(Modifié) Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (agriculture)						
Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)						
Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion						
Cofinancement PDR - Assistance technique						
Cofinancement PDR - Assistance technique						
(Modifié) Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement, frais de communication de la DFA (Environnement)						
Etudes et contrats de services pluriannuels						
Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEAMP						
(Modifié) Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement, communication - DFA (Agriculture)						
(Modifié) Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, assurances, frais d'entretien de bâtiments -DFA (Agriculture et ruralité)						
Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (agriculture et ruralité)						
Démarche qualité, certifications, simplification administrative, QES (qualité, environnement, sécurité), et autres dépenses assimilées						

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
TE	12	17	11	02	Conventions d'études et de contrats de service - cofinancement européen 2014-2020 (Environnement)	0	0
TE	12	21	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Environnement)	0	0
CR	12	26	11	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, assurances, frais d'entretien des bâtiments	0	0
TE	12	28	11	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	100	100
TE	12	29	11	02	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	255	255
WB	33	01	00	02	Subventions à des organismes privés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	5	7
TE	33	02	00	02	(Modifié) Subventions au secteur autre que public (ASBL) en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité - ex PRG 15.03	1 384	1 900
TE	33	03	00	02	(Modifié) Subventions aux associations en application d'une convention-cadre (Environnement, Nature et Ruralité) - ex PRG 15.03	2 711	2 711
TE	33	04	00	02	(Modifié) Subventions au secteur autre que public (ASBL) en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement en ce compris les subventions aux CRIE - ex PRG 15.03	3 554	3 554
TE	33	05	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen 2014-2020	0	0
WB	33	06	00	02	(Modifié) Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen - agriculture	0	0
TE	33	07	00	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	124	124
TE	33	08	00	02	Subventions aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020 (Environnement)	0	50
TE	33	09	00	02	(Modifié) Cofinancement PDR - MESURE Leader	353	1 563
WB	34	01	41	02	(Modifié) Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région – Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture	5	5
TE	34	02	41	02	(Modifié) Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région – Exécution de jugements arrêts condamnant la Région en matière d'environnement, nature et ruralité	26	26
TE	35	01	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales	40	20
TE	35	02	40	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	107	107
WB	35	03	40	02	(Modifié) Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture)	5	5
TE	35	04	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI	30	15
TE	35	05	40	02	(Modifié) Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Nature et ruralité)	173	173
TE	40	05	00	02	Subventions au secteur public dans le cadre de dossiers internationaux	0	0
TE	41	01	40	02	(Modifié) Subventions au secteur public (UAP) en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement - ex PRG 15.03	100	100
TE	41	02	40	02	Transfert au Forem pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	387	387
TE	41	03	40	02	(Modifié) Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen 2014-2020	0	0
WB	41	05	40	02	Subventions et indemnités en matière de politique agricole	0	0
TE	41	06	40	02	Dotation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	75	75
TE	41	07	40	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – LEADER	1 000	1 000
WB	43	01	22	02	Subventions à des organismes publics dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	31	38
TE	43	02	32	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	0	0
TE	43	03	00	02	(Modifié) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés (communes) en matière de sensibilisation et de protection de la nature et de la ruralité - ex PRG 15.03	20	20
TE	43	04	22	02	(Modifié) Subventions pluriannuelles aux pouvoirs publics (communes) pour les actions en faveur de l'environnement - ex PRG 15.03	115	115
WB	45	01	24	02	(Modifié) Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen - agriculture	0	0
TE	45	02	24	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Universités	46	46
TE	45	03	24	02	(Modifié) Subventions à la Communauté française en matière de fonctionnement - cofinancement européen - ex PRG 15.03	0	0
TE	45	04	24	02	(Modifié) Subventions aux établissements d'enseignement pour les actions en faveur de l'environnement - ex PRG 15.03	125	125
TE	45	05	24	02	(Modifié) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés (Communauté française) en matière de sensibilisation et de protection de la nature et de la ruralité - ex PRG 15.03	50	50
Totaux pour le Titre I.						15 036	16 165
Titre II. - Dépenses de capital							

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec				
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
WB	52	01	10	02	(Modifié) Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen - agriculture	0	0
TE	52	02	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	0	0
WB	52	04	20	02	(Modifié) Subventions au secteur autre que public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0
TE	52	06	10	02	Subventions en investissement aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020 (Environnement)	0	14
TE	52	07	20	02	(Modifié) Cofinancement PDR - MESURE Leader	0	15
TE	61	01	21	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen	0	0
TE	61	02	41	02	(Modifié) Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen 2014-2020 (environnement)	0	0
WB	63	01	21	02	Subventions au secteur public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0
TE	63	02	21	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen 2014-2020	0	0
TE	63	03	53	02	Subventions aux intercommunales en matière d'investissement (Environnement) - Cofinancement européen 2014-2020	0	0
TE	63	04	21	02	(Modifié) Subvention au secteur public (communes) pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité - ex PRG 15.03	265	265
WB	63	05	21	02	(Modifié) Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen - agriculture	0	0
TE	65	01	24	02	(Modifié) Subvention aux organismes dépendant de la Communauté française pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité - ex PRG	23	23
TE	65	02	24	02	(Modifié) Subventions au secteur public (Communauté française) pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité - ex PRG 15.03	348	348
TE	72	01	00	02	(Modifié) Aménagement ou construction de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE) - ex PRG 15.03	570	570
CR	72	02	00	02	Aménagement ou construction de bâtiments	0	0
TE	72	03	00	02	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de bâtiments	45	45
WB	73	01	20	02	Etudes et Travaux réalisés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0
CR	74	01	10	02	(Modifié) Achats de véhicules - SEP (Environnement)	0	0
TE	74	02	22	02	Achats de biens meubles durables et marchés de travaux - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	0	0
CR	74	03	22	02	(Modifié) Achats de biens meubles durables spécifiques au DPEAI	0	0
CR	74	04	10	02	(Modifié) Achats de matériel de transport - SEP (Agriculture et ruralité)	0	0
WB	74	05	22	02	(Modifié) Achats de biens meubles durables et marchés de travaux - cofinancement européen (agriculture)	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
TE	74	06	22	02	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	0
					Totaux pour le Titre II.	1 251	1 280
					Totaux pour le programme 15.02.	16 287	17 445
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 15.03.		
					Développement et Etude du milieu		
					Titre I. - Dépenses courantes		
WB	12	03	11	03	(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux - DEMNA (agricole)	29	29
WB	12	04	11	03	(Modifié) Etudes et contrats de services spécifiques au programme du DEMNA (agricole)	38	55
WB	12	05	11	03	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	350	350
TE	12	07	11	03	(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux (nature)	294	294
TE	12	12	11	03	Etudes et contrats de services spécifiques au programme du DEMNA	880	880
TE	12	26	11	03	Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	338	338
WB	31	03	32	03	Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	22	22
TE	33	01	00	03	(Modifié) Subventions et indemnités aux ASBL en matière de recherche d'Etude du Milieu naturel	10	10
TE	33	04	00	03	Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	42	42
WB	33	05	00	03	Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl	950	950
WB	33	07	00	03	Subvention à des associations pour l'organisation de formations agricoles	250	250
WB	33	08	00	03	Subvention à des associations pour l'organisation de formations agricoles - Cofinancement PDR 2014-2020	0	0
WB	33	09	00	03	Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	903	903
TE	33	10	00	03	Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	368	295
WB	33	11	00	03	Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARK-WALL	360	360
WB	33	12	00	03	(Modifié) Subventions et indemnités spécifiques	1 000	1 000
WB	33	13	00	03	Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture	835	835
WB	33	14	00	03	(Modifié) Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux	2 523	2 523
WB	33	15	00	03	Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles	40	40
WB	33	18	00	03	Subvention à REQUASUD (A.S.B.L. REQUASUD) dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD	90	90
WB	33	23	00	03	Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion	7 492	7 015
WB	33	24	00	03	Subvention à l'ASBL Comité du lait - Mesures d'accompagnement - Prélèvement dérogatoire	1 140	1 140
WB	41	02	40	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	21 122	21 122
WB	41	03	00	03	Subventions au secteur public en matière agricole et agro alimentaire	430	830
WB	41	04	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	5 349	5 349
TE	41	06	40	03	Missions attribuées à l'ISSEP	16 536	16 536
WB	41	07	40	03	Subvention en faveur de recherches scientifiques et techniques	3 200	3 200
TE	41	08	40	03	Subvention complémentaire de fonctionnement à l'ISSEP	661	657
TE	41	40	40	03	Subventions octroyées par le DEMNA à un OAP	0	0
TE	43	01	22	03	(Modifié) Subventions aux communes en matière d'étude du milieu naturel	0	0
WB	45	01	24	03	Subvention à Gembloux ABT ULG dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD	108	108
WB	45	02	24	03	Subvention à l'UCL dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD	167	167
WB	45	05	24	03	(Modifié) Subventions aux universités en matière d'étude du milieu agricole	0	270

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
					<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
TE	45	24	24	03	Subventions octroyées par le DEMNA aux universités	565	154
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	66 092	65 814
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	51	01	12	03	Subventions et indemnités spécifiques	110	110
WB	52	04	10	03	Subvention à l'ASBL Association des betteraviers wallons – Mesure d'accompagnement – Prélèvement kilométrique	590	591
WB	61	02	41	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	212	212
TE	61	03	41	03	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel	2 194	2 194
WB	61	04	41	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	1 321	1 321
WB	61	05	41	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	0	0
CR	74	01	22	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEMNA	0	0
CR	74	05	22	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	4 427	4 428
					Totaux pour le programme 15.03.	70 519	70 242
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 15.04.		
					Aides à l'Agriculture		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	03	11	04	Achats de biens et de services non durables spécifiques au programme (dont études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, ...) et au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	1 165	1 180
WB	12	04	11	04	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	5 843	5 500
WB	12	05	11	04	(Nouveau) Achats de biens et services en matière de contrôle qualité non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	310	210
WB	21	01	00	04	Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application des Règlements européens	0	0
WB	31	01	12	04	Aides aux investissements agricoles pour les rédactions et suivi de plan	0	200
WB	31	02	32	04	Aide régionale aux éleveurs pour la transformation ou la commercialisation de produits issus de leur exploitation et aux producteurs laitiers pour la transformation et la commercialisation de produits laitiers	0	0
WB	31	06	32	04	Aides aux groupements agricoles, à l'encadrement et au démarrage	680	680
WB	31	07	00	04	Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR 2014-2020	12 000	10 000
WB	31	09	00	04	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR 2014-2020	12 000	11 800
WB	31	13	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2014 - 2020	18 600	12 500
WB	31	14	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs et aides à la diversification - Cofinancement PDR 2014 - 2020	5 100	5 200
WB	31	16	12	04	Aides à l'établissement de plans agri-environnementaux	160	160
WB	31	17	32	04	Aide exceptionnelle en faveur de l'agriculture	1 000	1 000
WB	31	19	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2014 - 2020 - Mesure d'accompagnement - Prélèvement kilométrique	595	595
TE	31	21	12	04	Aides pour moyen de protection contre les espèces protégées (cofinancement FEAMP)	24	24
WB	31	23	32	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	0	22
TE	31	24	32	04	Paiements de dossiers transitoires - Mesure FEADER 123	0	0
WB	31	25	32	04	Indemnités en faveur des pisciculteurs pour dommages causés par des phénomènes climatiques défavorables	0	0
WB	31	26	32	04	Aide exceptionnelle dans le cadre de la grippe aviaire	0	0
WB	33	03	00	04	(Nouveau) Subventions au secteur autre que porcine dans le cadre du programme agricole wallon	23	8
TE	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR 2014 - 2020	480	480
TE	34	01	00	04	Indemnités aux agriculteurs dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR 2014 - 2020	3 600	3 600
TE	34	02	41	04	Subventions aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	30	30
WB	41	01	40	04	Dotations au Fonds wallon des calamités naturelles - Division "Fonds wallon des calamités agricoles"	9 300	9 300

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec				
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
TE	43	04	01	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	75	75
WB	43	05	22	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements (Communes)	0	0
WB	43	06	12	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements (Communes)	0	0
WB	43	07	59	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements (Régies communales autonomes)	0	
WB	45	01	40	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER et en matière de frais de stockage, et de non recouvrement de créances sur le compte de l'Organisme payeur	1 500	1 500
WB	45	02	24	04	Intervention de la Région wallonne pour l'exécution du programme européen à destination des écoles	650	650
Totaux pour le Titre I.						73 135	64 721
Titre II. - Dépenses de capital							
WB	51	04	12	04	Aides aux zones défavorisées et soumises à des contraintes agri-environnementales-Cofinancement PDR	6 000	6 000
WB	51	05	22	04	Exécution de la garantie en principal, intérêts et charges accessoires en matière d'emprunts en agriculture	250	250
WB	51	06	12	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	0	1 005
WB	51	07	12	04	Aide régionale aux agriculteurs pour la transformation ou la commercialisation de produits issus de leur exploitation	0	0
WB	63	02	22	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics	300	300
WB	63	03	42	04	Subventions aux halls relais agricoles	0	1 000
WB	63	04	21	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics - Mesure d'accompagnement - Prélèvement kilométrique	345	345
WB	63	05	21	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements (Communes)	0	132
WB	63	06	11	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissement (Communes)	0	63
WB	63	07	59	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissement (Régies communales autonomes)	0	57
WB	74	01	22	04	(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	50	50
CR	74	02	22	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme et au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	0	0
Totaux pour le Titre II.						6 945	9 202
Totaux pour le programme 15.04.						80 080	73 923
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 15.05.							
Bien-être animal							
Titre I. - Dépenses courantes							
TE	12	01	11	05	Études, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement relatifs aux activités de contrôles du bien-être animal	437	406
TE	33	03	00	05	Subventions au secteur autre que public en matière de protection et de bien-être des animaux	152	152
TE	43	01	22	05	(Modifié) Subventions au secteur public en matière de bien-être des animaux	101	101
TE	43	05	22	05	Subventions au secteur public en matière de protection et de bien-être des animaux	304	306
TE	45	04	24	05	Subventions aux établissements d'enseignement pour les actions en faveur du bien-être animal	101	101
Totaux pour le Titre I.						1 095	1 066
Titre II. - Dépenses de capital							
TE	52	01	10	05	Subventions au secteur autre que public en matière de protection et de bien-être des animaux	101	101
CR	74	03	22	05	Achats de biens meubles durables spécifiques aux activités de contrôles du bien-être animal	0	0
Totaux pour le Titre II.						101	101
Totaux pour le programme 15.05.						1 196	1 167
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 15.11. Nature, Forêt, Chasse-pêche		
					Titre I. - Dépenses courantes		
TE	01	01	00	11	(Nouveau) Actions en faveur de la biodiversité (dont haies et aires protégées)	3 300	3 300
TE	01	07	00	11	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	8 700	8 700
TE	12	01	11	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions dans le cadre du Life intégré	50	50
TE	12	02	11	11	(Modifié) Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais relatifs aux radios ASTRID ainsi que diverses fournitures et assurances liées aux activités de l'UAB	941	941
TE	12	03	11	11	Etudes et contrats de service pluriannuels	662	662
WB	12	04	11	11	(Modifié) Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, ... ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse (Chasse et pêche)	573	400
TE	12	05	11	11	(Modifié) Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales, des piscicultures et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction	630	690
WB	12	06	11	11	(Modifié) Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre du fonctionnement du Service de la Pêche	150	150
TE	12	07	11	11	Etudes et conventions d'étude, frais de réunions, information, éducation dans le cadre de Natura 2000	45	60
TE	12	08	11	11	Entretien et amélioration des sites Natura 2000 dans les réserves naturelles et les forêts domaniales	135	135
TE	12	09	11	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	878	878
TE	12	10	11	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre du fonctionnement du Comptoir forestier et du Service de la Pêche	50	50
TE	12	11	11	11	Etudes, marchés publics de services et de travaux, achats de fournitures diverses dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	0	0
WB	12	12	11	11	(Modifié) Entretien et amélioration en matière de chasse et pêche	70	77
TE	12	13	11	11	(Nouveau) Travaux d'entretien et avances de fonds aux trésoriers décentralisés dans le cadre de l'entretien des espaces verts publics domaniaux	447	473
TE	12	14	11	11	(Nouveau) Achats de biens et services non durables spécifiques aux espaces verts, en ce compris documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, assurances spécifiques, ainsi que les études et contrats de services pluriannuels	65	65
TE	12	15	50	11	(Nouveau) Précompte immobilier relatif aux bois et forêts	0	0
TE	31	02	32	11	Intervention exceptionnelle en faveur du secteur forestier	1 000	1 000
TE	31	03	32	11	Subventions diverses aux secteurs autres que public dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	0	0
TE	33	01	00	11	Subvention au secteur autre que public en matières de ressources forestières, de conservation de la nature ainsi qu'en matière de chasse de pêche et de pisciculture	986	986
WB	33	02	00	11	(Modifié) Subvention au secteur autre que public en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	376	376
TE	33	04	00	11	Subventions aux Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage	88	88
TE	33	05	00	11	(Modifié) Subventions au secteur autre que public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres 2020-2021)	185	180
TE	33	06	00	11	(Modifié) Contribution de la Région wallonne à la fondation Forêt de Soignes	15	15
TE	33	07	00	11	Subvention au secteur privé pour activités de formation	400	400
TE	33	08	00	11	Subvention en matière de dynamisation de la gestion forestière	0	0
TE	33	10	00	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	322	330
TE	33	11	00	11	Subventions et indemnités au secteur autre que public	387	387
TE	33	12	00	11	(Nouveau) Subventions et indemnités aux secteurs autres que publics (ASBL) en matière d'espaces verts	130	141
TE	34	01	41	11	Indemnisation de dégâts des espèces protégées	200	200
TE	34	04	41	11	Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'entretien de haies, d'arbres d'alignement et de vergers	0	0
TE	41	01	40	11	(Modifié) Subventions pour l'Office Economique wallon du Bois	540	540
TE	43	01	22	11	(Modifié) Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de pisciculture	268	278
TE	43	04	22	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	1 309	1 309
TE	43	05	22	11	Indemnisation des propriétaires forestiers dans le cadre de la PPA	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec				
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
TE	43	06	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	2 756	2 756
TE	43	07	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	0	0
TE	43	08	22	11	Subventions en matière de dynamisation de la gestion forestière	175	282
WB	43	09	22	11	(Modifié) Subventions au secteur public en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	0	0
TE	43	10	22	11	(Nouveau) Subventions au secteur public (communes) en matière de d'espaces verts	200	323
TE	45	02	40	11	Contribution au fonctionnement du Secrétariat national des espèces exotiques invasives	65	65
TE	45	03	24	11	(Modifié) Subventions octroyées aux universités en matière de ressources forestières, conservation de la nature, ainsi qu'en matière de pisciculture	0	60
TE	45	04	24	11	(Modifié) Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable (accord cadre 2020-2021)	1 120	1 120
Totaux pour le Titre I.						27 218	27 467
Titre II. - Dépenses de capital							
TE	01	04	00	11	Acquisitions, travaux de restauration et d'entretien dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000 ainsi que dans la structure écologique principale - PDR	442	442
TE	51	01	12	11	Subventions en investissement au secteur de l'aquaculture	0	0
WB	52	01	10	11	(Modifié) Subventions au secteur autre que public en vue du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	20	20
TE	52	02	10	11	(Modifié) Subventions au secteur autre que public en vue de l'acquisition ou de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts et de la pisciculture	15	15
TE	52	03	10	11	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life - en matière de protection de la nature	50	200
TE	52	05	10	11	(Modifié) Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de restaurations et de gestions, d'investissements dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000 ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	0	0
TE	53	01	10	11	(Modifié) Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature (plantation haies, ...)	300	300
TE	63	01	21	11	(Modifié) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers et de protection de la nature	10	10
TE	63	02	21	11	(Nouveau) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés (communes) en faveur de travaux d'aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics	800	830
TE	63	05	21	11	Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservation de la nature du plan de gestion des parcs naturels	350	350
TE	i	71	01	11	(Modifié) Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles, de frayères et de terrains pour l'aménagement d'espaces verts publics	200	385
TE		71	03	11	Acquisition de la Région de sites Natura 2000	0	0
TE	71	04	12	11	Acquisition par la Région de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	400	450
TE	73	01	40	11	(Modifié) Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles ainsi qu'en matière de pisciculture et de frayères	998	1 000
TE	73	02	40	11	Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales	128	148
TE	73	03	40	11	(Modifié) Travaux d'aménagement dans les sites Natura 2000 domaniaux ainsi que dans la structure écologique principale en ce compris les interventions cofinancées dans le cadre du PDR	0	0
TE	73	04	40	11	(Modifié) Avances de fonds aux comptes extraordinaires des services extérieurs de la DNF relatives aux travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de pisciculture, de frayères et d'aménagements cynégétiques - ex PRG 15.12	388	388
TE	73	05	10	11	Marchés de travaux dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	0	0
TE	73	06	40	11	(Nouveau) Travaux d'aménagement dans les espaces verts publics domaniaux	600	600
CR	74	01	22	11	Achat de biens meubles durables dans le cadre du Life intégré	0	0
CR	74	06	22	11	(Modifié) Achat de biens meubles durables spécifiques aux ressources forestières, aux réserves naturelles domaniales, à la chasse, pêche, aux chasses de la couronne et au fonctionnement de l'UAB	0	0
CR	74	07	22	11	Achats de biens meubles durables dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	0	0
CR	74	08	10	11	(Nouveau) Achat de matériel roulant spécifique au programme	0	0
WB	81	01	00	11	Augmentation de capital de l'Office économique wallon du bois	0	0
Totaux pour le Titre II.						4 701	5 138
Totaux pour le programme 15.11.						31 919	32 605
Dont programme d'investissement						200	385
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Programme 15.12. Espace rural et naturel		
					Titre I. - Dépenses courantes		
TE	01	01	00	12	Dépenses de toute nature relatives à la représentation à la Grande Région	0	0
TE	01	03	00	12	Dépenses relatives à la création d'espaces de co-working et de bureaux partagés en zones rurales	0	502
WB	12	01	11	12	(Modifié) Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (agriculture) - ex PRG 15.03	100	100
TE	12	02	11	12	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, assurances spécifiques, précomptes...	560	660
TE	12	03	11	12	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme	1 678	2 284
TE	12	09	11	12	Gestion des espèces exotiques envahissantes	406	406
TE	14	01	10	12	(Modifié) Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie	3 074	3 078
TE	14	04	10	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	46	46
TE	33	01	00	12	(Modifié) Subvention au secteur autre que public en matière de développement rural et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	514	523
TE	33	02	00	12	(Modifié) Subventions en matière de développement durable de l'espace rural	0	24
TE	33	04	00	12	Subvention à la Fondation Rurale de Wallonie	3 630	3 630
TE	33	06	00	12	(Modifié) Subventions au secteur autre que public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques	0	0
TE	33	07	00	12	Subvention au secteur autre que public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	400	0
TE	33	09	00	12	Subventions au GREOA pour ses actions en matière de développement rural	80	130
TE	33	10	00	12	Subventions à la WFG pour ses actions en matière de développement rural	75	75
TE	41	03	40	12	Subventions au secteur public en matière de développement durable de l'espace rural	0	0
TE	43	01	00	12	(Modifié) Subventions au secteur public en matière de développement rural et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	74	95
TE	43	02	00	12	Subventions au secteur public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	0
TE	43	03	30	12	Subventions au secteur public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	60	60
TE	43	04	00	12	Subventions aux communes et aux provinces dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	10	10
TE	43	05	22	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1 268	1 421
TE	45	01	24	12	(Modifié) Subventions au secteur public pour l'étude de l'espace rural par la cartographie de l'occupation des sols et par la télédétection spatiale des états de surface	250	152
TE	45	02	24	12	(Modifié) Subvention à Gembloux ABT Ulg pour l'étude de l'espace rural par la révision de la carte numérique des sols de Wallonie	31	91
TE	45	03	24	12	(Modifié) Subvention à la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU)	114	114
TE	45	04	24	12	(Modifié) Subvention à Gembloux ABT ULG pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (PROJET GISER)	50	105
TE	45	05	24	12	(Modifié) Subvention à l'UCL pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (projet GISER)	50	105
					Totaux pour le Titre I.	12 470	13 611
					Titre II. - Dépenses de capital		
TE	52	01	10	12	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement d'espaces verts publics	0	0
TE	52	02	10	12	Subventions au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	0	0
TE	52	03	10	12	Subventions au secteur autre que public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	0	0
TE	i	63	01	21	(Modifié) Subventions au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	176	256
WB	i	63	04	21	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole et la création de réserves d'eau d'intérêt agricole et l'établissement de dispositifs destinés à la protections contre l'érosion des terres agricoles et à la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement	1 715	2 015
TE	63	05	21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rural, de gestion du territoire rural ou de développement rural	0	650
TE	i	63	06	21	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	14 000	15 400
TE	63	08	21	12	Subventions en matière de services de base à la population et d'aides à la création d'ateliers ruraux en matière de développement rural - Cofinancement européen - PDR	0	2 328

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
TE	63	09	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	1 600	250	
TE	63	10	21	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part subsidiable	800	1 000	
CR	71	02	12	12	Acquisitions de terrains par la Région	0	0	
TE	i	73	01	20	12	Travaux et études en matière de cours d'eau non navigables et de waterings, y compris la réhabilitation des sites dégradés situés dans le lit majeur des cours d'eau non navigables de première catégorie	2 218	2 218
TE		73	02	20	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part subsidiable	10	10
TE		73	03	20	12	Travaux et études en matière de cours d'eau et de waterings pour l'amélioration des habitats aquatiques	90	90
CR		74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
CR		74	08	22	12	(Modifié) Achat de biens meubles durables spécifiques à la lutte contre les espèces invasives	0	0
TE		85	02	34	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part non subsidiable avances remboursables	825	825
Totaux pour le Titre II.						21 434	25 042	
Totaux pour le programme 15.12.						33 904	38 653	
Dont programme d'investissement						18 109	19 889	
Dont fonds budgétaires						—	—	
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Programme 15.13. Prévention et Protection : Air, Eau, Sol <i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TE	12	01	00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DEE, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	800	4 431
TE	12	02	11	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DPA, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	44	44
TE	12	03	11	13	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEE	2 462	2 622
TE	12	05	30	13	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme du DPA	76	77
TE	12	06	30	13	Mise en œuvre de zones de basses émissions sur le territoire wallon, en ce compris mesures d'information	0	0
TE	33	01	00	13	Subventions au secteur autre que public en matière de protection contre le bruit	0	0
TE	33	03	00	13	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	700	800
WB	33	04	00	13	Aides pour la mesure 10 du programme agri-environnement	0	0
TE	33	05	00	13	Subventions à l'encadrement des méthodes agro-environnementales en application de la convention-cadre	1 500	1 500
WB	33	06	00	13	Subvention à l'ASBL Agra-Ost pour ses actions en matière agro-environnementale et la valorisation des matières organiques	300	300
TE	33	07	00	13	Subvention en matière de qualité de l'air (dont la prise en charge d'évaluation de la qualité de l'air)	1 000	1 000
DI	35	02	40	13	Intervention dans le fonctionnement des commissions Escaut et Meuse ainsi que dans le Comité de coordination du district hydrographique du Rhin	190	190
HE	41	01	30	13	Dotation à l'AWAC pour participation au financement international des politiques climatiques - Cop21	8 347	8 347
TE	41	02	30	13	Dotation de fonctionnement à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat en matière d'Air	1 334	1 334
HE	41	03	30	13	Dotation de fonctionnement à l'AWAC - climat	2 357	2 357
TE	41	04	40	13	Subventions contrats de rivière	2 039	2 140
TE	41	05	40	13	(Modifié) Dotation au CESE pour frais administratifs et de personnel du Comité de Contrôle de l'Eau, du Comité d'experts pour l'agrément des systèmes d'épuration individuelle et de la Commission des eaux de surface	349	349
TE	41	06	40	13	(Modifié) Dotation à la SPAQuE	19 008	19 008
TE	45	01	24	13	Subventions et indemnités au secteur public en matière de gestion de l'espace rural	250	250
Totaux pour le Titre I.						40 756	44 749
Titre II. - Dépenses de capital							
TE	52	01	10	13	(Modifié) Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	10	10
TE	63	01	21	13	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement	10	10
TE	73	01	40	13	Dépenses d'investissement en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles	0	0
CR	74	06	22	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEE	0	0
CR	74	08	22	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au DPA	0	0
TE	81	04	41	13	Intervention financière dans le capital de la SPGE	10 000	10 000
Totaux pour le Titre II.						10 020	10 020
Totaux pour le programme 15.13.						50 776	54 769
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 15.14. Police et contrôle Titre I. - Dépenses courantes							
WB	12	01	11	14	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de l'UAB, de la Direction des Contrôles	152	152
TE	12	02	11	14	Achat de biens et services non durables spécifiques au programme, analyses, relations publiques, documentation, participation à des séminaires, frais de réunions, y compris frais de fonctionnement des services SOS pollutions	823	828

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
TE	12	03	11	14 (Modifié) Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de la Direction des Contrôles	40	40
TE	43	01	22	14 Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les agents constatateurs	143	143
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 158	1 163
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	01	22	14 (Modifié) Achat de biens meubles durables spécifiques au programme de la Direction des Contrôles	0	0
CR	74	06	22	14 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	0
				Totaux pour le programme 15.14.	1 158	1 163
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 15.15.		
				Politique des déchets-ressources		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TE	12	01	11	15 Etudes, fourniture de biens, de services et prestations intellectuelles y compris les études et actions de sensibilisation en matière de gestion des déchets	911	1 223
TE	12	02	11	15 Etudes, fourniture de biens, services et prestations intellectuelles, ainsi que relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions dans le cadre de la gestion des déchets	688	688
TE	12	03	11	15 Frais de fonctionnement du secrétariat permanent de la Commission interrégionale de l'emballage	300	300
TE	12	04	11	15 Valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	7 815	7 815
TE	12	05	11	15 (Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Transfert et élimination de déchets	328	328
TE	12	06	11	15 Frais de contentieux relatifs à la taxation et à la perception de la taxe sur les déchets ménagers	0	0
TE	33	01	00	15 Mesures de soutien au secteur autre que public en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers	480	480
TE	33	03	00	15 Subventions au secteur autre que public en faveur de la prévention des déchets	0	0
TE	33	04	00	15 Mesures de soutien au secteur privé en matière de gestion des sols	20	20
TE	43	01	22	15 Mesures de soutien aux pouvoirs locaux en matière de valorisation des déchets ménagers	6 000	6 500
TE	43	03	52	15 Subvention aux CPAS en matière de gestion des déchets-ressources	0	0
TE	43	04	53	15 Subvention aux intercommunales en matière de gestion des déchets-ressources	0	0
TE	45	01	24	15 Subvention aux universités en matière de gestion des déchets-ressources	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	16 542	17 354
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TE	74	01	22	15 (Modifié) Frais d'investissement relatifs à la mise en œuvre de la gestion informatisée des déchets	50	50
TE	81	01	42	15 Apports de capitaux et avances récupérables en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers	0	0
TE	81	02	42	15 Prise de participation, octroi de prêts ou d'avances récupérables en matière de recyclage des déchets plastiques dans le cadre du Plan Wallon d'Investissements	0	4 500
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	50	4 550
				Totaux pour le programme 15.15.	16 592	21 904
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux				
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation			
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs								
WB	01 01 00	50	Programme 15.50. (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003)						
			(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003)						
			Solde au 1er janvier		2 169	2 741			
			Recettes de l'année en cours		809	809			
			Disponible pour l'année		2 978	3 550			
			Dépenses à charge du Fonds		809	809			
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		2 169	2 741			
			Titre I. - Dépenses courantes						
			WB	12 01 11	50	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé			
						(Nouveau) Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Frais généraux de fonctionnement - secteur public			
WB	12 02 21	50	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Transferts de revenus aux UAP						
WB	41 01 40	50	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Transferts de revenus à la Communauté française						
WB	45 01 24	50							
Totaux pour le programme 15.50. Dont programme d'investissement					809	809			
Dont fonds budgétaires					809	809			
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre					2 169	2 741			
Programme 15.51. (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C									
WB	01 01 00	51	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.						
			Solde au 1er janvier		999	1 001			
			Recettes de l'année en cours		157	157			
			Disponible pour l'année		1 156	1 158			
			Dépenses à charge du Fonds		157	157			
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		999	1 001			
			Titre I. - Dépenses courantes						
			WB	12 01 11	51	(Nouveau) Fonds budgétaire en matière de SIGEC - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé			
						(Nouveau) Fonds budgétaire en matière de SIGEC - Autres subventions d'exploitation - secteur public			
			WB	31 01 32	51				
Totaux pour le programme 15.51. Dont programme d'investissement					157	157			
Dont fonds budgétaires					157	157			
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre					999	1 001			
Programme 15.52. (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire du bien-être animal									
TE	01 01 00	52	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire du bien-être animal						
			Solde au 1er janvier		731	803			
			Recettes de l'année en cours		1 134	1 134			
			Disponible pour l'année		1 865	1 937			
			Dépenses à charge du Fonds		1 134	1 134			
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		731	803			

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec				
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Titre I. - Dépenses courantes		
TE	12	01	11	52	(Nouveau) Fonds budgétaire du bien être animal - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
TE	33	01	00	52	(Nouveau) Fonds budgétaire du bien être animal - transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
TE	43	01	22	52	(Nouveau) Fonds budgétaire du bien être animal - Transferts de revenus aux Communes - contributions spécifiques		
TE	45	01	24	52	(Nouveau) Fonds budgétaire du bien être animal - Transferts de revenus à la Communauté française		
Totaux pour le programme 15.52.						1 134	1 134
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						1 134	1 134
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						731	803
Programme 15.53.							
(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie							
WB	01	01	00	53	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie		
Solde au 1er janvier						1 198	1 552
Recettes de l'année en cours						1 400	1 400
Disponible pour l'année						2 598	2 952
Dépenses à charge du Fonds						1 300	1 300
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						1 298	1 652
Titre I. - Dépenses courantes							
WB	12	01	11	53	(Nouveau) Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
WB	12	02	21	53	(Nouveau) Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
WB	33	01	00	53	(Nouveau) Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
WB	43	01	52	53	(Nouveau) Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Transferts de revenus aux CPAS		
Titre II. - Dépenses de capital							
WB	74	01	22	53	(Nouveau) Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Achats autre matériel (bien d'investissement)		
Totaux pour le programme 15.53.						1 300	1 300
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						1 300	1 300
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						1 298	1 652
Programme 15.54.							
(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de protection de la biodiversité							
TE	01	01	00	54	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de protection de la biodiversité		
Solde au 1er janvier						0	0
Recettes de l'année en cours						1 500	1 500
Disponible pour l'année						1 500	1 500
Dépenses à charge du Fonds						1 500	1 500
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						0	0
Totaux pour le programme 15.54.						1 500	1 500
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						1 500	1 500
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux				
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation			
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs								
TE	01 01 00	55	Programme 15.55. (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne "Gruerie d'Arlon" (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)						
			(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)						
			Solde au 1er janvier		2 778	2 784			
			Recettes de l'année en cours		170	170			
			Disponible pour l'année		2 948	2 954			
			Dépenses à charge du Fonds		170	170			
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		2 778	2 784			
			Titre I. - Dépenses courantes						
			TE	12 01 11	55	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des forêts de l'ancienne "Gruerie d'Arlon" - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé			
						(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des forêts de l'ancienne "Gruerie d'Arlon" - Autres subventions d'exploitations - secteur privé			
			Totaux pour le programme 15.55.		170	170			
			Dont programme d'investissement		—	—			
			Dont fonds budgétaires		170	170			
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		2 778	2 784			
TE	01 01 00	56	Programme 15.56. (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la domaniale du 1er juillet 1983)						
			(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)						
			Solde au 1er janvier		919	922			
			Recettes de l'année en cours		79	79			
			Disponible pour l'année		998	1 001			
			Dépenses à charge du Fonds		79	79			
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		919	922			
			Titre I. - Dépenses courantes						
			TE	12 01 11	56	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion de la forêt d'Herbeumont - Frais généraux de fonctionnement - secteur public			
						(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion de la forêt d'Herbeumont - Autres prestations en espèces aux ménages en tant que consommateurs			
			Totaux pour le programme 15.56.		79	79			
			Dont programme d'investissement		—	—			
			Dont fonds budgétaires		79	79			
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		919	922			
TE	01 01 00	57	Programme 15.57. (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr						
			(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr						
			Solde au 1er janvier		0	0			
			Recettes de l'année en cours		175	175			
			Disponible pour l'année		175	175			
			Dépenses à charge du Fonds		175	175			
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		0	0			

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
TE	33 01 00	57	Titre I. - Dépenses courantes			
			(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr - Transferts de revenus aux ASBL, au service des ménages			
			Totaux pour le programme 15.57.		175	175
			Dont programme d'investissement		—	—
			Dont fonds budgétaires		175	175
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		—	—			
Programme 15.58.						
(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole						
TE	01 01 00	58	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole			
			Solde au 1er janvier		4 476	4 656
			Recettes de l'année en cours		2 029	2 029
			Disponible pour l'année		6 505	6 685
			Dépenses à charge du Fonds		2 029	2 029
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		4 476	4 656
			Titre I. - Dépenses courantes			
TE	12 01 11	58	(Nouveau) Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé			
TE	34 01 11	58	(Nouveau) Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Autres prestations aux ménages en espèce en tant que consommateur			
Titre II. - Dépenses de capital						
TE	74 01 30	58	(Nouveau) Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Frais enregistrés lors de l'achat et la vente de terrains et bâtiments			
			Totaux pour le programme 15.58.		2 029	2 029
			Dont programme d'investissement		—	—
			Dont fonds budgétaires		2 029	2 029
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		4 476	4 656
Programme 15.59.						
(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques						
HE	01 01 00	59	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques			
			Solde au 1er janvier		262 273	269 227
			Recettes de l'année en cours		124 810	124 810
			Disponible pour l'année		387 083	394 037
			Dépenses à charge du Fonds		111 000	111 000
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		276 083	283 037
			Titre I. - Dépenses courantes			
HE	41 01 30	59	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Transferts de revenus aux SACA			
HE	51 01 12	59	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – Aides à l'investissement aux entreprises privées			
HE	81 01 12	59	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – Octrois de crédits aux entreprises privées			
HE	84 01 14	59	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – octrois de crédits aux organisations internationales (hors UE)			

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
HE	85	01	14	59	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – Octrois de crédits aux OAP	
					Totaux pour le programme 15.59.	111 000
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	111 000
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	276 083
					Programme 15.60.	
					(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement	
TE	i	01	01	60	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement	
					Solde au 1er janvier	191 831
					Recettes de l'année en cours	75 588
					Disponibles pour l'année	267 419
					Dépenses à charge du Fonds	39 988
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	227 431
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>	
TE	12	01	11	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé	
TE	12	02	21	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Frais généraux de fonctionnement - secteur public	
TE	31	01	22	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Autres subventions d'exploitation - entreprises publiques	
TE	31	02	32	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Autres subventions d'exploitation - service privé	
TE	33	01	00	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages	
TE	41	01	30	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux SACA	
TE	41	02	40	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux UAP	
TE	43	01	12	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux Provinces-Contributions spécifiques	
TE	43	02	22	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - transferts de revenus aux Communes-contributions spécifiques	
TE	43	03	53	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux Intercommunales S 1313	
TE	45	01	24	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus à la Communauté française	
TE	45	02	40	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus au Pouvoir fédéral	
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>	
TE	61	01	41	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de capital - aides à l'investissement aux UAP	
TE	63	01	53	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts en capital aux Intercommunales S 1313	
TE	72	01	90	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Constructions de bâtiments effectuées en régie propre	
TE	74	01	22	60	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Achats d'autre matériel	
					Totaux pour le programme 15.60.	39 988
					<i>Dont programme d'investissement</i>	39 988
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	39 988
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	227 431

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
TE	i	01	01	00	61	Programme 15.61. (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau	
					(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau		
					Solde au 1er janvier		
					Recettes de l'année en cours		
					Disponible pour l'année		
					Dépenses à charge du Fonds		
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		
					Totaux pour le programme 15.61.		
					Dont programme d'investissement		
Dont fonds budgétaires							
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre							
TE		01	01	00	62	Programme 15.62. (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets	
					(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets		
					Solde au 1er janvier		
					Recettes de l'année en cours		
					Disponible pour l'année		
					Dépenses à charge du Fonds		
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		
					Titre I. - Dépenses courantes		
					TE		12
(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Locations de bâtiments - secteur privé							
TE		12	02	12	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Frais généraux de fonctionnement - secteur public	
TE		31	01	32	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Autres subventions d'exploitation - secteur privé	
TE		31	02	22	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Autres subventions d'exploitation - entreprises publiques	
TE		33	01	00	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages	
TE		41	01	40	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux UAP	
TE		41	02	30	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux SACA	
TE		43	01	11	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Provinces - contributions générales	
TE		43	02	21	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Communes - contributions générales	
TE		43	03	22	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Communes-contributions spécifiques	
TE		43	04	23	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Communes-contributions aux charges d'intérêt	
TE		43	05	52	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux CPAS	
TE		43	06	53	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Intercommunales S 1313	
TE		43	07	12	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Provinces - Contributions spécifiques	
TE		45	01	24	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus à la Communauté française	
TE		51	01	11	62		
					Titre II. - Dépenses de capital		
					(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Aides à l'investissement aux entreprises publiques		
TE		63	01	21	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Aides à l'investissement aux fonds budgétaires non organiques	
TE		63	02	53	62	(Nouveau) Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Intercommunales du secteur S 1313	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				Totaux pour le programme 15.62.	23 828	23 828
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	23 828	23 828
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	106 208	115 652
				Totaux pour la division organique 15.	487 108	501 548
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	58 297	65 262
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	182 169	187 169
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	623 712	672 505

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 16.		
					Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
					Programme 16.01.		
					Fonctionnel		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	12	01	11	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	0	0
HE	12	02	11	01	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Département de l'Energie	433	168
WB	12	04	02	01	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Aménagement du Territoire	0	0
WB	12	05	02	01	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à plus d'un an, maintenances non évolutives,...) - Aménagement du Territoire	0	0
DR	12	11	11	01	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Département du Logement	381	381
CR	12	13	11	01	(Modifié) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules du SPW TLPE	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	814	549
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	01	22	01	Achat de biens meubles durables	0	0
CR	74	03	10	01	(Modifié) Achat de biens meubles durables - Véhicules du SPW TLPE	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	0
					Totaux pour le programme 16.01.	814	549
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 16.02.		
					Aménagement du territoire et urbanisme.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	01	01	01	02	Dépenses relatives au personnel de la Cellule de Développement territorial	892	892
WB	12	01	11	02	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et à l'activité de la CDT	0	0
WB	12	02	11	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de formation, frais de fonctionnement et frais de réunions	789	789
WB	12	03	11	02	Etudes	0	0
WB	12	04	11	02	Opérationnalisation, suivi et évaluation du schéma de développement du territoire, révision des plans de secteur (études préalables, connexes ou complémentaires, réalisations, actions de sensibilisation et information)	1 815	1 815
WB	12	06	11	02	Etudes dans le cadre de la coopération européenne et des programmes opérationnels européens nouvelle programmation 2014-2020	0	0
WB	12	10	11	02	Honoraires d'avocats et d'experts juridiques	1 432	1 432
WB	12	12	11	02	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	595	595
DR	12	14	11	02	Etudes et publications relatives au plan HP	0	0
WB	12	15	11	02	Dépenses de fonctionnement transversales - part du département aménagement	259	259
WB	12	16	11	02	Dépenses en lien avec la stratégie numérique (dématérialisation des permis d'urbanisme)	1 225	800
WB	12	17	11	02	Frais de commission	0	0
WB	33	03	00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme	755	866
WB	33	06	00	02	Subventions de fonctionnement aux parcs naturels pour les missions d'aménagement du territoire	390	531
WB	33	07	00	02	Subventions aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020	0	198
WB	33	08	00	02	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale - programmation 2014-2020	0	0
WB	33	09	00	02	Subventions au secteur privé en matière d'aménagement du territoire, en ce compris en lien avec les "quartiers nouveaux"	250	250

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
WB	34	02	41	02	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnements	500	500
WB	41	01	40	02	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle	9	9
WB	41	02	00	02	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens Cofinancement	0	0
WB	41	03	40	02	(Modifié) Dotation au CESE pour les frais administratifs et de personnel de la Commission d'Avis en matière de recours, les frais de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire et les frais de la commission d'agrément des auteurs de projet	0	0
WB	41	04	40	02	Subventions Observatoire développement territorial	121	121
WB	41	06	40	02	Subventions aux organismes publics chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020	0	0
WB	43	01	22	02	Subventions aux communes pour couvrir les dépenses relatives à la conception et la mise en oeuvre des outils nécessaires à la décentralisation-participation en aménagement du territoire	651	1 023
WB	43	02	22	02	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés et autres organismes publics en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme CCATM CATU	6 000	6 000
WB	43	04	22	02	Subventions aux communes pour l'élaboration de dossiers de base de révision de plan de secteur d'intiative communale et de schémas d'orientation locaux (y compris les rapports sur les incidences environnementales)	705	705
WB	43	05	22	02	Subventions aux communes en matière d'aménagement du territoire, en ce compris en lien avec les "quartiers nouveaux"	0	0
WB	45	01	24	02	Subventions aux organismes universitaires	2 410	2 410
WB	45	02	24	02	(Modifié) Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale - programmation 2014-2020	0	0
Totaux pour le Titre I.						18 798	19 195
Titre II. - Dépenses de capital							
WB	52	01	10	02	Subventions de première installation aux maisons de l'urbanisme	0	0
DR	63	04	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du Plan Habitat permanent	300	236
WB	74	01	22	02	Dépenses d'investissement transversales - part du département aménagement	5	5
CR	74	06	22	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
WB	74	07	22	02	(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	52	52
CR	74	09	22	02	Achat de biens meubles durables spécifiques à la CDT	0	0
WB	85	01	32	02	Remise en état des lieux et exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement en application de l'article D.VII.14 du CoDT - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	90	140
DR	85	03	00	02	Démolition d'immeubles dans le cadre du plan habitat permanent - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	0	0
Totaux pour le Titre II.						447	433
Totaux pour le programme 16.02.						19 245	19 628
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 16.03.							
Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la Ville et sites d'activité économique désaffectés.							
Titre I. - Dépenses courantes							
WB	12	01	50	03	Impôts, précomptes et taxes	146	172
WB	12	02	11	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement	50	60
WB	12	03	11	03	Etudes	0	0
DR	12	04	11	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement, frais de réunions	100	50
DR	12	05	11	03	Etudes, organisation de séminaires et colloques	190	215
DR	12	07	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	25	25
WB	12	08	11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	25	25
DR	12	15	11	03	Dépenses de fonctionnement transversales. Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	94	94
WB	31	01	32	03	Subventions et indemnités au secteur privé, en ce compris le subventionnement aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement de sites à réaménager	50	125
DR	33	01	00	03	Subventions et indemnités à des organismes privés menant des actions relatives à la "Politique de la Ville"	125	125

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs								
WB	33	02	00	03	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire	0	75	
WB	41	01	40	03	Subventions à l'ISSeP pour la détermination des risques environnementaux de certains sites	630	1 030	
WB	41	02	40	03	Subventions aux organismes publics en matière d'aménagement du territoire	0	0	
WB	41	03	40	03	(Modifié) Dotation SPAQuE dans le cadre de la mission déléguée concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'assainissement des sols pollués et aux sites à réhabiliter	0	0	
WB	43	01	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de sites à réaménager	219	354	
DR	43	03	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de rénovation et de revitalisation urbaine	50	30	
DR	43	05	22	03	Subventions aux communes permettant la prise en charge d'un conseiller en rénovation urbaine affecté aux missions d'assistance nécessaires à la commune pour la reconnaissance et la gestion d'une opération de rénovation urbaine	700	910	
DR	43	06	22	03	Subventions et indemnités (personnel et fonctionnemt) aux 5 grandes villes wallonnes en matière de « Politique des Grandes Villes" (contrat ville durable) (Mons, Charleroi, La Louvière, Liège, Seraing)	0	0	
DR	43	07	22	03	Subventions et indemnités aux grandes villes wallonnes en matière de "Politique des Grandes Villes"	6 132	6 132	
Totaux pour le Titre I.						8 536	9 422	
Titre II. - Dépenses de capital								
WB	01	02	00	03	Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif du réaménagement des sites à réaménager	0	0	
WB	01	06	00	03	Interventions complémentaires par le biais d'une mission déléguée à la SOGEPA en faveur du réaménagement des friches industrielles et urbaines	0	0	
WB	01	09	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites en reconversion (Sowafinal 3 - PWI)	31	31	
WB	i	51	03	11	03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites à réaménager	48	750
WB		51	04	11	03	Subventions aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement des sites à réaménager	0	0
DR		53	03	00	03	Subventions au profit de personnes physiques ou morales pour réaliser des travaux d'embellissement extérieur d'immeubles destinés principalement à l'habitation	50	30
WB		61	01	41	03	Intervention régionale en faveur de la SOWAFINAL pour la couverture des charges annuelles découlant des financements alternatifs pour l'assainissement et la rénovation des sites d'activité économique désaffectés (non pollués et pollués), pour le réaménagement des sites à réaménager, pour l'assainissement des sites pollués ou pour la mise en oeuvre	0	0
WB		61	02	41	03	(Modifié) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	2 000	2 000
WB		61	03	41	03	(Modifié) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés non pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	6 150	6 150
WB		61	04	41	03	(Modifié) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	19 000	19 000
WB		61	05	41	03	(Modifié) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites à réaménager (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.B)	7 454	7 454
WB		61	06	41	03	(Modifié) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites pollués (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.A)	9 030	9 030
DR	i	63	01	21	03	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine	12 521	9 717
DR	i	63	02	21	03	Subventions en vue de la revitalisation urbaine	2 500	1 988
WB		63	03	21	03	Subventions aux communes et aux C.P.A.S. en vue du réaménagement de sites à réaménager	425	1 864
DR		63	04	21	03	Subventions à 7 grandes villes wallonnes pour des travaux d'investissement en matière de politique des grandes villes	6 132	6 132
WB		63	05	21	03	Subventions aux communes et aux régies foncières communales dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0
DR		63	06	21	03	Subvention annuelle à la Ville de Liège pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	0	0
DR		63	07	21	03	Subvention annuelle à la ville de Namur pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1 500	1 500
DR		63	09	21	03	Subvention annuelle à la ville de Mons pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1 500	1 500
DR		63	10	00	03	Subventions au profit de personnes morales de droit ou d'intérêt public pour réaliser des travaux d'embellissement extérieurs d'immeubles destinés principalement à l'habitation	10	10
DR		63	12	21	03	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre du renforcement de l'attractivité urbaine	0	300
DR	i	63	13	21	03	Subventions à la ville de Namur pour des investissements en lien avec la fonction de capitale régionale	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DR	63	15	00	03	Subvention aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans d'aménagement ou de schémas directeurs, pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles, notamment d'espaces verts publics (exécution de décisions prises avant le 1er janvier 1987)	0	0
WB	63	21	21	03	Subventions en matière de sites à réaménager – Co-financement régional du programme opérationnel « FEDER 2014-2020 » - Axe 3, 4 et 5	0	0
DR	63	22	21	03	Subventions FEDER 2014-2020 Axe III	0	0
DR	63	23	21	03	Subventions FEDER 2014-2020 Axe IV	0	0
DR	63	25	21	03	Subventions Feder 2014-2020 Axe I	0	0
DR	63	26	21	03	Subventions Feder 2014-2020 Axe V	0	0
WB	i	71	01	32	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région	187	240
WB	i	71	02	32	Acquisitions par la Région de terrains, équipements et frais connexes dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0
WB		71	03	12	Acquisitions et travaux de réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale	0	0
CR		74	01	22	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
DR		74	15	22	Dépenses d'investissement transversales - Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	20	20
Totaux pour le Titre II.						68 558	67 716
Totaux pour le programme 16.03.						77 094	77 138
Dont programme d'investissement						15 256	12 695
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 16.11.							
Logement : secteur privé.							
Titre I. - Dépenses courantes							
DR	12	02	11	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement	306	306
DR	33	01	00	11	Subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	258	258
DR	33	03	00	11	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - Programmation 2014-2020	0	0
DR	33	04	00	11	Subvention au centre d'étude en habitat durable	625	625
DR	33	06	00	11	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	36	36
DR	33	07	00	11	Projet LEADER	121	171
DR	33	08	00	11	Subvention de fonctionnement aux Fédérations représentatives des AIDS, Régie de Quartiers et APL	210	210
DR	34	05	41	11	Allocations de départ, de déménagement, d'installation et de loyer (Contrat d'avenir)	11 500	11 500
DR	34	09	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	4 600	2 500
DR	34	10	41	11	Soutien aux étudiants en kots	0	0
DR	34	11	41	11	Allocation-loyer	5 000	5 000
DR	34	14	41	11	Financement des frais pour la première acquisition	2 000	2 000
DR	41	01	40	11	(Modifié) Aide à la location à destination des OFS	2 847	2 847
DR	41	02	40	11	(Modifié) Dotation au Fonds du Logement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale	21 295	21 295
DR	41	03	40	11	(Modifié) Provision en vue d'intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" - dossiers 2009	0	0
HE	41	04	40	11	(Modifié) Bonification d'intérêts accordée aux prêts octroyés à l'intervention du F.R.C.E.	0	0
DR	41	05	40	11	Dotation à la Société wallonne du Crédit social dans le cadre du Plan Bien-être	4	4
DR	41	06	00	11	Subvention à Consortium construire adaptable	65	65
DR	41	07	40	11	Dotation SWCS à destination des entités locales dans le cadre d'expériences pilotes (ancien FRCE)	662	662
DR	41	08	40	11	(Modifié) Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" (nouvelle formule)	0	0
DR	43	01	59	11	Subventions aux relais sociaux dans le cadre de leurs missions de capteurs logement	100	100
DR	43	02	22	11	(Modifié) Actions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	43	43
DR	43	03	01	11	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens- Programmation 2014-2020	257	103
Totaux pour le Titre I.						49 929	47 725
Titre II. - Dépenses de capital							

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DR	51	10	12	11	Projets expérimentaux de créations de logements par des personnes morales	0	0
DR	52	01	10	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	850	600
DR	52	03	10	11	Equipement d'ensembles de logements	200	200
DR	53	03	10	11	Primes à la création de logements conventionnés	0	0
DR	53	04	10	11	Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements	15 562	15 562
DR	53	05	10	11	Primes pour l'habitat alternatif	150	150
DR	61	01	41	11	Intervention en faveur du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie pour soldes restants dus relatifs aux interventions régionales des années antérieures pour dépenses d'investissement	0	0
DR	61	02	41	11	(Modifié) Intervention dans la prise en charge des intérêts des écoprêts accordés par le Fonds du Logement Wallon et la Société Wallonne du Crédit Social	45	45
DR	61	03	41	11	Dotation spéciale à la Société wallonne du crédit social	6 000	6 000
DR	61	04	41	11	(Modifié) Intervention en faveur du Fonds du Logement pour la prise en charge d'une annuité d'emprunt dans le cadre de la rénovation des logements de l'aide locative	185	185
DR	61	05	41	11	(Modifié) Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	23 447	23 447
DR	61	06	41	11	(Modifié) Subventions au Fonds du Logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement	2 109	2 296
DR	61	07	41	11	(Modifié) Subventions à la Société wallonne de crédit social	22 000	22 000
DR	61	08	41	11	(Modifié) Subventions au Fonds du Logement pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	2 000	2 351
DR	61	09	41	11	(Modifié) Intervention dans la prise en charge des chèques logement en faveur de la SWCS	0	0
DR	81	03	00	11	Avances remboursables aux organismes à finalité sociale	150	150
DR	81	04	12	11	Avances remboursables pour aide à l'acquisition - prêts sociaux	50 000	50 000
DR	85	01	14	11	(Modifié) Avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	2 000	1 614
DR	85	02	14	11	(Nouveau) Avances remboursables pour la garantie locative	0	0
Totaux pour le Titre II.						124 698	124 600
Totaux pour le programme 16.11.						174 627	172 325
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 16.12. Logement : secteur public.							
Titre I. - Dépenses courantes							
DR	12	02	11	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et frais de fonctionnement	190	190
DR	41	01	40	12	Intervention dans le coût des APE dans les Sociétés agréées par la SWL	1 451	1 451
DR	41	02	40	12	Quote part dans le financement des programmes de transition professionnelle dans le secteur du logement	51	51
DR	41	03	40	12	(Modifié) Aides aux sociétés de logement de service public	16 289	16 289
DR	41	04	40	12	Intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logements publics (PST 3)	7 000	7 000
DR	41	05	40	12	Subvention complémentaire P.E.I.	1 026	1 026
DR	41	06	40	12	(Modifié) Subvention de fonctionnement de la SWL	9 916	9 916
DR	41	07	40	12	(Modifié) Financement des référents sociaux et de leur encadrement	2 413	2 413
DR	41	08	40	12	(Modifié) Dotation à la Société wallonne du Logement pour le développement d'un outil de gestion immobilière et pour la certification énergétique	0	0
DR	41	09	40	12	(Modifié) Aide à la location SLSP	17	17
DR	41	10	40	12	(Modifié) Subvention au logement social accompagné pour les SLSP	1 093	1 093
DR	43	01	22	12	Subventions au secteur public en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	105	105
DR	43	02	22	12	Subventions aux communes pour la couverture des frais afférents aux conseillers Logement	183	183
Totaux pour le Titre I.						39 734	39 734
Titre II. - Dépenses de capital							
DR	51	14	11	12	Subventions aux SLSP pour la prise en gestion ou en location de logements	16	16
DR	61	01	41	12	Subvention à la SWL destinée au lancement d'un projet pilote de rénovation énergétique de logements d'utilité publique en vue de récolter les évolutions de données de consommation	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
DR	61	02	41	12 (Modifié) Dotation à la Société wallonne du logement destinée au financement de travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public.	29 542	29 542
DR	61	03	41	12 (Modifié) Dotation additionnelle à la Société Wallonne du Logement destinée au financement de travaux de réhabilitation des logements gérés par la Société Wallonne du Logement et les sociétés de logement de services publics	49 036	49 036
DR	61	04	41	12 (Modifié) Projets expérimentaux de créations de logements par les SLSP	0	0
DR	61	05	41	12 (Modifié) Allocation travaux SLSP	100	100
DR	61	06	41	12 (Modifié) Subventions aux organismes publics de Logement – Plan Wallon d'Investissements (PWI) - Plan Impulsion	12 500	13 957
DR	61	07	41	12 (Modifié) Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).	40 000	38 876
DR	63	01	21	12 Subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux ou moyens	2 007	1 329
DR	63	02	21	12 Subventions aux organismes publics pour la création de logement de transit ou d'insertion	1 134	1 134
DR	63	03	52	12 Subventions aux organismes publics pour la démolition de bâtiments non améliorables	100	100
DR	63	04	21	12 Subventions aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières	165	165
DR	63	05	00	12 Aide au partenariat	0	0
DR	63	06	21	12 (Nouveau) Subventions pour la création innovante de logements d'utilité publique	18 900	18 900
DR	63	07	21	12 Subventions aux pouvoirs publics pour l'équipement de terrains	400	400
DR	63	09	21	12 Projets expérimentaux de créations de logements par les pouvoirs locaux	0	0
DR	72	01	10	12 Travaux et dépenses liés au programme logement de l'ex-S.D.R.W.	5	5
CR	74	06	22	12 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
DR	81	02	12	12 Prise de participation dans le capital des sociétés immobilières de service public, de guichets de crédit social et de la SWL	1	1
DR	85	01	14	12 (Modifié) Avances remboursables pour construction	5 000	9 920
DR	85	02	14	12 (Modifié) Prise de participation dans le capital des sociétés de logement de service public	0	1 750
DR	85	03	14	12 (Modifié) Avances travaux SLSP	350	470
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	159 256	165 701
				Totaux pour le programme 16.12.	198 990	205 435
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 16.21.		
				Monuments, sites et fouilles.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	41	04	30	21 Subvention à l'Agence wallonne du Patrimoine	42 705	42 705
DB	41	10	30	21 Subventions à l'Agence wallonne du Patrimoine relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2014-2020	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	42 705	42 705
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DB	61	01	31	21 Subvention à l'Agence wallonne du Patrimoine dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	—
				Totaux pour le programme 16.21.	42 705	42 705
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 16.31.		
				Energie.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
HE	12	02	11	31 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	500	450
HE	12	03	11	31 Etudes, frais et honoraires d'avocats	3 470	2 691
HE	12	07	11	31 Frais de fonctionnement	8	8
HE	12	08	11	31 Location de services	242	132
HE	31	01	00	31 Subventions en faveur du secteur privé - Mise en œuvre d'accords de branche simplifiés	4 000	3 000

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE	31	02	00	31	AMURE	2 250	1 250
HE	32	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé	540	1 993
HE	33	01	00	31	(Modifié) Projets Leader	322	367
HE	35	03	40	31	Participation de la Région wallonne aux actions de l'Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)	50	50
HE	41	01	40	31	Dotation à la CWaPE	5 550	5 550
HE	43	01	22	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public	2 692	2 533
					Totaux pour le Titre I.	19 624	18 024
					Titre II. - Dépenses de capital		
HE	01	10	00	31	Projets Interreg	0	0
HE	01	11	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens - programmation 2014-2020 - axe IV	0	0
HE	51	01	12	31	Subventions visant la recherche dans le domaine de l'énergie	800	456
HE	51	02	12	31	(Nouveau) Rénovation énergétique de quartiers - primes aux entreprises (PWT)	0	0
HE	51	03	12	31	(Nouveau) Subsides liés à la promotion des communautés d'énergie renouvelable (PWT)	0	0
HE	52	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et hospitaliers	0	694
HE	53	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie	0	1 513
HE	53	02	10	31	Primes Energie	56 147	52 641
HE	53	03	10	31	(Nouveau) Rénovation énergétique de quartiers - primes aux particuliers (PWT)	0	0
HE	61	01	41	31	(Modifié) Intervention régionale en faveur du CRAC pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et dans les écoles	9 000	9 000
HE	61	02	42	31	(Nouveau) Intervention régionale en faveur du CRAC pour la couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les écoles (appel 2019) (PWT)	0	0
HE	63	02	21	31	Contrats, subventions ou transferts au secteur public en vue d'investissements matériels et immatériels, y compris les projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	6 000	4 322
HE	65	01	24	31	Subvention recherche secteur universitaire	500	500
CR	74	06	22	31	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
HE	81	01	12	31	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (contrat d'avenir)	400	387
HE	81	03	12	31	Actions de soutien au déploiement des infrastructures électriques - Octrois de prêts	400	200
					Totaux pour le Titre II.	73 247	69 713
					Totaux pour le programme 16.31.	92 871	87 737
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 16.41.		
					Première Alliance Emploi - Environnement.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
HE	01	03	00	41	Soutien à l'élaboration du contrat multisectoriel en matière d'économies d'énergie et de construction durable - Marshall 2.vert	0	0
TE	01	07	00	41	Financement de la mise en œuvre d'un centre d'excellence dédié au développement durable (WISD) - Marshall 2.vert	0	0
TE	01	08	00	41	Actions de soutien au renforcement de la Recherche verte - Marshall 2.vert	0	0
TE	01	12	00	41	Actions visant à adopter un programme de recherche en matière de technologies intelligentes (réseau électrique) - Marshall 2.vert	0	0
TE	01	13	00	41	Actions visant à promouvoir les éco-matériaux de construction - Marshall 2.vert	0	0
TE	01	14	00	41	Actions visant à promouvoir les éco-matériaux de construction	277	277
TE	41	01	40	41	(Modifié) Actions de soutien au renforcement de l'économie verte (économie écosystémique, bourse aux déchets et labels "entreprises écosystémiques") - Marshall 2.vert	0	0
DR	41	02	40	41	Financement de la poursuite du plan de rénovation et des procédures de créations et rénovation du parc de logements publics	22 419	22 419
HE	41	04	40	41	Soutien à la mise en œuvre de la gestion énergétique des bâtiments régionaux et locaux (UREBA)	8 271	8 271
DR	41	08	40	41	Appels à projets visant la mise à disposition rapide de logements d'utilité publique de qualité, de logements innovants (logements seniors/personnes handicapées connectées) et usufuit locatif social	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	30 967	30 967
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
				(Modifié) Avances remboursables Ecopack et Rénopack	0	19 000
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	19 000
				Totaux pour le programme 16.41.	30 967	49 967
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 16.42.		
					Développement durable		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB	01	02	00	42	Promotion du Développement Durable dans les services régionaux : marchés publics régionaux, politiques d'achat durable - volet adjudicateurs régionaux	0	0
TE	01	07	00	42	Initiatives de toutes natures en matière de développement durable et de transition écologique	0	1 037
TE	12	01	11	42	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Développement durable	0	0
TE	12	02	11	42	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du département du développement durable	39	39
DB	12	03	11	42	Promotion des investissements socialement responsables	40	30
DR	12	04	11	42	Plan Actions Achats publics responsables	0	11
DB	12	05	11	42	Actions de sensibilisation au Développement Durable du personnel du SPW et OIP	28	28
DB	12	06	11	42	Actions de gestion et de suivi des performances sociales et environnementales au SPW	47	28
DB	12	07	11	42	Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW	40	40
DB	12	08	11	42	Marchés publics durables et dumping social - cahiers de charges	10	10
DB	12	09	11	42	Alliance emploi environnement recentrée - développement durable - marchés publics	120	158
DB	12	10	11	42	Promotion du développement durable dans les services régionaux : marchés publics régionaux et politiques d'achats durables - volet adjudicateurs régionaux	101	73
TE	12	11	11	42	Promotion de la responsabilité sociétale des entreprises	150	170
TE	12	12	11	42	Prestations et fournitures de services et biens divers, études, relations publiques, participation à des séminaires et colloques (Transition écologique/développement durable)	900	624
TE	12	13	11	42	(Modifié) Dépenses de toute nature dans le cadre du développement durable des compétences routes, voies hydrauliques, patrimoine et zones d'activités économiques	55	55
TE	12	14	11	42	(Nouveau) Actions transversales pour accélérer les transitions vers un développement durable	708	350
DI	12	15	11	42	Soutien au développement des indicateurs complémentaires au PIB et au monitoring des objectifs de développement durable	60	60
DB	31	01	32	42	Subvention à CO2logic	0	0
DB	33	01	00	42	Marchés publics durables et dumping social	150	150
DB	33	02	00	42	Soutien aux investissements socialement responsables	0	0
TE	33	03	00	42	Subventions au secteur privé en matière de développement durable et de transition écologique	815	763
MO	33	04	00	42	Politique d'achats publics durables en lien avec l'insertion socio-professionnelle, la formation et la création d'emplois	15	20
DB	33	05	00	42	Alliance emploi environnement recentrée - subventions	281	187
TE	33	06	00	42	Subvention au secteur autre que public en matière d'alimentation durable	600	626
TE	41	01	40	42	Subvention au secteur public en matière de développement durable et de transition écologique (dépenses courantes)	814	600
DB	41	02	40	42	Formation APR	0	0
DR	41	03	40	42	(Modifié) Subvention à la Société Wallonne du Crédit Social dans le cadre de l'opération Journal pour tous	0	0
TE	43	01	22	42	Subventions aux communes en matière de développement durable et de transition écologique	300	266
DR	43	02	22	42	(Modifié) Achats publics responsables : formations et outils pour les pouvoirs locaux	20	14
MO	45	01	24	42	Politique d'achats publics durables en lien avec l'insertion socio-professionnelle, la formation et la création d'emplois - cartographie des centres de formation	0	0
Totaux pour le Titre I.						5 293	5 339
Titre II. - Dépenses de capital							
TE	01	01	00	42	Initiative de toutes natures en matière de développement durable et de transition écologique	50	50
TE	61	01	41	42	Subvention au secteur public en matière de développement durable et de transition écologique (investissements)	500	500
TE	63	01	53	42	Initiative de toutes natures en matière de développement durable et de transition écologique - intercommunales	200	150
TE	74	01	22	42	(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Développement durable)	30	50
Totaux pour le Titre II.						780	750
Totaux pour le programme 16.42.						6 073	6 089
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 16.50.							

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
WB	01 01 00	50		(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale		
				(Modifié) Fonds budgétaire: Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale		
				Solde au 1er janvier	10 747	10 747
				Recettes de l'année en cours	2 322	2 322
				Disponible pour l'année	13 069	13 069
				Dépenses à charge du Fonds	100	100
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	12 969	12 969
				Totaux pour le programme 16.50.	100	100
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
WB	<i>i</i> 01 01 11	51		<i>Dont fonds budgétaires</i>	100	100
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	12 969	12 969
				Programme 16.51.		
				(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial)		
				(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial)		
				Solde au 1er janvier	2 180	2 209
				Recettes de l'année en cours	0	0
				Disponible pour l'année	2 180	2 209
				Dépenses à charge du Fonds	100	100
WB	12 01 11	51		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	2 080	2 109
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
				(Nouveau) Fonds budgétaire d'aménagement opérationnel - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
				Totaux pour le programme 16.51.	100	100
				<i>Dont programme d'investissement</i>	100	100
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	100	100
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	2 080	2 109

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
DR	01	01	00	52	Programme 16.52. (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds régional pour le logement	
				(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds régional pour le logement		
				Solde au 1er janvier		
				Recettes de l'année en cours		
				Disponible pour l'année		
				Dépenses à charge du Fonds		
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		
				Totaux pour le programme 16.52.		
				Dont programme d'investissement		
				Dont fonds budgétaires		
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		
				HE	01	01
(Modifié) Fonds budgétaire: Fonds Energie						
Solde au 1er janvier						
Recettes de l'année en cours						
Disponible pour l'année						
Dépenses à charge du Fonds						
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						
Titre I. - Dépenses courantes						
(Nouveau) Fonds budgétaire de l'Energie - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé						
(Nouveau) Fonds budgétaire de l'Energie - Frais généraux de fonctionnement - secteur public						
(Nouveau) Fonds budgétaire de l'Energie - Autres subventions d'exploitation - privé						
(Nouveau) Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages						
HE	12	01	11	53	(Nouveau) Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux Communes-contributions spécifiques	
HE	43	01	22	53	(Nouveau) Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux CPAS	
HE	43	02	52	53	(Nouveau) Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux CPAS	
HE	43	03	53	53	(Nouveau) Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux intercommunales s 1212	
HE	45	01	24	53	(Nouveau) Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus à la Communauté française	
				Titre II. - Dépenses de capital		
HE	52	01	10	53	(Nouveau) Fonds budgétaire de l'Energie - Aides aux investissements aux ASBL au service des ménages (rénovation et promotion des énergies renouvelables)	
HE	74	01	22	53	(Nouveau) Fonds budgétaire de l'Energie - Achats autre matériel (bien d'investissement)	
				Totaux pour le programme 16.53.		
				Dont programme d'investissement		
				Dont fonds budgétaires		
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE	01 01 00	54	Programme 16.54. (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.2				
			(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV- Mesure IV.1.2				
			Solde au 1er janvier			88 289	88 289
			Recettes de l'année en cours			43 118	43 118
			Disponible pour l'année			131 407	131 407
			Dépenses à charge du Fonds			90 118	83 948
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre			41 289	47 459
			Totaux pour le programme 16.54. Dont programme d'investissement			90 118	83 948
			Dont fonds budgétaires			90 118	83 948
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			41 289	47 459
			Totaux pour la division organique 16. Dont crédits de liquidation non limitatifs			741 859	755 796
			Dont programme d'investissement			—	—
			Dont fonds budgétaires			15 356	12 795
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			98 473	94 223
			86 115			102 278	
			Division organique 17.				
			Pouvois locaux, action sociale et santé				
Programme 17.01. Fonctionnel							
Titre I. - Dépenses courantes							
MO	12 01 11	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, Acquisition de petits matériels			16	16
MO	12 02 11	01	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)			434	118
WB	12 04 11	01	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)			30	30
CR	12 05 11	01	(Modifié) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules du SPW IAS			0	0
DR	12 06 11	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, Acquisition de petits matériels			21	21
DR	12 09 11	01	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)			269	72
DR	12 15 11	01	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)			3	3
			Totaux pour le Titre I.			773	260
			Titre II. - Dépenses de capital				
CR	74 01 22	01	Achat de biens meubles durables			0	0
CR	74 02 10	01	(Modifié) Achat de biens meubles durables - Véhicules du SPW IAS			0	0
MO	74 03 22	01	(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques			198	158
WB	74 04 22	01	(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques			0	0
MO	74 07 22	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques			0	0
DR	74 08 22	01	(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques			121	97

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
DR	74	14	22	01 (Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	3	3
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	322	258
				Totaux pour le programme 17.01.	1 095	518
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 17.02.		
				Affaires intérieures		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DR	12	01	11	02 (Nouveau) Consultation populaire	0	0
DR	12	02	11	02 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	401	401
DR	12	03	11	02 Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	160	160
DR	12	04	11	02 Formation professionnelle du personnel communal et des mandataires	228	228
DR	12	06	11	02 Etudes, relations publiques, organisation de salons, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	175	175
DR	12	08	11	02 (Modifié) Frais inhérents à l'organisation des élections d'octobre 2024	4 000	700
DR	12	09	00	02 Achat de biens meubles non durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	0	0
DI	12	10	11	02 Frais de fonctionnement de la cellule "Fonds des calamités publiques"	20	20
DR	12	11	11	02 Etudes, communication et actions de sensibilisation des Pouvoirs locaux à l'échange de données	0	0
DR	12	12	11	02 Cadastre de mandats et des rémunérations et Registre des institutions locales et supra-locales	400	700
DR	31	01	11	02 Subvention à l'intercommunale IMIO dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux	250	600
DR	33	01	00	02 Subventions et indemnités	484	484
DR	33	02	00	02 Subventions pour des opérations pilotes de gestion supra-locale	362	362
DR	33	03	00	02 Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)	37	37
DR	33	07	00	02 Subventions pour les ADL	0	0
DR	33	09	00	02 Projets LEADER	0	70
DR	33	10	00	02 Convention sectorielle 2007-2010 - Dialogue Social	300	300
DI	41	01	40	02 Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles - Division Fonds des calamités publiques	5 460	5 460
DR	41	02	40	02 Subvention de fonctionnement au Centre régional d'aide aux communes	3 282	3 282
DR	41	03	40	02 Subvention de fonctionnement au Conseil régional de la formation	874	874
DR	41	04	40	02 Programme de transition professionnelle	136	136
DR	41	05	40	02 (Modifié) Intervention régionale complémentaire à verser au Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées et des provinces (CRAC)	58 443	58 443
DR	41	06	40	02 (Modifié) Dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes	34 302	34 302
DR	43	01	22	02 Subventions et indemnités	58	200
DR	43	02	11	02 Fonds des provinces	130 920	130 920
DR	43	03	53	02 Subventions à des intercommunales pour la mise en œuvre d'opérations de gestion supra-locale	0	0
DR	43	04	21	02 Fonds des communes	1 275 331	1 275 331
DR	43	05	22	02 Intervention spécifique en faveur de Namur capitale	6 037	5 970
DR	43	06	21	02 Contentieux recours Conseil d'état - Répartition Fonds des Communes en 2016	0	0
DR	43	08	22	02 (Nouveau) Subventions aux communes pour les plans de cohésion sociale	23 000	22 578
DR	43	09	22	02 Convention sectorielle 2005-2006	7 600	7 600
DR	43	10	22	02 Subventions dans les entités locales pour les plans e-communes ou assimilés	0	0
DR	43	11	22	02 Subventions pour la formation professionnelle du personnel des pouvoirs locaux	0	2 500
DR	43	12	12	02 (Nouveau) Soutien aux Provinces dans le cadre de la reprise des zones de secours	7 500	7 500
DR	43	13	22	02 Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des fonds structurels européens.	0	0
DR	43	14	22	02 Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine, et la sécurité, l'emploi et subventions aux communes pour les agences de développement local	1 600	1 600
DR	43	15	22	02 Compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier en faveur des pouvoirs locaux	33 129	33 129
DR	43	16	22	02 Incitant 2ième pilier pensions aux Pouvoirs locaux GW 24/05/2018	2 960	2 960
DR	43	17	22	02 Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de cohésion sociale	2 064	2 464

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
DR	43	18	22	02	Subventions et indemnités aux grandes villes wallonnes dans le cadre de la prévention du radicalisme	2 000 2 200
DR	43	19	22	02	(Nouveau) Soutien aux communes dans le cadre de la problématique pension	5 600 5 600
DR	43	20	22	02	Financement complémentaire aux pouvoirs locaux - Plan Marshall	83 894 76 665
DR	43	23	22	02	Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique pour les commerçants ambulants et les forains	375 375
DR	43	24	22	02	Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique pour les mines, miniers et carriers	5 000 5 000
DR	43	25	22	02	Compensation pour les pouvoirs locaux dans le cadre de la suppression de la taxe sur les mâts, pylones et antennes	0 0
DR	43	27	52	02	Dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)	69 886 69 886
DR	43	28	22	02	Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes	8 224 8 224
DI	45	01	40	02	Elections régionales	0 0
DR	45	02	24	02	Transfert de compétences à la Communauté germanophone	28 421 28 421
DR	45	03	24	02	Subventions à des universités pour des projets à destination des pouvoirs locaux	0 0
DR	45	04	40	02	Dotation Cour des comptes nouvelle mission sur la gouvernance	120 120
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 803 033 1 795 977
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>	
DR	61	02	41	02	Subvention au Centre régional d'aide aux communes pour l'achat de biens meubles durables	28 28
DR	61	03	41	02	Subvention au Conseil régional de la formation pour l'achat de biens meubles durables	28 28
DR	63	01	22	02	Subventions en capital dans le cadre de l'entretien des infrastructures publiques des pouvoirs subordonnés	0 0
DR	63	02	22	02	Subventions aux communes dans le cadre de l'amélioration du Vivre ensemble et prévention du radicalisme	0 0
DR	63	03	21	02	(Modifié) COP 21-Aides à l'achat de véhicules non polluants ou adaptation de véhicules aux normes environnementales	1 500 1 500
CR	74	06	22	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0 0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1 556 1 556
					Totaux pour le programme 17.02.	1 804 589 1 797 533
					<i>Dont programme d'investissement</i>	— —
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	— —
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	— —
					Programme 17.11.	
					Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire	
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>	
MO	01	01	00	11	Provision pour l'indexation des emplois subsidiés et les accords du non marchand	306 306
MO	01	02	00	11	Projets cogérés par le SPW et par l'AVIQ dans le cadre de la mesure 16.9 du PwDR – FEADER	0 19
MO	12	01	11	11	Etudes diverses relatives à l'évolution des matières transférées en suite de la sixième Réforme de l'Etat	386 386
MO	12	02	11	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques	48 48
MO	33	01	00	11	Soutien à des initiatives transversales	461 461
MO	33	02	00	11	Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre le sida	20 20
MO	33	03	00	11	Soutien à des initiatives diverses	120 120
MO	33	04	00	11	Subvention à l'UNIPSO dans le cadre des accords non marchands 2018-2020	315 315
MO	33	05	00	11	Subvention à FEMARBEL dans le cadre des accords non marchands 2018-2020	156 156
MO	33	06	00	11	Subvention au Fonds intersyndical des secteurs de la Région wallonne dans le cadre des différents accords du non marchands	1 281 1 281
MO	33	07	00	11	(Nouveau) Subvention aux organisations syndicales dans le cadre de la mise en œuvre des conventions sectorielles pour le secteur non-marchand public.	234 234
MO	43	01	22	11	Subventions aux communes pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale	1 484 1 484
MO	43	02	00	11	Subventions aux pouvoirs locaux pour les initiatives transversales	90 90
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4 901 4 920
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>	
MO	51	01	00	11	Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur privé	0 0
MO	63	01	00	11	Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur public	0 0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0 0
					Totaux pour le programme 17.11.	4 901 4 920

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
				Dont programme d'investissement Dont fonds budgétaires Solde des fonds budgétaires au 31 décembre Programme 17.12. Dotations diverses aux politiques de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles Titre I. - Dépenses courantes		
MO	01	05	00	12 Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine du handicap dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
MO	31	01	22	12 (Modifié) Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
MO	34	01	31	12 (Modifié) Aide aux personnes âgées - Transferts à destination du SPF Sécurité sociale	135 795	135 795
MO	41	01	40	12 Intervention régionale en faveur du CRAC - Politique de la Santé	21 605	21 605
MO	41	02	40	12 Intervention en faveur du CRAC dans le cadre du plan de cohésion social - Politique de la Santé	9 140	9 140
MO	41	03	40	12 Soutiens à des missions particulières attribuées par le Gouvernement à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)	0	0
MO	41	04	40	12 Mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	14	14
DB	41	05	40	12 Dotation de fonctionnement à la caisse publique d'allocations familiales	29 127	29 127
MO	41	07	40	12 Intervention régionale en faveur du CRAC - Politique de la Famille et des Aînés	4 700	4 700
MO	41	08	40	12 Intervention régionale en faveur du CRAC - CRAC III - Politique de la Famille et des Aînés	11 000	11 000
MO	41	09	40	12 Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du Plan d'inclusion sociale - Politique de la Famille et des Aînés	3 290	3 290
MO	41	10	40	12 Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre des emprunts complémentaires au plan d'inclusion sociale - Politique de la Famille et des Aînés	14 250	14 250
MO	41	11	40	12 Investissement dans les maisons de repos - Marshall 2.vert	0	0
MO	41	12	40	12 Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale - Politique des personnes handicapées	820	820
MO	41	14	40	12 (Modifié) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses frais de fonctionnement	54 404	54 404
MO	41	15	40	12 (Modifié) (G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	1 078 995	1 078 995
MO	41	16	40	12 (Modifié) (G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions réglementées	1 160 092	1 160 092
MO	41	17	40	12 (Modifié) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Santé et au Bien-être	33 677	33 677
MO	41	18	40	12 (Modifié) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Personne handicapée	7 540	7 540
MO	41	19	40	12 (Modifié) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives communes	6 038	6 038
MO	41	20	40	12 (Modifié) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	0	0
DB	41	21	40	12 (Modifié) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses frais de fonctionnement	4 257	4 257
DB	41	22	40	12 (Modifié) (G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires - Allocations familiales	2 333 618	2 333 618
DB	41	23	40	12 (Modifié) (G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions réglementées	35 259	35 259
DB	41	24	40	12 (Modifié) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Famille	0	0
MO	41	25	40	12 (Modifié) (NG) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	718	718
MO	45	02	40	12 Prélèvements opérés par le Gouvernement fédéral pour la gestion des charges hospitalières avant 6ème réforme de l'Etat	161 065	161 065
MO	45	03	40	12 Prélèvements opérés par le Gouvernement fédéral pour la gestion des missions santé-aînés dans le cadre de la 6ème réforme de l'Etat	0	0
				Totaux pour le Titre I.	5 105 404	5 105 404
				Titre II. - Dépenses de capital		
MO	61	01	41	12 (Modifié) Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses investissements	585	585

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
DB	61	02	41	12	0	0
MO	61	03	41	12	38 216	11 070
MO	61	04	41	12	5 260	11 567
DB	61	05	41	12	90	90
MO	61	06	41	12	5 683	5 683
MO	61	07	41	12	0	0
MO	61	08	41	12	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	49 834	28 995
				Totaux pour le programme 17.12.	5 155 238	5 134 399
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 17.13.		
				Action sociale.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	01	02	00	13	0	900
MO	01	04	00	13	0	0
MO	01	05	00	13	0	0
DI	01	06	00	13	0	0
MO	12	02	11	13	1 688	1 721
MO	12	04	11	13	0	0
MO	12	05	11	13	24	24
DR	12	06	11	13	0	0
MO	33	01	00	13	1 037	1 020
MO	33	02	00	13	0	0
MO	33	03	00	13	0	0
MO	33	04	00	13	3 480	3 157
MO	33	05	00	13	6 592	6 784
MO	33	06	00	13	10 705	9 312
MO	33	07	00	13	28 500	28 480
MO	33	08	00	13	731	726
MO	33	09	00	13	1 872	1 872
MO	33	10	00	13	137	137
MO	33	11	00	13	660	660
DI	33	12	00	13	2 959	2 959
MO	33	14	00	13	697	760
MO	33	15	00	13	258	221
MO	33	16	00	13	560	550
MO	33	17	00	13	212	212
MO	33	18	00	13	25	68
MO	33	19	00	13	8 059	8 007
MO	33	20	00	13	615	643
MO	33	23	00	13	707	718

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
MO	33	25	00	13 Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre du Fonds structurel européen FEADER	0	0
MO	33	26	00	13 Soutien aux Maisons Arc-en-Ciel en matière d'aide aux personnes lesbiennes, gays, bissexuelles et transgenres	383	383
DR	33	27	00	13 Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	0	0
MO	33	28	00	13 Subventions à un organisme spécialisé en accueil des gens du voyage	3	3
MO	33	29	00	13 Aide alimentaire secteur privé	711	704
DI	34	01	50	13 Service Citoyen – indemnités des stagiaires	0	0
MO	41	01	40	13 Mise en oeuvre, dans le domaine de l'action sociale, des programmes de transition professionnelle	85	85
MO	41	02	40	13 Subventions accordées au FOREM en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	386	384
MO	41	03	40	13 Soutien à l'IWEPs pour l'évaluation du parcours d'intégration	0	0
MO	43	01	52	13 Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale et d'autres pouvoirs publics	1 569	1 536
MO	43	02	52	13 Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé socio-environnementale - Secteur public	0	0
MO	43	03	11	13 Subventions aux provinces dans le cadre de la politique des gens du voyage	0	0
MO	43	04	52	13 Soutien à des initiatives publiques relatives à la médiation de dettes	4 435	4 360
MO	43	05	52	13 Subventions aux relais sociaux gérés par des organismes	10 363	10 075
MO	43	06	52	13 Subventions à des organismes publics dans le cadre des opérations "Eté solidaire, je suis partenaire"	0	0
DR	43	07	22	13 Habitat permanent - Convention de partenariat, études et prestations de services	168	168
MO	43	08	52	13 Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	12 766	12 766
MO	43	09	52	13 Soutien à des services publics d'insertion sociale	2 775	2 668
MO	43	11	59	13 Soutien à des initiatives publiques en matière d'égalité des chances	65	83
MO	43	12	52	13 Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons de vie communautaires - secteur public	2 590	2 713
MO	43	13	52	13 Subvention au CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires d'une aide sociale financière en application de la loi du 2 avril 1965 (Fédéral) - Art.60-61	4 912	4 912
MO	43	14	22	13 Opérateurs publics du dispositif d'intégration - Communes	845	845
MO	43	15	52	13 Subvention aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (Fédéral) - Art. 60-61	93 580	93 580
MO	43	16	52	13 Opérateurs publics du dispositif d'intégration - CPAS	858	858
MO	43	17	52	13 Aide alimentaire secteur public	226	262
MO	43	19	22	13 (Nouveau) Soutien à des initiatives (communes) en matière d'égalité des chances	55	39
MO	45	01	24	13 Subventions à des organismes universitaires dans le domaine de l'Action sociale	0	0
MO	45	02	40	13 Contribution à la Commission nationale des Droits de l'Enfant	18	18
MO	45	03	40	13 Soutien à des initiatives interfédérales en matière d'Action sociale, de Cohésion sociale, d'Intégration et d'Egalité des chances	784	763
MO	45	04	24	13 Subventions en matière d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère au bénéfice d'institutions universitaires ou d'autres institutions d'enseignement	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					207 095	206 136
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
MO	51	01	30	13 Exécution de la garantie concernant l'octroi de prêts à taux réduits ou sans taux pour des personnes fragilisées	45	45
MO	52	01	10	13 Subsidés d'aménagement et d'équipement dans le domaine de l'intégration - secteur privé	20	20
MO	52	82	10	13 Subsidés d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur privé	75	75
MO	52	83	10	13 Subsidés d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux (CAW - F44)	0	0
MO	62	82	10	13 Subsidés d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur public	0	0
MO	63	01	52	13 Subsidés d'équipement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des relais sociaux	0	0
MO	63	02	21	13 Subsidés en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					140	140
Totaux pour le programme 17.13.					207 235	206 276
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—
Programme 17.14.						
Crèches et petite enfance						
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec				
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
DB	12	01	11	14	Achat de biens et services non durables spécifiques au programme	145	145
DB	41	05	40	14	Intervention financière en faveur du CRAC dans le cadre du financement alternatif des investissements dans les crèches	4 600	4 600
Totaux pour le Titre I.						4 745	4 745
Titre II. - Dépenses de capital							
DB	51	06	12	14	Subventions à des établissements d'utilité publique ou à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	601	601
DB	53	01	20	14	Primes Babypack	150	150
DB	63	01	52	14	Subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	386	386
Totaux pour le Titre II.						1 137	1 137
Totaux pour le programme 17.14.						5 882	5 882
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Totaux pour la division organique 17.						7 178 940	7 149 528
Dont crédits de liquidation non limitatifs						—	—
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Division organique 18.							
Entreprises, emploi et recherche							
Programme 18.01.							
Fonctionnel							
Titre I. - Dépenses courantes							
MO	12	01	11	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	19	20
MO	12	02	11	01	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	120	128
MO	12	03	11	01	Etudes, relations publiques, documentation, frais de réunions relatifs à des actions transversales économie-emploi-recherche	150	130
WB	12	04	11	01	(Modifié) Dépenses liées à l'acquisition de biens non durables et de services spécifiques aux compétences Economie et Recherche	4 500	3 171
WB	12	05	11	01	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	40	40
WB	12	06	11	01	Etudes, relations publiques, documentation, frais de réunions relatifs à des actions transversales économie-emploi-recherche	14	14
CR	12	07	11	01	(Modifié) Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules du SPW Economie - Emploi - Recherche	0	0
WB	12	08	11	01	(Nouveau) Dépenses liées à l'achat de biens non durables, de services et aux précomptes immobiliers spécifiques au programme Zones d'activités économiques	342	342
Totaux pour le Titre I.						5 185	3 845
Titre II. - Dépenses de capital							
CR	74	01	22	01	Achat de biens meubles durables	0	0
CR	74	02	10	01	(Modifié) Achat de biens meubles durables - Véhicules du SPW Economie - Emploi - Recherche	0	0
WB	74	03	22	01	(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	194	167
MO	74	04	22	01	(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives. ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	576	533

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
CR	74	05	10	01 (Nouveau) Achat de biens meubles durables liés aux programmes Economie – Emploi – Recherche	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	770	700
				Totaux pour le programme 18.01.	5 955	4 545
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.02. (Modifié) ENTREPRISES - Aides à l'investissement		
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	51	02	12	02 Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, en application du décret du 11 mars 2004.	14 000	11 000
WB	51	03	12	02 Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	25 000	20 000
WB	51	04	12	02 (Nouveau) Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	76 000	68 000
WB	51	05	12	02 Soutien de la compétitivité des entreprises - mesure carbon leakage	5 000	5 000
WB	51	08	12	02 Primes à l'investissement - Equipements réduisant la consommation d'énergie et les émissions sonores de véhicules (mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique)	5 000	5 000
WB	51	10	00	02 Bas carbone - Stimulation de l'Investissement dans les entreprises existantes ou en création - Mesure 4.2.1 - FEDER - programmation 2014-2020	0	0
WB	51	11	12	02 (Nouveau) Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aide au transport par voies navigables	4 000	2 500
WB	51	16	12	02 Stimulation de l'Investissement dans les entreprises existantes ou en création - Mesure 1.1.1. Aides à l'investissement cofinancées par l'Union Européenne (FEDER) -programmation 2014-2020	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	129 000	111 500
				Totaux pour le programme 18.02.	129 000	111 500
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.03. (Modifié) ENTREPRISES - Outils économiques et financiers		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	03	11	03 Commission permanente pour la restructuration des entreprises, en ce compris les frais d'études, d'honoraires	1 115	1 115
WB	41	01	40	03 (Nouveau) Subventions pour la stimulation de l'économie circulaire en Région wallonne	1 000	500
WB	41	03	40	03 (Modifié) Subvention à la SOWALFIN destinée au développement d'une plateforme pour investisseurs et entreprises	450	450
WB	41	04	40	03 (Modifié) Subventions à la SOWALFIN destinées à couvrir ses frais de fonctionnement	2 397	1 798
WB	41	05	40	03 (Modifié) Subvention au groupe SOWALFIN pour mener ses missions d'accompagnement et d'animation économiques	7 018	6 050
WB	41	06	40	03 (Modifié) Subvention à la SOWALFIN destinée à couvrir les frais liés à la reprise du fonds fédéral de participation	2 030	1 522
WB	41	07	40	03 (Modifié) Subvention complémentaire à la SOWALFIN	1 200	900
WB	41	08	40	03 (Modifié) Subvention au groupe SOWALFIN pour mener des actions favorisant la création, le développement et l'innovation des entreprises	6 000	6 000
WB	41	11	40	03 (Modifié) Subvention à la SA WALLIMAGE pour la mission d'accueil des tournages en Wallonie ainsi que la promotion de la Wallonie pour le cinéma	500	400
WB	41	12	40	03 (Modifié) Subvention permettant le fonctionnement du Pôle de l'image	1 075	1 075
WB	41	13	40	03 (Nouveau) Subventions à WALLIMAGE pour le financement d'œuvres – longs métrages de fiction, d'animation et documentaires et pour la production d'émissions télévisuelles et pour le secteur de la télévision de flux	6 500	6 000
WB	41	14	00	03 (Nouveau) Subvention à la SPAQuE pour la gestion de la mission déléguée NORDION	48 300	12 000
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	77 585	37 810
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	74	05	22	03 Achat de biens patrimoniaux.- Commission de restructuration des entreprises	30	30

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
WB	85	01	14	03	(Modifié) Interventions stratégiques dans le secteur industriel et au bénéfice des entreprises en restructuration	71 500	71 500
WB	85	02	14	03	(Modifié) Moyens d'actions aux organismes financiers ayant pour but la consolidation et le développement des entreprises wallonnes	95 500	95 500
WB	85	03	14	03	(Modifié) Intervention de la Région dans l'activité prêts/garanties de la SOWALFIN	2 500	2 500
WB	85	04	14	03	(Modifié) Transition énergétique des entreprises : actions visant à faciliter les investissements dans les entreprises - Plan Wallon d'Investissements (PWI)	0	5 000
WB	85	05	14	03	(Modifié) Soutenir l'innovation, le développement et la croissance des entreprises	0	0
WB	85	07	14	03	(Modifié) Prêts et garanties dans le cadre des mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique	2 000	2 000
WB	85	08	14	03	(Nouveau) Economie circulaire - Soutien de la filière plastique - Plan Wallon d'Investissements (PWI)	0	4 500

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
WB	85	09	14	03	(Modifié) Cofinancement dans le cadre des programmes opérationnels "Transition" et "Zones plus développées" - FEDER 2014-2020	0	0
					Totaux pour le Titre II.	171 530	181 030
					Totaux pour le programme 18.03.	249 115	218 840
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.04.		
					(Modifié) Zones d'activités économiques		
					Titre I. - Dépenses courantes		
WB	31	01	32	04	Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses	170	213
WB	33	02	00	04	Subvention à l'ASBL Liège Carex	0	0
WB	41	01	40	04	Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses - UAP	0	0
WB	41	02	60	04	(Nouveau) Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses - ASBL des administrations publiques	0	0
WB	43	01	53	04	Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses - Intercommunales	350	137
WB	45	01	24	04	Subventions à des universités ou groupement d'universités dans le cadre du développement des zones d'activités économiques	0	0
					Totaux pour le Titre I.	520	350
					Titre II. - Dépenses de capital		
WB	61	01	42	04	Actes et travaux de viabilisation et de redynamisation, opérations de rachat (décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques) - UAP	2 800	1 600
WB	61	04	41	04	(Modifié) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	1 751	1 751
WB	61	05	41	04	(Modifié) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	12 049	12 049
WB	61	06	41	04	(Modifié) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Marshall 2.vert - Axe IV)	18 867	18 867
WB	61	07	42	04	(Nouveau) Interventions dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - UAP	0	0
WB	61	08	42	04	(Nouveau) Infrastructures d'accueil industrielles - cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - UAP	0	0
WB	61	09	41	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif du redéploiement de l'activité économique (Sowafinal 3 PWI)	61	61
WB	63	01	53	04	Actes et travaux de viabilisation et de redynamisation, opérations de rachat (décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques) - Intercommunales	12 250	6 729
WB	i	63	04	53	(Modifié) Intervention pour l'acquisition et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès	100	561
WB		63	05	53	(Modifié) Expérience pilote-réhabilitation de zones d'activités économiques	100	600
WB		63	06	53	(Nouveau) Interventions dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - Intercommunales	6 000	10 746
WB		63	07	53	(Nouveau) Infrastructures d'accueil industrielles - cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - Intercommunales	0	0
WB		63	08	22	(Nouveau) Interventions dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - Communes	0	0
WB		63	09	22	(Nouveau) Infrastructures d'accueil industrielles - cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - Communes	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
WB	63	10	12	04	(Nouveau) Infrastructures d'accueil industrielles - cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - Provinces	0	0
					Totaux pour le Titre II.	53 978	52 964
					Totaux pour le programme 18.04.	54 498	53 314
					Dont programme d'investissement	100	561
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.06.		
					(Modifié) ENTREPRISES - Compétitivité - Innovation - Développement		
					Titre I. - Dépenses courantes		
WB	31	06	32	06	(Modifié) Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – Secteur privé	10 300	8 105
WB	31	08	32	06	Primes d'emploi octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	2 900	2 900
WB	31	09	32	06	Primes à la consultance octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	0	1 000
WB	31	10	32	06	(Modifié) Subvention aux réseaux d'entreprises (Décret du 18 janvier 2007) - ex PRG 18.05	600	500
WB	31	12	32	06	(Modifié) Subventions aux Centres opérationnelles des Pôles de compétitivité - ex PRG 18.05	2 300	1 200
WB	31	13	32	06	(Nouveau) Subventions dans le cadre du développement et du soutien aux commerces, aux artisans et à la redynamisation des centres-villes - Entreprises	3 000	3 000
WB	31	18	32	06	Financement du dispositif des aides de premier niveau	9 287	8 240
WB	31	22	22	06	Subvention dans le cadre de la mise en œuvre du plan "CatCh "	0	200
WB	32	01	00	06	(Modifié) Subventions cofinancées par le FEADER en vue de promouvoir le développement d'actions locales d'animation économique – PDR 2014-2020 - ex PRG 18.02	0	250
WB	33	01	00	06	(Modifié) Subventions d'activités pour soutenir le secteur logistique (mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique) - ex PRG 18.05	750	500
WB	33	02	00	06	(Modifié) Subventions dans le cadre du développement et du soutien aux commerces, aux artisans et à la redynamisation des centres-villes	7 000	4 081
WB	33	03	00	06	(Nouveau) Subvention à l'ASBL Liège CAREX	0	0
WB	41	01	40	06	(Nouveau) Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – UAP	252	252
WB	41	02	40	06	Programme de transition professionnelle	0	0
WB	41	05	40	06	(Modifié) Subvention au CESE pour les frais liés au fonctionnement de l'Observatoire du Commerce	200	200
WB	41	08	40	06	(Modifié) Subvention pour la mise en œuvre d'une politique de soutien aux indépendants	1 176	863
WB	43	01	40	06	(Nouveau) Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – ASBL liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	43	03	59	06	(Nouveau) Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – Autres entités liées aux pouvoirs	0	0
WB	43	04	53	06	(Nouveau) Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – Intercommunales	0	0
WB	45	01	24	06	(Nouveau) Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – Entités liées à la Communauté	0	0
					Totaux pour le Titre I.	37 765	31 291
					Titre II. - Dépenses de capital		
WB	51	05	12	06	Aides aux PME dans le cadre de la politique e-business et consultance Rentic	0	1 000

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
WB	63	01	53	06 (Nouveau) Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif (Investissements) – Intercommunales	2 852	1 852
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	2 852	2 852
				Totaux pour le programme 18.06.	40 617	34 143
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.07.		
				(Nouveau) Actions cofinancées dans le cadre des fonds structurels		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	31	01	32	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions au secteur privé	0	0
WB	31	02	32	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.2 – Subventions au secteur privé	0	0
WB	31	03	32	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure 1.2 – RESINNOVE – FSE – Subventions au secteur privé	0	0
WB	31	04	32	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Secteur privé	0	0
WB	33	01	00	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Secteur privé (ASBL)	0	0
WB	35	01	20	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Administration publique étrangère	0	0
WB	41	01	40	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des UAP	0	0
WB	41	02	40	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – UAP	0	0
WB	41	03	40	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – UAP	0	0
WB	43	01	12	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Provinces	0	0
WB	43	02	12	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Provinces	0	0
WB	43	03	22	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des communes	0	0
WB	43	04	22	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Communes	0	0
WB	43	05	40	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des ASBL liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	43	06	40	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – ASBL liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	43	07	53	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des intercommunales - Secteur 13.13	0	0
WB	43	08	53	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Intercommunales - Secteur 13.13	0	0
WB	45	01	24	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des entités liées à la Communauté française	0	0
WB	45	02	24	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.2 – Subventions aux universités et organismes assimilés	0	0
WB	45	03	24	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure 1.2 – RESINNOVE – FSE – Subventions aux universités et organismes assimilés	0	0
WB	45	04	24	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Entités liées à la Communauté française	0	0
WB	45	05	24	07 (Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Entités liées à la Communauté française	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Titre II. - Dépenses de capital		
WB	51	01	22	07	(Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 6.1.1 – Subventions au secteur privé	0	0
WB	61	01	41	07	(Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 6.1.1 – Subventions à des UAP	0	0
WB	63	01	11	07	(Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 6.1.1 – Subventions à des provinces	0	0
					Totaux pour le Titre II.	—	—
					Totaux pour le programme 18.07.	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.11. Promotion de l'Emploi.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
MO	12	01	11	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	136	149
MO	31	07	00	11	Financement SAACE liées à l'entrepreneuriat féminin et à la post-crédation	150	100
MO	33	01	00	11	Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL	1 300	1 428
MO	33	02	00	11	Subventions des missions régionales pour l'emploi	2 632	2 590
MO	33	03	00	11	Subvention aux MIRE pour l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants	0	95
MO	33	04	00	11	(Modifié) Subventions aux structures de gestion de centre ville	0	0
MO	33	05	00	11	Subventions d'actions diverses pour le secteur privé	0	8
MO	33	06	00	11	Fonds structurels 2014 - 2020 - Projets INTERREG - Secteur privé	0	0
MO	33	07	00	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi	60	60
MO	33	09	00	11	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi	2 846	2 786
MO	33	11	00	11	Agences de développement local (secteur privé)	1 960	1 948
MO	33	12	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur associatif	200	200
MO	33	13	00	11	(Modifié) Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural	0	19
MO	35	01	40	11	Contribution de la Région wallonne au programme LEED de l'O.C.D.E.	22	22
MO	41	01	40	11	Subventions d'actions en matière d'emploi (secteur public)	50	50
MO	41	05	40	11	Programme de Transition Professionnelle	325	325
MO	41	33	40	11	Subventions à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	33	33
MO	43	01	22	11	Fonds structurels 2014 - 2020 - Projets INTERREG - Secteur public	0	0
MO	43	02	22	11	Agences développement local (secteur public)	1 881	1 870
MO	43	40	22	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances (secteur public)	21	21
MO	45	01	26	11	Dotation à la Communauté germanophone	35 825	35 825
					Totaux pour le Titre I.	47 441	47 529
					Totaux pour le programme 18.11.	47 441	47 529
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.12. Forem.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
MO	41	04	40	12	Plan d'accompagnement à l'emploi	48 426	48 426
MO	41	08	40	12	Subvention de fonctionnement au Forem et pour la gestion du P.R.C.	114 176	114 176
MO	41	09	40	12	Subvention pour l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants et politique de prévention du radicalisme	4 815	4 815
MO	41	11	40	12	Cellules de reconversion collective	6 348	6 348
MO	41	12	40	12	Maisons de l'emploi	5 525	5 525
MO	41	13	40	12	Subventions aux Instances Bassin Enseignement Qualifiant-Formation-Emploi	3 467	3 467
MO	41	14	40	12	Subventions aux CISP	0	0
MO	41	20	40	12	Contrat d'insertion	0	0
MO	41	21	40	12	Subvention aux MIRE pour l'accompagnement dans le cadre du contrat d'insertion	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
					<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
MO	41	23	40	12	Subvention pour l'Allocation Activation	181 840	181 840
MO	41	24	40	12	Subvention pour Primes et Compléments	4 912	4 912
MO	41	25	40	12	Subvention pour le Congé Education payé	25 262	25 262
MO	41	26	40	12	Subvention pour les Agences locales pour l'Emploi	10 402	10 402
MO	41	27	40	12	Subvention pour Outplacement	586	586
MO	41	28	40	12	Subvention pour le Fonds de l'expérience professionnelle	813	813
MO	41	29	40	12	Subvention pour Dispenses pour formation et études	347	347
MO	41	30	40	12	Frais de fonctionnement liés aux transferts des compétences	7 866	7 866
MO	41	40	40	12	Orientation professionnelle	0	0
MO	41	41	40	12	Sensibilisation et formation à l'esprit d'entreprendre (FOREM)	0	0
MO	41	42	40	12	Subvention pour les mesures d'accompagnement - prélèvement kilométrique - volet Emploi	175	175
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	414 960	414 960
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MO	61	01	41	12	(Modifié) Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	5 577	5 577
WB	61	02	41	12	(Nouveau) Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de compétence	307	307
MO	61	41	41	12	Financement de la modernisation informatique - Dossier unique du demandeur d'emploi	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	5 884	5 884
					Totaux pour le programme 18.12.	420 844	420 844
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 18.13.		
					Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	41	01	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur	3 658	3 658
MO	41	04	40	13	Dépenses inhérentes au programme de transition professionnelle	7 906	7 906
MO	41	05	40	13	Mesures SESAM	47 498	47 498
MO	41	06	40	13	Dispositif APE	649 965	649 965
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	709 027	709 027
					Totaux pour le programme 18.13.	709 027	709 027
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 18.15.		
					Economie sociale		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	12	02	11	15	Etudes, documentation, séminaires, réunions, frais de procédure et honoraires d'avocats	100	100
MO	12	03	11	15	Prestations de services, consultation et convention d'études	0	51
MO	12	05	11	15	Frais de fonctionnement, de séjour et de représentation, études et documentation pour le Département du développement économique	0	0
MO	31	01	32	15	Subvention d'entreprises d'insertion	10 475	9 540
MO	31	02	32	15	(Modifié) Subventions pour les actions pilotes et la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des coopératives et la promotions des nouveaux modèles économiques, collaboratifs, coopératifs et créatifs (entreprises privées)	6 495	5 785
MO	31	03	32	15	(Modifié) Promotion de l'Emploi dans les services de proximité dont décret IDESS (entreprises privées)	1 768	1 768
MO	31	04	32	15	Subvention des Agences conseil	292	292
MO	31	06	32	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale	0	0
MO	31	07	32	15	Promotion de l'Economie sociale	0	0
MO	31	14	32	15	Financement de l'encadrement au sein des entreprises d'insertion agréées dans le cadre du décret IDESS	100	100

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MO	31	21	32	15	Subvention à des Sociétés à finalité sociale immobilières dans le secteur de l'économie sociale	190	190
MO	31	23	32	15	Cofinancement FSE des actions de développement de l'économie sociale - programmation 2014-2020	0	505
MO	32	01	00	15	(Modifié) Soutien aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de micro-crédits	0	0
MO	32	02	00	15	(Modifié) Soutien aux projets de micro-crédits en ce compris les micro-crédits coopératifs et leur accompagnement	660	660
MO	33	01	00	15	Subvention à l'asbl Réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie	32	32
MO	33	04	00	15	(Modifié) Promotion des nouveaux modèles économiques collaboratifs, coopératifs et citoyens	0	0
MO	33	05	00	15	(Modifié) Subventions aux structures d'économie sociale actives dans le recyclage des déchets	287	287
MO	33	06	00	15	(Modifié) Actions relatives à l'introduction de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics en faveur des entreprises d'économie sociale	230	170
MO	33	07	00	15	(Modifié) Financement de l'asbl chargée d'assurer la représentation des entreprises d'économie sociale	225	225
MO	41	01	40	15	Subventions pour la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des coopératives et de nouveaux modèles économiques - secteur public	0	0
MO	41	02	40	15	Subvention pour frais de fonctionnement de la SOWECSOM	546	546
MO	41	04	40	15	(Modifié) Subvention au CESE pour frais liés aux missions confiées dans le cadre de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale	0	0
MO	41	05	40	15	(Modifié) Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur public)	0	0
MO	41	40	40	15	(Modifié) Subvention au CESE dans le cadre de la commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale	125	125
MO	43	04	52	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité dont décret IDESS (secteur public)	1 552	1 552
					Totaux pour le Titre I.	23 077	21 928
					Titre II. - Dépenses de capital		
MO	61	01	41	15	(Modifié) Intervention en faveur de la SA SOWECSOM dans le cadre de la mission déléguée "Fonds d'économie sociale et durable"	15	15
MO	85	01	61	15	(Nouveau) Mission déléguée à la SOWECSOM pour la mesure BRASERO	3 000	3 000
					Totaux pour le Titre II.	3 015	3 015
					Totaux pour le programme 18.15.	26 092	24 943
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MO	41	30	40	16	Programme 18.16. Contrôle disponibilité chômeurs - FOREM		
					Titre I. - Dépenses courantes		
					Subvention pour le Contrôle de la disponibilité des chômeurs	21 605	21 605
					Totaux pour le Titre I.	21 605	21 605
					Totaux pour le programme 18.16.	21 605	21 605
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
MO	41	01	40	17	Programme 18.17. Titres services - FOREM		
					Titre I. - Dépenses courantes		
					Subvention pour les Titres Services	448 338	448 338
					Subvention pour le fonds de formation Titres Services	2 279	2 279
					Totaux pour le Titre I.	450 617	450 617
					Totaux pour le programme 18.17.	450 617	450 617
					Dont programme d'investissement	—	—
MO	41	02	40	17	Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.18. Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM		
					Titre I. - Dépenses courantes		
					Droits de tirage sur réduction de cotisations sociales - ONSS	591 405	591 405
					(Modifié) Droits de tirage sur réduction de cotisations sociales	0	0
					Totaux pour le Titre I.	591 405	591 405
MO	12	01	11	19	Totaux pour le programme 18.18.	591 405	591 405
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.19. Emplois de proximité		
					Titre I. - Dépenses courantes		
					Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	21	21
MO	33	03	00	19	Emplois jeunes non-marchand (secteur privé)	2 882	2 882
					Conventions de premier emploi - secteur privé	7 566	7 566
					CPE projets globaux privés	501	511
					(Modifié) Subventions au CESE	51	51
					Conventions de premier emploi - secteur public	2 136	2 136
					CPE projets globaux publics	3 890	3 890
					Emplois jeunes non-marchand (secteur public)	1 805	1 805
MO	45	01	40	19	(Modifié) Interruption de carrière (Administrations provinciales et locales)	18 796	18 796
					Interruption de carrière (Région)	2 114	2 114
					Totaux pour le Titre I.	39 762	39 772
					Totaux pour le programme 18.19.	39 762	39 772
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
						Programme 18.21.		
						Formation professionnelle		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	12	01	11	21		Plateforme Wallangues	1 346	1 346
MO	12	31	11	21		Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	35	228
MO	33	11	00	21		Subvention en vue de promouvoir l'information et l'orientation sur les métiers et les qualifications	0	43
MO	33	12	00	21		Subvention à l'Interfédération des CISP et accords du non-marchand	2 039	2 007
MO	33	13	00	21		Subventions en vue de promouvoir l'information, l'orientation et la mise en œuvre de formations qualifiantes	1 254	1 169
MO	33	14	00	21		Subventions aux CISP pour la politique de prévention du radicalisme	1 085	1 068
MO	33	16	00	21		Subvention pour l'Interfédération des CISP	623	623
MO	33	21	00	21		Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	0	0
MO	33	31	00	21		Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	0	0
MO	33	32	00	21		Subventions en vue de permettre la formation en TIC	1 000	1 000
MO	33	33	00	21		Cofinancement pour les projets LEADER	0	49
MO	33	36	00	21		Fonds structurels 2014-2020 - INTERREG V - Axes 1, 2, 3 et 4 - Favoriser l'emploi et la mobilité transfrontalière des travailleurs et intégrer les marchés de l'emploi (secteur privé)	0	0
MO	33	41	00	21		Subvention en vue de promouvoir les actions de luttres contre les discriminations dans le secteur de la formation	0	0
MO	33	43	00	21		Subventions diverses aux asbl en matière de formation	0	0
MO	33	44	00	21		Euroskills 2012	0	0
MO	34	21	41	21		Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	5	5
MO	41	01	40	21		Mise en œuvre, dans le domaine de la formation, des programmes de transition professionnelle	400	400
MO	41	16	40	21		(Modifié) Subvention au CESE	150	150
MO	41	36	00	21		Fonds structurels 2014-2020 - INTERREG V - Axes 1, 2, 3 et 4 - Favoriser l'emploi et la mobilité transfrontalière des travailleurs et intégrer les marchés de l'emploi (secteur public)	0	0
MO	43	01	12	21		Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière de formation	50	50
MO	43	02	52	21		Subvention au CISP dans le cadre des accords non-marchands	55	55
						<i>Totaux pour le Titre I.</i>	8 042	8 193
						<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MO	52	34	10	21		Fonds structurels 2014-2020 - Dossiers soumis au financement FEDER - Mesure 6.1.1. - Financement d'équipements de pointe et des extensions des capacités physiques d'accueil pour l'acquisition de nouvelles compétences (secteur privé)	0	0
MO	61	03	41	21		Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation (secteur public)	0	0
MO	61	34	41	21		Fonds structurels 2014-2020 - Dossiers soumis au financement FEDER - Mesure 6.1.1. - Financement d'équipements de pointe et des extensions des capacités physiques d'accueil pour l'acquisition de nouvelles compétences (secteur public)	0	0
MO	72	01	00	21		Centre de formation Saint-Hubert	0	0
						<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	0
						Totaux pour le programme 18.21.	8 042	8 193
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
						Programme 18.22.		
						Forem - Formation.		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	41	01	40	22		Subvention de fonctionnement au Forem	93 393	93 393
WB	41	02	40	22		(Modifié) Subvention de fonctionnement au Forem pour les centres de compétence	36 486	36 486
MO	41	04	40	22		Financement du chèque formation	8 400	8 400
MO	41	05	40	22		Subvention pour le projet "Maison des Langues"	300	300
MO	41	06	40	22		Crédit adaptation	4 740	4 740
MO	41	07	40	22		Métiers en pénurie	3 500	3 500
MO	41	08	40	22		Subvention en vue de promouvoir les métiers du secteur non marchand	1 250	1 250
WB	41	10	40	22		Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	32 545	32 545
MO	41	11	40	22		Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	1 253	1 253
MO	41	13	40	22		Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	900	900

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
					<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
MO	41	14	40	22	Subventions dédiées aux projets de la convention de partenariat Région wallonne, Forem et CPAS	1 340	1 340
MO	41	15	40	22	Subventions aux CISP	85 933	86 970
MO	41	22	40	22	Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités - Airbag	3 900	3 900
MO	41	30	40	22	Formations Tutorat (FOREM)	0	0
MO	41	31	40	22	Validation des compétences (FOREM - CVDC)	0	0
MO	41	32	40	22	Formation métiers en pénurie	0	0
MO	41	33	40	22	Découverte et essai métiers	0	0
MO	41	34	40	22	Plan Langues	0	0
MO	41	38	40	22	Formation - Digitalisation des métiers	0	0
MO	41	39	40	22	Subvention pour les mesures d'accompagnement - prélevement kilométrique - volet formation	1 790	1 790
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	275 730	276 767
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MO	61	01	41	22	(Nouveau) Investissements et équipements des centres de formation du Forem en lien avec le climat, l'énergie, l'environnement et le numérique (PWT)	0	0
WB	61	02	41	22	(Nouveau) Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de compétence	1 300	1 300
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1 300	1 300
					Totaux pour le programme 18.22.	277 030	278 067
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 18.23.		
					Formation agricole.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	33	06	00	23	(Modifié) Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport - ASBL	0	1 200
WB	43	01	12	23	(Nouveau) Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport - Provinces	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0	1 200
					Totaux pour le programme 18.23.	0	1 200
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 18.24.		
					IFAPME		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	41	01	40	24	(Nouveau) Politique de soutien aux indépendants - Artisan d'Art	0	0
WB	41	05	40	24	Subventions de fonctionnement à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	18 315	18 315
WB	41	06	40	24	Subventions pour la formation des indépendants (IFAPME)	34 920	34 920
WB	41	07	40	24	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	2 476	2 476
WB	41	20	40	24	Ancien incitant de la formation en alternance	750	750
WB	41	21	40	24	Personnel et fonctionnement (Bonus)	410	410
WB	41	22	40	24	Personnel et fonctionnement (Contrat d'apprentissage industriel)	320	320
WB	41	39	40	24	Formations Tutorat (IFAPME)	0	0
WB	41	40	40	24	Encadrement de la formation en alternance	0	0
WB	41	41	40	24	Validation des compétences (IFAPME - CVDC)	0	0
WB	41	42	40	24	Valorisation de certifications professionnelles	0	0
WB	41	43	40	24	Formation métiers en pénurie et alternance	0	0
WB	41	44	40	24	Expériences pilotes alternance - enseignement supérieur (IFAPME)	0	0
WB	41	45	40	24	Orientation et préparation à la formation en alternance	0	0
WB	41	46	40	24	Formations alliance Emploi-Environnement (IFAPME)	0	0
WB	41	47	40	24	Formation - Digitalisation des métiers	1 250	1 250
WB	41	48	40	24	Plan Langues	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	58 441	58 441

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	61	01	41	24 Modernisation des centres de formation du réseau IFAPME - PLAN WALLON D'INVESTISSEMENTS (PWI)	0	0
WB	61	02	41	24 Subvention à l'IFAPME pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	3 140	3 140
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3 140	3 140
				Totaux pour le programme 18.24.	61 581	61 581
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.25.		
				Politiques croisées dans le cadre de la formation		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	12	02	11	25 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	6	6
MO	12	04	11	25 Frais de fonctionnement liés aux transferts de compétences	1 860	0
MO	33	01	00	25 Soutien à des initiatives pour l'orientation professionnelle	0	0
MO	33	02	00	25 (Modifié) Orientation professionnelle	1 500	1 500
MO	33	10	00	25 Validation des compétences	225	225
MO	33	12	00	25 Subvention aux actions d'alphabétisation	1 160	1 160
MO	33	14	00	25 Incitants à la formation en alternance	11 000	11 000
MO	41	03	40	25 Plateforme interactive de l'alternance	0	0
MO	41	04	40	25 (Modifié) Subvention au CESE	30	30
MO	43	02	22	25 Subventions diverses aux administrations et pouvoirs publics	0	0
MO	45	01	50	25 (Modifié) Dotation à l'Office Francophone de la Formation en Alternance	463	463
MO	45	02	24	25 Contribution au Service francophone des Métiers et des Qualifications	143	143
MO	45	04	24	25 (Modifié) Subventions aux structures collectives d'enseignement supérieur	2 237	2 153
MO	45	24	24	25 Subvention à l'AEF - Europe (mission CFC)	161	161
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	18 785	16 841
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MO	52	01	10	25 (Modifié) Subvention en capital dans le cadre du projet « Cité des métiers de Namur »	0	1 250
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	1 250
				Totaux pour le programme 18.25.	18 785	18 091
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.31.		
				(Modifié) RECHERCHE - Soutien, promotion, diffusion et valorisation		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	01	06	00	31 Subsidés octroyés aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux	9 000	8 000
WB	01	09	00	31 Programmes mobilisateurs - Marshall 2.vert	0	0
WB	01	13	00	31 Nouvelles filières industrielles et pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche	50 295	43 972
WB	31	01	32	31 (Modifié) Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 – Entreprises	33 200	20 500
WB	31	02	32	31 (Modifié) Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 – Centres de recherche	9 000	9 000
WB	31	05	32	31 (Nouveau) Fonds structurels 2014-2020 – Mesures 2.2.1 et 2.3.2 – FEDER	0	0
WB	33	02	00	31 (Nouveau) Subventions relatives à des activités de diffusion et de promotion de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement technologique – ASBL	1 115	1 115
WB	41	01	40	31 Subvention au Parc d'aventures scientifiques	3 607	3 607
WB	41	03	40	31 (Nouveau) Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 – UAP	0	0
WB	45	01	40	31 (Modifié) Subventions au FNRS et fonds associés	2 860	2 860

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
WB	45	06	40	31	Subventions dans le cadre de l'initiative Welbio et WISD	4 000	1 250
WB	45	07	24	31	(Modifié) Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 – Universités et établissements assimilés	38 736	31 418
					Totaux pour le Titre I.	151 813	121 722
					Titre II. - Dépenses de capital		
WB	51	01	12	31	Subventions pour infrastructures partagées de recherche collective - Plan Wallon d'Investissements (PWI)	0	55
WB	51	03	12	31	(Nouveau) Financement d'infrastructures de recherche en application du décret du 3 juillet 2008 – Secteur privé	2 500	1 500
WB	65	01	24	31	PWI : infrastructures de recherche pour les universités	0	2 129
WB	65	02	24	31	(Nouveau) Financement d'infrastructures de recherche en application du décret du 3 juillet 2008 – Universités et établissements assimilés	1 500	500
WB	81	01	12	31	Soutenir le développement expérimental dans les entreprises	83 000	79 000
					Totaux pour le Titre II.	87 000	83 184
					Totaux pour le programme 18.31.	238 813	204 906
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.32. (Modifié) Numérique		
					Titre I. - Dépenses courantes		
WB	01	03	00	32	Dépenses de toute nature relatives à Digital Wallonia	18 000	15 000
WB	12	02	11	32	(Modifié) Etudes et prestations de services dans le cadre des projets Cyberclasses et Ecoles Numériques - Digital Wallonia	1 295	972
WB	21	01	50	32	(Nouveau) Location-financement dans le cadre des projets Ecoles Numériques (intérêts) - Digital Wallonia	106	106
WB	31	01	32	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Secteur privé	0	0
WB	33	01	00	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – ASBL	0	0
WB	33	02	00	32	Subvention à l'asbl Centre de Compétence TechnofuturTIC relative à l'animation et l'encadrement du réseau d'espaces publics numériques et du dispositif de médiation numérique dans les communes de la Wallonie	0	150
WB	33	03	00	32	(Nouveau) Subventions aux projets Ecole Numérique - ASBL	0	0
WB	41	01	40	32	(Nouveau) Subvention à l'Agence du Numérique (AdN) pour le financement de ses missions spécifiques	0	0
WB	41	02	40	32	(Nouveau) Subvention à l'Agence du Numérique (AdN) pour le financement de ses missions de base	4 193	4 193
WB	41	03	40	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – UAP	0	0
WB	43	02	40	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – ASBL liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	43	03	22	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Communes	0	0
WB	43	04	12	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Provinces	0	0
WB	43	05	59	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Autres entités relevant des pouvoirs locaux	0	0
WB	43	06	52	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – CPAS	0	0
WB	43	07	12	32	(Nouveau) Subventions aux projets Ecole Numérique - Provinces	25	25
WB	43	08	22	32	(Nouveau) Subventions aux projets Ecole Numérique - Communes	25	25
WB	43	09	53	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Intercommunales	0	0
WB	45	01	26	32	Subvention à la Communauté germanophone dans le cadre de la politique de télécommunication	75	75
WB	45	02	24	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Entités liées à la Communauté française	0	0
WB	45	03	24	32	(Nouveau) Subventions aux projets Ecole Numérique - Entités liées à la Communauté française	25	25
					Totaux pour le Titre I.	23 744	20 571
					Titre II. - Dépenses de capital		
WB	51	01	12	32	Déploiement du Très Haut Débit dans les ZAE situés en zones rurales – appel à projets innovants - PLAN WALLON D'INVESTISSEMENTS (PWI)	0	500
WB	52	02	20	32	(Nouveau) Subventions en capital aux projets Ecole Numérique - ASBL	281	281
WB	52	10	10	32	(Modifié) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (Investissements) – Secteur privé	0	0
WB	63	02	21	32	(Modifié) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (Investissements) – Communes	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
WB	63	03	53	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (Investissements) – Intercommunales	0	0
WB	63	04	12	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Ecole Numérique (Investissements) – Provinces	140	140
WB	63	05	22	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Ecole Numérique (Investissements) – Communes	140	140
WB	65	01	24	32	(Nouveau) Subventions dans le cadre du programme Ecole Numérique (Investissements) – Entités liées à la Communauté française	279	279
WB	74	01	22	32	(Nouveau) Acquisition de biens meubles durables dans le cadre du programme Digital Wallonia	0	0
WB	91	01	70	32	(Nouveau) Location-financement dans le cadre des projets Ecoles Numériques (capital) – Digital Wallonia	8 836	8 836
					Totaux pour le Titre II.	9 676	10 176
					Totaux pour le programme 18.32.	33 420	30 747
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.50.		
					(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)		
WB	01	01	12	50	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)		
					Solde au 1er janvier	102	102
					Recettes de l'année en cours	0	0
					Disponible pour l'année	102	102
					Dépenses à charge du Fonds	0	0
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	102	102
					Totaux pour le programme 18.50	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	102	102

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
MO	01 01 40	51	Programme 18.51. (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi			
			(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi			
			Solde au 1er janvier			
			Recettes de l'année en cours			
			Disponible pour l'année			
			Dépenses à charge du Fonds			
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre			
			Totaux pour le programme 18.51.			
			Dont programme d'investissement			
			Dont fonds budgétaires			
WB	01 01 00	52	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation			
			(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation			
			Solde au 1er janvier			
			Recettes de l'année en cours			
			Disponible pour l'année			
			Dépenses à charge du Fonds			
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre			
			Titre I. - Dépenses courantes			
			(Nouveau) Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Frais généraux de fonctionnement - secteur public			
			(Nouveau) Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Autres subventions d'exploitations - secteur privé			
WB	12 01 11	52	(Nouveau) Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages			
			(Nouveau) Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Transferts de revenus à la Communauté française			
			(Nouveau) Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - transferts de revenus au Pouvoir fédéral			
			Titre II. - Dépenses de capital			
			(Nouveau) Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Achats autre matériel (bien d'investissement)			
			Totaux pour le programme 18.52.			
			Dont programme d'investissement			
			Dont fonds budgétaires			
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			
			Totaux pour la division organique 18.			
WB	74 01 22	52	Dont crédits de liquidation non limitatifs			
			Dont programme d'investissement			
			Dont fonds budgétaires			
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DB 							

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec			
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<i>Totaux pour la division organique 19.</i>	15 973	18 669
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2020

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				Division organique 34		
				<i>Provisions interdépartementales pour la programmation 2014-2020 des cofinancements européens</i>		
				Programme 34.01.		
				Cofinancements européens 2014 - 2020		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	01	01	00	01 Cofinancements européens 2014 - 2020	61 526	123 153
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	61 526	123 153
				Totaux pour le programme 34.01.	61 526	123 153
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux pour la division organique 34.	61 526	123 153
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux généraux	15 978 663	15 790 718
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	777 771	636 660
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	319 159	319 909
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	874 236	1 002 755
				<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>		